TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 857 DERNIÈRE ÉDITION — MERCREDI 26 DÉCEMBRE 1979



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 16 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 95 rls. ; Italie, 500 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Violents incidents en Turquie

Plus de trois mille adolescents arrêtés

LIRE PAGE 5

BULLETIN DU JOUR

Ariane ou la persévérance

Il aura donc fallu trois tentatives pour que la fusée Ariane quitte le sol guyanais et s'en aille placer sur la bonne orbite la capsule bourrée d'instruments de mesure qui lui tenait lieu de satellite. Trois longues journées d'efforts et d'attente anxieuse, finalement récompensées par un succès qui, pour les techniciens de Kourou, restera un merveilleux cadeau de Noël.

Cette réussite vient de concrétiser une longue tâche qui a commencé en 1973. A cette époque, après les tristes déboires de la fusée Europa, il fallait aux responsables du Centre national d'études spatiales une bonne dose d'optimisme, et une grande foi *dans l'avenir*, pour proposer aux partenaires européens de la France de cofinancer un lanceur de satellites. D'autant que le projet semblait dépassé : avec leur navette réutilisable, les Etats-Unis introduisaient un nouveau concept de transport spatial de nature à renvoyer les fusées à quelque musée des techniques anciennes.

Ce pari apparemment perdu d'avance que proposait la France, neuf autres pays d'Europe l'ont tout de même accepté. Mieux, ils s'y sont tenus, alors que Paris hésitait. En octobre 1974, M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, accorda au programme Ariane les crédits que ne prévoyait pas le budget ; ce budget avait pourtant été en partie préparé par le même Valéry Giscard d'Estaing quand il était ministre des finances. Sans l'insistance de nos partenaires européens, il n'aurait sans doute pas pris la même décision. Il lui fallait sacrifier à Ariane une bonne part d'un programme spatial français alors en pleine réussite, faire passer l'avenir avant le présent. Ce n'est jamais facile.

« Errare humanum est, perseverare diabolicum. » Combien de fois des responsables d'Ariane n'ont-ils pas entendu répéter ce dicton ? Certains n'ont-ils pas été tentés d'y souscrire ? Les échecs passés avaient imprimé leur trace. A la veille du succès, un commentateur n'hésitait pas à écrire : « *Les Américains savent lancer des fusées, les Soviétiques savent lancer des fusées, et nous [Européens] ne savons pas.* » Les débris d'Europa rouillent encore dans la savane guyanaise.

Les proverbes ont parfois tort. En matière de science et de techniques nouvelles, la persévérance est une nécessité. L'avenir à long terme n'est pas prévisible, mais refuser de s'engager dans un chemin sous prétexte qu'on n'en voit pas le terme est le meilleur moyen de n'aller nulle part. Il se peut qu'on entre dans une impasse, mais tout vaut mieux que ne pas avancer. D'ailleurs, il est rare qu'une recherche soit complètement stérile : des techniques développées pour Concorde ont servi pour l'Airbus.

Le succès d'Ariane — succès provisoire : les difficultés rencontrées ces derniers jours montrent bien que tout n'est pas encore au point — vient à point nommé en période de crise économique et morale pour montrer qu'un mélange bien dosé de compétences et d'opiniâtreté reste la seule voie de progrès. C'est spécialement vrai pour la « vieille » Europe, qui a peu de ressources naturelles et qui sera de plus en plus minoritaire en face d'un tiers-monde à la démographie galopante. Sa seule force est une — relative — avance de développement. *Si le lancement d'Ariane* aide à convaincre les habitants de ce continent qu'ils peuvent, en unissant leurs compétences, en conjuguant leurs efforts, se doter des outils de l'avenir, alors le tir du 24 décembre aura été un grand succès.

(Lire nos informations page 7.)

LA « REPRISE EN MAIN » POLITIQUE EN CHINE

Une contestataire est condamnée à deux ans de prison

LIRE PAGE 3

L'annulation du budget

La décision du Conseil constitutionnel pourrait entraîner une session extraordinaire du Parlement

Après la décision du Conseil constitutionnel, rendue publique lundi soir 24 décembre, selon laquelle la loi de finances pour 1980 est « déclarée non conforme à la Constitution », *la présidence de la République et l'hôtel Matignon étudient les moyens de faire adopter par le Parlement, à brefs délais, le budget dans des conditions « irréprochables ».*

Une session extraordinaire apparaît comme inévitable. MM. Giscard d'Estaing et Barre doivent s'entretenir de cette question, mercredi après-midi 26 décembre, à l'Elysée. Le conseil des ministres se réunit jeudi 27 décembre.

La situation ainsi créée est sans précédent. La décision du Conseil constitutionnel a été favorablement accueillie tant par l'opposition de gauche que par certains porte-parole du R.P.R. Elle n'a pas surpris le chef de l'Etat qui, dès la fin du mois d'octobre, s'était inquiété des modalités suivies pour l'adoption du budget.

UN DÉSAVEU

Une session parlementaire pour rien ? Presque. Par une décision qui n'est « *susceptible d'aucun recours* » — ce sont les termes de la Constitution, — le Conseil constitutionnel a créé, lundi soir 24 décembre, une situation peu ordinaire : à sept jours de la fin de l'année 1979, les dépenses et les recettes de la nation pour 1980 ne sont encore fixées.

C'est, là, la conclusion d'une longue série de péripéties et, sans doute, le commencement de quelques autres. C'est aussi un net désaveu de la conduite adoptée, au cours des dernières semaines, par certains acteurs de la vie politique.

Au premier rang de ceux-ci : M. Raymond Barre. La tactique adoptée par le premier ministre à partir de la mi-octobre, qui consistait à attendre que l'opposition du R.P.R. se cristallisât, à poursuivre sa démarche imperturbablement, puis à engager l'épreuve de force, trouve là une sorte de désaveu. Le langage juridique qu'emploient, ès qualités, les neuf membres de l'Assemblée du Palais-Royal, ne dissimule guère les reproches adressés au chef du gouvernement : on n'en serait pas là, semblent-ils dire, si, au moment où se nouait l'affaire, le premier ministre avait usé d'autres moyens, en particulier s'il avait retiré provisoirement son texte de l'ordre du jour prioritaire.

Cette allusion a pour effet secondaire de « blanchir », en quelque sorte, M. Jacques Chaban-Delmas, qui avait décidé, le 22 novembre, que les députés pouvaient entreprendre l'examen de la seconde partie de la loi de finances sans avoir auparavant adopté l'article relatif à l'équilibre général du budget. Le président de l'Assemblée nationale, aussi épargné qu'il puisse paraître par les considérants du Conseil, n'en est pas moins visé par la décision rendue publique lundi. Il a pour circonstances atténuantes d'avoir lui-même saisi la Haute Juridiction et de n'avoir pas disposé d'un outil adéquat : « *Le règlement de l'Assemblée nationale ne comporte pas de disposition (...) permettant de demander une seconde délibération sur les articles figurant à la première partie de la loi de finances* », observe le Conseil constitutionnel.

Dès la fin du mois d'octobre, le président de la République s'était inquiété du tour que prenait la discussion budgétaire au regard de la Constitution dont il est le gardien. A cette époque, les conseillers de l'Elysée s'étaient mis en quête des moyens susceptibles de redonner à la procédure un caractère plus conforme aux institutions. On était finalement arrivé à considérer que l'usage de l'article 49, alinéa 3 de la *Constitution* — l'engagement de la responsabilité du gouvernement — suffirait à « faire la toilette » de la loi de finances, *mais on* avait auparavant envisagé d'autres solutions, et en particulier, semble-t-il, une saisine du Conseil constitutionnel par *le chef de l'Etat. C'est* apparemment la démarche adoptée par le premier ministre qui avait conduit au choix final. Mais il n'est pas interdit de voir, *dans* les propos tenus, le 14 novembre, devant le conseil des ministres, par M. Giscard d'Estaing, une mise en garde au chef du gouvernement.

Dans cette déclaration, portée au *communiqué officiel du* conseil, le président de la République invitait le gouvernement à « *prendre des dispositions telles que les modalités d'adoption du budget soient strictement conformes aux textes fondamentaux* ». Force est de constater que le chef de l'Etat peut faire aujourd'hui reproche à son premier ministre de n'avoir pas pris les « *dispositions* » nécessaires...

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 7.)

Les otages de Téhéran

• Aucune libération n'a eu lieu pour Noël
• Mgr Duval s'inquiète de n'avoir rencontré que 39 des 50 Américains

Contrairement à ce qu'avait annoncé lundi 24 décembre M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, qui avait laissé prévoir la libération de « quelques otages » américains, et aux affirmations des trois parlementaires des Yvelines rentrés de Téhéran, aucun des cinquante Américains détenus *n'a été libéré à l'occasion de Noël. Le transfert des prisonniers* hors de l'ambassade a, par ailleurs, été démenti.

Le ministre iranien des affaires étrangères a déclaré lundi soir que l'imam Khomeiny prendrait une décision sur le « procès » des otages après la réunion de la « mission internationale » chargée d'examiner la politique des Etats-Unis en Iran, réunion prévue pour la première semaine de janvier à Téhéran.

Les quatre ecclésiastiques qui ont été admis au cours de la nuit de Noël dans l'ambassade américaine, et parmi eux Mgr Duval, ont déclaré n'avoir vu que trente-neuf des cinquante Américains retenus par les étudiants islamiques et les avoir trouvés « en bonne santé ».

Pour sa part, le chef de la diplomatie iranienne a appelé les étudiants islamiques à « la plus grande vigilance », en assurant que des « bombes » avaient été découvertes dans des colis adressés aux détenus à l'occasion de Noël.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — L'espoir suscité par les propos des trois parlementaires français reçus, le samedi 22 décembre, par l'imam Khomeiny, et faisant état de la libération « imminente » de trois des cinquante otages de l'ambassade des Etats-Unis s'est vite dissipé. D'autant que la déclaration allant dans le même sens, faite dans l'après-midi du 24 décembre à un quotidien iranien par M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères (nos dernières éditions du 25 décembre), allait être aussitôt démentie par un porte-parole des étudiants islamiques.

L'arrivée à Téhéran, dans la soirée du 24 décembre, des trois ecclésiastiques américains, Mgr Thomas Gumpleton, évêque de Detroit (Michigan), et les révérends William Howard, président du National Council of Churches des Etats-Unis, et William Sloan Coffin, pasteur de Riverside Church, à New-York, ainsi que du cardinal Duval, archevêque d'Alger, invités, à la demande de l'imam Khomeiny, à être aux côtés des otages pour la célébration de Noël, devait pourtant faire renaître quelques espérances.

Dans l'avion, Mgr Duval nous avait indiqué que, convié par l'ambassade d'Iran à Alger à se rendre à Téhéran, il ignorait tout cependant de ce qu'on attendait de lui, allant jusqu'à dire : « *Je ne sais même pas si je célébrerai la messe* », avant d'ajouter que sa visite se justifierait dès lors qu'il pourrait « *apporter aux captifs un message de sympathie et de fraternité chrétiennes* ». Le cardinal ignorait s'il serait appelé à rencontrer l'imam ou toute autre personnalité religieuse ou politique durant son séjour, qu'il n'avait pas l'intention de prolonger au-delà de quarante-huit heures. Pour leur part, les religieux américains n'ont pas pu nous dire quel serait leur emploi du temps après l'exercice de leur ministère.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Lire la suite page 4.)

Les châtrés

Par PIERRE MARCILHACY (*)

Le peuple de France n'a plus aucune confiance dans les organisations, systèmes institutionnels ou partis politiques. Il a opéré, on vient de le voir, un transfert sur les organismes socio-juridico-professionnels, et ceci explique en partie l'élan pour la désignation des juges aux Prud'hommes. Ces derniers ne pourront cependant pas lui donner ce que les autres lui refusent.

Ainsi, le peuple de France est orphelin de ses structures politiques et c'est le drame actuel de notre pays.

Il reste, pensent certains, le président de la République. Ce serait vrai si celui-ci, placé en première ligne par suite de la disparition des mécanismes intermédiaires qui devaient être des écrans, ne prenait de plein fouet les attaques justifiées ou non dont il est l'objet, ainsi que les reproches touchant aux mauvais résultats de l'action gouvernementale.

Nous n'avons plus de Parlement, apparemment nous avons encore un Conseil constitutionnel, mais ce n'est pas assez pour nous empêcher de demeurer avec nos soucis quotidiens et nos angoisses quant à l'avenir. C'est suffisant pour hanter nos jours et nos nuits, ce n'est pas assez pour donner un sens à notre vie, qui n'est plus faite — et pardon pour la rime — que d'indifférence et de désespérance.

La faute à qui ? Mais, par priorité, à ceux qui disposent de pouvoirs et sont responsables.

D'abord, le Parlement et, en son sein, l'Assemblée nationale et plus spécialement la majorité, qui n'a plus le courage de soutenir le gouvernement et qui n'ose pas prendre le risque de le désavouer.

Et puis l'opposition qui se perd en querelles stériles. Les communistes commandés par le souci inavoué mais indiscutable de ne pas mettre en cause la majorité au pouvoir, les socialistes pour leur manque de foi dans leur mission novatrice.

Et puis encore, le Sénat qui ronronne dans la majorité et ne sait plus exercer sa vigilance sur les grands sujets dont dépend l'avenir des citoyens.

Et puis, l'administration qui oublie trop souvent qu'elle n'est qu'un moyen pour gouverner et non le gouvernement lui-même.

Enfin, le gouvernement qui, soumis aux directives du président de la République et à elles seules, est par ailleurs, esclave de l'administration qu'il devrait commander et ne constitue plus qu'un rouage solennel et souvent inutile (voir plus haut). Un gouvernement et un président que n'afflige pas spécialement la disparition tragique et quelque peu mystérieuse d'un ministre.

Ce tableau est sombre et, sans doute, tracé en traits trop noirs ou injustes. Cependant, il est vrai, et, s'il faut être brutal dans les formules, c'est pour essayer que cela cesse. Puisque les avertissements courtois et feutrés ne servent à rien, puisque on n'entend pas les mots proférés à voix basse, il faut crier avant qu'il ne soit trop tard, car l'avenir du monde et le nôtre en particulier ne peuvent, sans mensonge, se peindre en couleurs gaies.

La société industrielle, la société de consommation, la société post-industrielle se sont effondrées ou sont en train de se suicider.

Certains disent que le monde est en voie de déstabilisation. Qu'est-ce à dire ? sinon que le désordre succède à l'ordre, que nous avons accroché notre existence à des biens, telle l'énergie, qui vont nous faire défaut, que nous avons cru à la docilité de pays, tels les pays arabes détenteurs du pétrole, qui se refusent à demeurer les pourvoyeurs d'une civilisation dont ils ne profitent pas, que ceux qui nous dirigent ont gavé nos ventres sans prendre en compte que l'homme possède, aussi, des muscles, un esprit et, même, une âme.

Au bout de ce chemin inconscient, il est assez normal que le pouvoir, les pouvoirs, les responsabilités soient entre les mains des châtrés du sérail.

Si vous en avez le loisir et le courage, relisez donc, messieurs, dans l'œuvre d'un certain Montesquieu, plus que *l'Esprit des lois*, cependant fort actuel, les *Lettres persanes*. Vous y trouverez non des notations sur l'Iran de l'ayatollah Khomeiny, mais le portrait et les propos de certains eunuques qui savaient être sages et forts. C'est un exemple à méditer pour ceux qui ont le pouvoir et prétendent n'être pas en mesure de s'en servir pour le bien de la nation.

Enfin sachez, puisque vous ne pouvez nier que ce que je viens d'écrire est vrai, qu'il ne sert à rien de se taire et que la jeunesse, à laquelle l'avenir appartient, nous maudira de ne pas lui avoir, en temps utile, dit la vérité.

La quiétude frileuse des temps présents, c'est le confort, le refuge des adultes ou des vieux, de ceux qui sont trop vieux pour espérer autre chose. Ce n'est pas un motif d'espoir pour la jeunesse.

Je ne sais si la société doit être transformée, si les hommes doivent être changés. Je sais seulement que, si la société demeure ce qu'elle est et si les hommes ne changent pas de comportement, le tableau dont j'ai brossé les grands traits sera demain plus noir encore.

On ne construit pas un monde avec des châtrés. Or, ce monde, nous devons le bâtir si nous ne voulons en être chassés.

(*) Sénateur de la Charente (non inscrit).

AU JOUR LE JOUR — Rude tâche

Comment faire libérer un — ou mieux plusieurs — des otages de Téhéran, et, peut-être, les ramener dans son avion comme naguère Théodorakis le fut d'Athènes, ajoutant à la joie d'une bonne action la certitude qu'elle ne sera pas trop discrète ? Trois parlementaires des Yvelines, se réclamant pourtant de la terre où pousse le pommier sous lequel le patriarche en exil lança ses anathèmes, viennent d'échouer dans leur tentative. Mme Brigitte Gros a du moins la certitude d'avoir « amorcé la désescalade », *ce qui n'est pas rien.*

Pour réussir, il faudrait, à vrai dire, trouver à qui parler plutôt que parler à qui l'on trouve. Convaincre un conseil fantôme et des étudiants jaloux de leurs prérogatives pénitentiaires. Rude tâche ! Une fois accomplie, il ne restera plus qu'à trouver le chemin du cœur de l'imam Khomeiny. Le calendrier liturgique en offrira — fort heureusement — une nouvelle occasion à Pâques.

P.-J. FRANCESCHINI.

LE « MAHLER » D'HENRY-LOUIS DE LA GRANGE

Une biographie monumentale

« *Les hommes raisonnables, je ne peux pas les supporter. Je n'aime que ceux qui exagèrent* », disait Gustav Mahler. Voilà bien pourquoi on aimera le livre que lui a consacré Henry-Louis de La Grange, car vraiment, celui-ci a « exagéré » en nous offrant un premier volume de plus de mille pages qui couvre les années 1860-1900 et en nous en *promettant un autre de même taille* pour les douze dernières années. Ambition qui a d'ailleurs failli lui coûter cher, aucun éditeur ne se souciant de publier une pareille « brique » (1) jusqu'au succès stupéfiant de l'énorme *Schubert* de Brigitte Massin qui a enfin pu entraîner ce *Mahler* dans son orbite.

Mais, comme le compositeur, Henry-Louis de La Grange savait que « son heure viendrait » ; il est admirable qu'un jeune homme ait osé se lancer dans pareille entreprise il y a vingt-cinq ans, à une époque où, malgré quelques enregistrements, Mahler semblait voué à l'oubli. Et c'est d'ailleurs une chance qu'il ait ainsi travaillé dans l'absolu, sans souci d'édition, en voulant retrouver et dire *tout*, car il a érigé un monument digne de son modèle, une des rares très grandes biographies musicales réalisées par un Français.

Rares sont en effet les ouvrages de première main où toutes les sources originales ont été consultées, où la biographie s'est construite, non à partir de différentes synthèses préalables, mais vraiment des documents de base, par enquête sur le terrain : registres et archives des villes et des théâtres, affiches, programmes, articles *de journaux*, lettres, mémoires, souvenirs inédits, etc., et cela de Vienne à Moscou et à New-York, via Tokyo et Sydney, tant les documents ont été dispersés.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 11.)

(1) Le livre a d'ailleurs paru d'abord aux Etats-Unis, en 1973, et a été depuis considérablement augmenté.

CHRISTIANISME

La connaissance religieuse et Laberthonnière

par JEAN LACROIX

UNE grande partie de l'œuvre de Laberthonnière se présente comme procès *de tout* rationalisme, sous sa forme idéaliste ou scientiste. En un sens, il a été un grand polémiste, critiquant toute doctrine à partir de sa propre pensée inspiratrice. C'est surtout le « laïcisme » qu'il a attaqué sous bien des formes, parce que l'essentiel pour lui est que la vie humaine ne peut prendre son sens humain que *dans un société spirituelle. Le Problème de la connaissance de Dieu d'après Lucien Laberthonnière*, que vient de publier Ngindu, prêtre du Zaïre, est le meilleur qui ait été jusqu'ici écrit sur Laberthonnière : il analyse d'abord ses multiples critiques en découvrant leur source et il met ensuite en pleine lumière ce qui les inspire.

Laberthonnière a étudié ce qui lui apparaissait comme déformation fondamentale. La pensée cartésienne réduit toute intelligibilité à l'intelligence mathématique. Son dualisme consiste à séparer l'homme et le monde, d'une part, l'homme et Dieu, d'autre part. Ce qui fut le *germe* de toute une sécularisation. Comte substitue l'humanité à l'individu et fait d'elle une divinité nouvelle. Durkheim pratique la sociolâtrie : vivre socialement, c'est vivre religieusement. James est contradictoire : il rejette à juste titre la prétention de la science à la direction de la conduite individuelle et admet la possibilité *d'une psychologie purement naturelle* et positive, tandis que Bayet remplace la morale traditionnelle par une *éthique* scientifique. Enfin, par sa conception de la durée, la philosophie bergsonienne est comme « *la métaphysique d'un mobilisme radical, d'un indéterminisme foncier, d'après lequel* penser correctement. Cette atti*faisant* ».

Mais le véritable adversaire de Laberthonnière, c'est la scolastique. Le grand tort de saint Thomas est d'avoir aristotélisé le christianisme. Le vice radical de l'hellénisme est d'avoir négligé sinon méconnu le problème de *l'homme, de son origine et de sa* pensée. Aristote sacrifie l'individu au général, à l'universel. Son Dieu n'est pas créateur : entre ce Dieu principe d'unité et la matière principe de multiplicité, le dualisme est irréductible.

Le christianisme doit se substituer naturellement à toutes ces philosophies, car il est lui-même *la* phisolophie, au sens étymologique du mot. *Toute* philosophie est une réflexion sur un vouloir préalable. Les philosophes sont restés impuissants devant l'énigme de la destinée humaine. Il faut vivre chrétiennement pour penser corectement. Cette attitude est la reconnaissance de l'individuation par *le don* de Dieu et le primat de l'esprit, le Christ étant notre propre fondateur. Pascal, qui a toujours inspiré *Laberthonnière*, a *accompli une « conversion du rationalisme classique »*. Vouloir penser à partir du monde, c'est détruire la pensée en s'en tenant au pur empirisme. L'opposition est irréductible entre le « *monde des choses* » et l' « *univers des personnes* ». Le monde n'est que temporalité et spatialité, qui ne sont pas proprement des réalités. Kant l'avait compris, qui *nous fit connaître le temps* et l'espace en fonction de notre être, et non pas notre être en *fonction du temps et de l'espace*. Ce qui doit intéresser le philosophe, c'est « *l'être ou la logique de la personne humaine* ». Cet être ontologique que Dieu nous a donné est d'ailleurs moins l'être que le pouvoir-être, le pouvoir de devenir un être. Notre liberté est essentiellement la capacité de choisir notre moi.

L'homme, un « individu-personne »

Ainsi Laberthonnière substitue à l'individuation aristotélico-scolastique par la *matière l'individuation* par le don de Dieu : l'homme n'est pas un composé de forme et *de* matière, *il* est un « individu-personne ». Le surnaturel fait partie de l'essence de notre personnalité : l'acte de foi est synthèse vivante entre la nature et le surnaturel, collaboration entre Dieu, qui donne sa grâce à l'homme, et l'homme, qui *donne son consentement* à Dieu. Connaître en réalité, c'est savoir ce qui est, c'est accéder à l'être : Dieu et les hommes. Approcher de Dieu et le connaître, c'est aussi approcher de l'homme et le connaître. La révélation est l'expression du rapport réel grâce auquel nous sommes avec Dieu. Certes, l'histoire a un grand rôle à jouer, celle du *Christ comme celle de l'Eglise*. Mais, à elle seule, l'histoire ne prouve rien et n'atteint pas le fond des choses.

En définitive, Laberthonnière se fonde sur le lien indissoluble entre le dogme de la Création et celui *de l'Incarnation* rédemptrice En tout homme il y a plus que soi : le développement de la personne est le cheminement vers une fin qu'elle ne saurait jamais pleinement atteindre. « *Avant de pouvoir nommer Dieu, nous le pressentons dans l'infini de nos aspirations, dans le mécontentement incessant de ce que nous avons, de ce que nous faisons et de ce que nous sommes, dans le sentiment de l'insuffisance de tout.* » Aussi Ngindu résume-t-il Laberthonnière en rappelant l'une de ses formules : « *Avoir la foi vivante et complète, c'est posséder Dieu. Mais nous ne pouvons posséder Dieu qu'en nous donnant à lui et nous ne pouvons nous donner à lui que parce qu'il se donne à nous.* »

★ *Le Problème de la connaissance religieuse d'après Laberthonnière*, par Ngindu, préface de Roger Aubert, faculté de théologie catholique de Kinshasa, Zaïre ; 407 pages.

Les deux parts de l'héritage chrétien

par GASTON PIETRI (*)

VOILA une évidence de plus qu'est en train d'emporter le mouvement des idées : celle selon laquelle, lorsque l'Eglise aura retrouvé sa transparence évangélique, elle retrouvera du même coup l'audience du monde contemporain. *L'élan de* Vatican II lui-même participait largement de cet état d'esprit. C'est l'intérêt considérable d'une réflexion comme celle de Louis Pauwels de mettre à rude épreuve ce qui était peut-être notre généreuse naïveté *(Comment on devient ce que l'on est ? — Stock)*. procès du « néo-christianisme » tient en peu de mots : « C'est un retour aux sources de la mentalité chrétienne ».

« Qu'être bon catholique — c'est ne pas être chrétien original », nous l'avions en fait déjà *entendu. Il est bien connu* qu'à plus d'un titre l'Eglise a pris la relève de l'Empire romain. N'est-ce pas le fond du diagnostic qui derrière « le mal français », fait de résistance à l'innovation et d'esprit de système, voit la persistance du vieux « mal romain » que l'Eglise catholique aurait transmis à un certain nombre de pays d'Europe ?

A la vérité le message de « comment devient-on ce que l'on est ? » nous concerne de plus près encore. Il s'inscrit dans cette « quête des racines », celle-là même qui est précisément si suspecte à un homme comme l'auteur du *Testament de Dieu* mais qui en conduit actuellement beaucoup d'autres vers ces lieux où le sacré trouve encore un abri. Message incontestablement religieux. Simplement il n'y a plus cette fois l'ombre d'un doute : cette religion se veut païenne.

Nous sommes talonnés par *tant* de compagnons de route qui nous crient : « le Christ, oui ; l'Eglise, non ». Nous allions en oublier qu'il en est qui opposent « les deréniers catholiques » au « néo-chrétiens » venant occuper les ruines d'une Eglise en plein effondrement. Si on veut nous forcer à choisir, il est clair que nous choisirons l'Evangile. Tant pis si nous sommes des « néo-chrétiens » !

Ce n'est *pas un hasard mais* assurément un signe des temps qu'un témoignage vigoureux s'élève, du milieu de ceux qu'on appelle les « nouveaux philosophes », en faveur de la part la plus fondamentale de notre héritage. Aucune renaissance religieuse en effet ne pourra nous faire gommer cette originalité de la révélation judéo-chrétienne, dont il n'est pas étonnant — après tout — que des esprits religieuxx comme Pauwels relèvent l'apparente incongruité : « *Un Dieu descendu dans un coin du cosmos pour passer un contrat d'exclusivité avec une tribu nomade* ». *Resterait bien sûr à voir* ce qu'il est advenu en Jésus-Christ à cette exclusivité et ce que signifie « l'Israël nouveau » évoqué par saint Paul. Mais, puisque Jésus a dit à la Samaritaine que « *le salut vient des Juifs* », souscrivons à l'affirmation de B.H. Lévy : « *Nous sommes tous des enfants d'Israël.* » Et que cela puisse être *dit de tout homme n'est pas* pour nous surprendre. Si le Dieu d'Israël est identiquement le Dieu créateur, quel chrétien refuserait d'admettre « *qu'Istraë est moins une région du monde qu'il n'est une catégorie de la pensée ?* »

A l'heure de la « mort historique de Dieu », à l'école de ce peuple unique en qui il reconnaît une mystérieuse persévérance à être, le philosophe se met à témoigner d'un singulier point d'ancrage seul capable à ses yeux de stopper la dérive nihiliste : « *Les valeurs immémoriales d ela loi.* »

Quelques questions

L'envers de *cette* désignation est que les prétendues valeurs de la civilisation gréco-romaine prennent alors un visage redoutable : elles ne seraient rien d'autre que ce paganisme dont se nourrit depuis toujours le fascisme, celui d'Auschwitz comme celui du goulag où B.-H. Lévy ne voit ni plus ni moins que son frère jumeau. On a beau dire que, malgré tout, cette Grèce est un paysage de haute civilisation, concéder qu'il vaut encore la peine avec un tel génie, d'engager un fécond dialogue. Nous sommes bel et bien mis en demeure de choisir : cette fois entre Athènes et Jérusalem. Au dossier de ce débat, les chrétiens auront à verser certaines questions. *Je voudrais seulement* en signaler quelques-unes qui intéressent l'annonce de la foi.

1. — Avec les paganismes religieux *de la Grèce et de Rome* les premières générations chrétiennes ont vécu une coexistence difficile. C'est dans le droit-fil du monothéisme d'Israël que, confessant Jésus *comme* unique Seigneur, elles ont résolu de désacraliser carrément le monde. Et pourquoi ce même christianisme aurait-il commencé de se contredire et de « perdre son âme » lorsque, par la voix de Paul, il abordait l'agora d'Athènes, avec un *infini* respect pour *tous ceux* qui « cherchent Dieu à tâtons », mais décidé aussi à proclamer une insolite résurrection ? Etait-il besoin qu'il s'illusionne sur les obstacles pour que, avec ferveur, il tente dès le deuxième siècle, à travers le philosophe converti qu'était Justin, de recueillir dans la sagesse païenne les « semences du Verbe » ? Pour tout dire, cette *ouverture* n'était-elle pas une façon décisive de rompre avec l'étroitesse de cette possession dont les prophètes d'Israël avaient déjà dénoncé les périls ? Nul n'ignore que c'est l'éternel problème, celui que posent à chaque tournant les intégrismes de *toute* espèce.

2. — B.-H. Lévy ne dénie pas à l'Eglise chrétienne le mérite d'avoir porté très loin le nom du Dieu-Un. Mais cette extension *lui* paraît payée d'un *prix* inacceptable, dès lors qu'aux « assimilations hâtives » ont succédé les « syncrétismes douteux » et les « court-circuits ruineux ». *Bonne question. De ces mélanges* hâtifs, notre culte des saints porte encore quelques fâcheuses marques. Et que dire, dans la catéchèse courante, des avatars du message de la Résurrection passé au tamis d'une philosophie grecque pétrie du dualisme âme-corps ?

Reconnaître ces « bavures » est de bonne guerre. A condition de faire entendre qu'il y a aussi, *dans notre commun patrimoine* biblique, à côté de la loi et des prophètes, les écrits de la sagesse. Or, de cette sagesse, on a osé dire qu'elle est quelque peu « apatride ». *Elle* a permis, en tout cas, à Israël d'entrer dans les circuits des échanges avec les autres peuples. Et *n'a-t-elle* pas préparé Paul à emprunter à l'univers stoïcien, moyennant une sérieuse assimilation critique, cette notion d'une « *loi inscrite dans le cœur* » (Rom. 2, 14-16) ?

3. — Des spécialistes pourront dire qui, de L. Pauwels ou de B.-Lévy, détient la plus grande part de vérité, lorsque le premier fait du marxisme la version laïcisée de ce projet passionné d'égalité entre les hommes inhérent au *judéo-christianisme*, et que le second y voit, au contraire, une version de ce funeste stoïcisme, baptisant « *sens de l'histoire* » ce qui s'appelait naguère conformité à la « force des choses » ou au « cours du monde ». Pour ceux qui apprécient cet extraordinaire appel à l'insoumission lancé *par le Testament de Dieu*, une question surgit : Pourquoi cette *passion des droits* de *l'homme*, quoi qu'il en soit du choix libéral qui est celui de B.-H. Lévy et de sa conception d'un « Etat minimal », ne conduirait-elle pas l'« insoumission » jusqu'à la lutte pour un ordre économique international plus juste ? Un totalitarisme en vaut un autre. Mais *quand le totalitarisme*, en certains pays, est le fait de régimes se réclamant du catholicisme, nous sommes particulièrement touchés au vif. Les violations des droits de l'homme y accompagnent la répression des révoltes des pauvres. Il y va de *notre cohérence*.

Un autre signe des temps : c'est *que ces* questions concernant deux parts inégales de notre héritage nous soient imposées, à cette étape de la course historique de l'Evangile, par deux hommes étrangers à nos Eglises.

(*) Directeur du Centre national de l'enseignement religieux.

La pensée de Maurice Zundel

Dieu a choisi l'homme inviolable

par RENÉ HABACHI (*)

LA pensée de Maurice Zundel, mort il y a quatre ans à Lausanne, est l'une des plus originales de ce temps. L'enrober dans une interprétation subjective comme l'ont fait beaucoup d'auteurs *pour Marx, Nietzsche ou Heidegger*, eut été malvenu. Rendons hommage à Gilbert Vincent pour la première représentation que nous *lui* devons d'une œuvre appelée à se diffuser, d'avoir su s'effacer derrière l'auteur pour laisser parler des textes de braise.

Dix-neuf volumes constituent le corps de cette œuvre relativement peu connue des universitaires parce que, *comme celle* de Kierkegaard, hostile à tout système, fût-il hégélien *ou thomiste*, répugnant à la termino*logie des révolutionnaires* en chambre quoique beaucoup plus bouleversante.

D'ambiance existentielle, où les analyses phénoménologiques ne manquent pas, l'itinéraire zundélien n'hésitera cependant pas à recourir au raisonnement par analogie, à l'*expérience intérieure d'un saint* Augustin, à la science d'un Oppenheimer ou d'un Jean Rostand, à l'épistémologie d'un *Bachelard*, aux *intuitions* d'un Dostoïewski, de Coventry Patmore ou de Rimbaud. Par là, la pensée de Maurice Zundel est irriguée de sensibilité moderne, traversant d'un arc assuré les plans superposés de la science, de la philosophie, de la théologie, de l'exégèse et de *la mystique*.

Au foyer de l'expérience zundélienne, Gilbert Vincent repère très justement *l'inviolabilité* de *la* personne humaine. Ce n'est pas pour le joindre au grand courant des défenseurs de droits de l'homme — ce qui eût été facile, — mais pour jumeler *les deux aspects de cette* inviolabilité : la revendiquer à juste titre face au tyran n'implique-t-il pas qu'on la respecte soi-même ? La nouveauté de *la* question appelle aussitôt la distinction qui apparaîtra fondamentale chez M. Zundel entre le « moi-biologique » et le « moi-origine ».

Le premier, faisceau de déterminismes hérités de l'espèce et de la situation dont l'individu est issu, s'exprime à travers les énergies biologiques et psychiques que chacun prend illusoirement pour son vrai moi alors *qu'il* est subi impersonnellement comme une libido cosmique dont il n'y a ni à se vanter ni à *s'accuser. Alors que le moi-origine* décolle de ce moi préfabriqué en se faisant « source » par création de soi, non par crispation sur *soi* dans *l'espoir* de jouir d'une fallacieuse autonomie, mais par désapprobation et ouverture sur un univers imprévisible et illimité tel qu'en connaissent l'artiste s'oubliant dans la beauté, le savant *baigné par l'évidence* entrevue, le mystique visité d'une lumière *issue de lui mais venue d'ailleurs.*

Voici surgir la principale critique de tous les totalitarismes, de droite ou de gauche, ainsi que des prétendues démocraties : il y a des êtres à qui la société ne permet pas d'accéder au moi-origine, seuil de la personne, et qui sont cloués *au plancher de leurs déterminismes*.

Le moi-origine est donc contemporain de la découverte d'une intériorité non spatiale et non temporelle, « *lieu métaphysique* », dit *G. Vincent, que l'homme devient en* s'ouvrant à elle. Ce mouvement serait impossible s'il n'était aimanté par un pôle d'*intériorité* totale qui en est le fondement et dont l'expérience vécue par Zundel a trouvé à exprimer à travers les mots uniques de saint Augustin : « *Tu étais dedans et moi dehors où je te cherchais : en me ruant vers ces beautés que tu as faites. Tu étais avec moi et moi je n'étais pas avec toi.* »

Les deux versants de l'être

Itinéraire mystique, dira-t-on ? Qu'une passion mystique le soulève est *indubitable. Mais la réalité est* plus complexe. M. Zundel développe en contrepoint une philosophie générale tenant compte de tous les ordres de connaissance, dans des œuvres éditées comme *l'Homme passe l'homme*, ou encore inédites comme *le Vide créateur*.

Monisme matérialiste du marxisme officiel et monisme spiritualiste de certains mouvements en vogue, comme *la gnose de Princeton, sont* renvoyés dos à dos. Et si le dualisme cartésien est à l'opposé de Zundel, une certaine dualité s'impose à lui qui *l'amène à faire du matériel et du spirituel « les deux versants de l'être »*, selon la juste expression de G. Vincent. Deux versants *métaphysiques, distincts de la* corporéité et du psychisme déchiffrés par les *procédés* des sciences de la nature et des sciences humaines dans le progrès de leurs approches, toujours provisoires. La matière est une frontière d'être que l'on retrouve analogiquement à tous les degrés *du créé, plus ou moins opaque ou* transparente selon qu'est encore assoupie ou que s'éveille en elle une pensée progressivement intelligible et intelligente. Elle dessine la frontière entre la pure intériorité du créateur et les intériorités décroissantes du créé qui demeurent aimantées par Dieu et comme extatiquement tournées vers Lui.

On comprend à cette lumière que la création devait être la coopéra*tion de deux intériorités, plus précisément* d'une intériorité pure et d'une intériorité en croissance dont l'altruisme est le moteur, l'œuvre d'un dialogue amoureux et libre dont le don est l'unique secret. Don toujours proposé du côté de Dieu, — qu'en est-il du côté de l'homme ?

En *effet*, pourquoi le *mal* ? Scandale qui hante les consciences jusqu'à les *rendre* hostiles à toute présence *religieuse*, puisqu'elles y trouvent un démenti de l'existence de Dieu. « *J'enrage quand on me dit : « Dieu permet le mal »*, s'exclamait Zundel. Pour lui, Dieu est victime du mal, et la croix de Jésus est l'expression la plus manifeste du drame de la création : celui *d'un amour proposé et refusé*.

Il n'est donc plus question de charger Dieu du mal, ni un autre principe en compétition avec lui. L'altruisme divin est inconditionnel, prêt à surabonder là où l'homme se fait absent. Et le drame de la croix ne cesse de nous dire que la pro*position de Dieu à la liberté humaine* est toujours recommencée. Aucun dolorisme dans cette vision, *mais* au contraire une ardeur salvatrice qui se transforme en réalité en celui qui accepte de répondre librement à l'altruisme *divin* par un altruisme humain. « *Dieu court le risque de l'homme. L'homme est responsable de Dieu.* »

Altruisme et propriété

Mais, afin d'illustrer le réalisme pratique des positions zundéliennes, *on ne peut se dispenser d'évoquer* ses vues sur *la* propriété et la circulation des ressources mondiales. Il n'est pas étonnant que la distinction entre moi-biologique et moi-origine apparaisse de nouveau comme la matrice de sa philosophie politique et économique. La personne est *bien le fondement du* droit : mais quelle personne ? Celle qui apparaît sur le parcours du moi-biologique au moi-origine, le premier n'ayant par lui-même pas plus de droit « *qu'un cafard* ». Une fois pour toutes les finalités sociales et individuelles sont indissociablement nouées au cœur de la personne. Celle-ci a donc droit à un *minimum* de sécurité sans lequel elle demeu*rerait rivée à son moi-biologique*, mais de plus à une marge d'aisance indispensable à sa gérance et en proportion de sa vocation et de ses responsabilités — et donc toujours révisable — en vue d'en mettre le rendement en circulation effective à la disposition de la collectivité.

Sur la même lancée, à l'échelle mondiale, Zundel en vient à proposer une « *union économique universelle* » *ouverte à toutes les nations*, idée que reprendra à sa manière J. Lebret, fondateur d'Economie et Humanisme, dans son *Manifeste pour une civilisation solidaire* (1951). Le régime politique le plus propice à cette vision économique est, au regard de Zundel, une démocratie *de co-responsabilités dont toutes les* institutions seraient rigoureusement ordonnées à la liberté de l'esprit, puisque les exigences altruistes de celle-ci constituent l'unique fondement du droit.

Le livre de G. Vincent sera précieux à qui veut s'initier à un itinéraire qui, par son organicité et son ampleur, n'est comparable à aucun autre aujourd'hui. *D'autant qu'il s'ouvre* sur des pages biographiques particulièrement bienvenues, alors que *Zundel gardait le silence sur lui-*même, et qu'il s'achève sur un choix de textes illustrant les multiples directions de cette pensée qui se *déploie* en étoile. « *Pensée sans aucun doute théocentrique, mais polarisée par la personne humaine* (p. 40). » On ne pouvait mieux saisir que G. Vincent la tension interne qui fait la *force d'une œuvre dont* nous n'avons pu dire ici la saveur humaine ni la tendresse pour la *création, pas plus que l'allure qui* était la sienne, impérieuse et légère « *comme un oiseau qui ne serait que vol* ».

★ Gilbert Vincent, *Maurice Zundel*, Edit. du Cerf.

P.S. — Une association des Amis de Maurice Zundel regroupe, à Paris et Genève, l'ensemble disponible des enregistrements de ses conférences et de ses articles ou inédits. Pour tous apports ou consultation, écrire à P. de Boissière, 42, rue de Grenelle, Paris (7e), ou téléph. : 548-15-44.

(*) Professeur de philosophie.

BIBLIOGRAPHIE

Les principaux ouvrages de Zundel ont connu plusieurs éditions et traductions dans plusieurs langues :

Le Poème de la Sainte Liturgie, sixième éd., 1954. Desclée de Brouwer, 412 p.
Notre-Dame de la Sagesse, troisième éd., 1979. Le Cerf, 122 p.
L'Evangile intérieur, septième éd., 1977. Desclée de Brouweer, 148 p.
Recherche de la personne, 1938 (ép.). Desclée de Brouwer, 385 p.
L'homme passe l'homme, éd. du Lien, Le Caire, 1944, 280 p ; deuxième éd., 1948, La Colombe, 254 p.
Recherche du Dieu inconnu, deuxième éd., 1949 (ép.). Editions ouvrières, 200 p.
Rencontre du Christ, deuxième éd., 1951. Ed. ouvrières, 224 p.
La Pierre vivante, 1954. Editions ouvrières, 178 p.
Croyez-vous en l'homme ? 1956. Ed. Fayard, 155 p.
La Liberté de la foi, 1960. Plon, 175 p.
Morale et mystique, 1962. Desclée de Brouwer, 140 p.
Dialogue avec la vérité, 1964. Desclée de Brouwer, 173 p.
Hymne à la joie, 1965. Editions ouvrières, 120 p.
L'homme existe-t-il ?, 1967. Editions ouvrières, 167 p.
Je est un autre, 1971. Desclée de Brouwer, 215 p.
Quel homme et quel dieu ?, retraite au Vatican, 1972. Ed. Fayard, 239 p.

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Rhodésie

Salisbury sacrifie toujours aux rites anglo-saxons

De notre envoyé spécial

Salisbury. — *« La Nouvelle-Calédonie, vous connaissez ? »* Ce commerçant de Salisbury, en quête d'un point de chute, vit — du moins il le craint — son dernier Noël rhodésien. Né à l'île Maurice voici une cinquantaine d'années, il a choisi l'exil parce *qu'il y avait là-bas*, avoue-t-il ingénument, *« vraiment trop d'Indiens »*. Se présentant comme *« centriste »*, il garde rancune à M. Smith de s'être montré intransigeant trop longtemps et en vain. *« Il faut*, dit-il, *aider Muzorewa à gagner les élections »*. Comme tous les Blancs, il a choisi d'attendre *cette échéance décisive*. M. Smith aussi, d'ailleurs. L'ancien premier ministre déclarait récemment, lors d'un banquet : *« Notre pays doit rester le bijou de l'Afrique. Ce qui est arrivé ici arrivera aussi en Afrique du Sud. Nous nagerons ensemble ou nous sombrerons ensemble. »*

Tous les Européens n'ont pas, comme *M. Smith, boudé l'arrivée* des Britanniques. Plusieurs centaines d'entre eux se sont rendus à *Government House*, la résidence de lord Soames, pour y signer le livre d'or. Un lecteur du *Herald*, quotidien officieux de Salisbury, reproche tout de même à la Grande-Bretagne d'avoir omis toute référence à Dieu dans la nouvelle *Constitution du pays. La levée* des sanctions, si elle ne produit pas d'effets immédiats, devrait stimuler, à moyen terme, *le commerce rhodésien*. Les boutiques spécialisées dans les cadeaux de Noël ont enregistré cette année une affluence record. Jusqu'à la dernière minute, la *foule se pressait sous les arcades* et dans les rues piétonnières du centre de la ville. Un grand magasin de Salisbury présente la nouvelle collection de costumes « Pierre Cardin » payables en six mois.

Le bœuf à l'honneur

Jeudi dernier, les représentants de la presse qui attendaient à l'aéroport de Salisbury l'arrivée des premiers contingents de la force du Commonwealth ont eu la surprise de voir atterrir un avion-cargo DC-8 de la compagnie *Air Transafrica*, soupçonné de longue date — et à bon droit — d'avoir maintenu des liens commerciaux entre Salisbury et le reste du monde. L'avion venait chercher sa cargaison habituelle de bœuf rhodésien — *l'un des meilleurs du monde*. Il a été photographié sous toutes les coutures, au grand étonnement de l'équipage.

A Salisbury, les rites anglo-saxons se portent bien. Vers midi, les pubs des grands hôtels sont déjà pleins à craquer d'hommes en short qui font plus qu'honorer la bière locale, dans un vacarme assourdissant. Au Flagstaff, le bar du respectable hôtel Meikles, on exige toujours, du moins en théorie, veste et cravate à partir de 16 h. 30. *Pendant le week-end*, le champ de courses de Borrowdale est un lieu fort prisé. Sur les greens impeccables, des messieurs portent tenue et casquette blanches jouent au golf ou prennent des poses saugrenues *pour sacrifier au cérémonial du* cricket. Chaque dimanche matin, le *Sunday Mail* consacre une page entière aux résultats de fooball d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Au théâtre de verdure de Salisbury, une troupe locale a présenté pendant quatre jours un ballet de la Nativité intitulé *Voyage miraculeux en Egypte*. Les spectateurs noirs, debout, se comptaient sur les doigts d'une main.

La guerre a accru la consommation d'alcool et entraîne une recrudescence des divorces, dont la liste est régulièrement *publiée dans la presse*. Celle-ci diffuse presque chaque jour des doubles pages publicitaires à la gloire *de l'évêque Muzorewa*. Celui-ci vient de démentir avoir reçu 100 000 livres sterling de firmes britanniques ayant pignon sur rue en Rhodésie au cours de la campagne pour les élections d'avril dernier. Il n'a guère convaincu.

Quant à Valérie Ball, seize ans, elle pose pour les photographes, en tenant à la main le gros gâteau de Noël qu'elle a spécialement préparé à l'intention *des blessés — noirs — de* la Guard Force. *« J'en ferai un autre l'an prochain. J'espère pourtant qu'il n'y aura plus de soldats blessés. »* L'an prochain, Valérie sera-t-elle encore là ? En Rhodésie, l'avenir est indéchiffrable. Mais à Bulawayo, deuxième ville du pays, la maison de Joshua Nkomo vient *d'être fraîchement repeinte...*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Tunisie

La décision de fermer le lycée Carnot marque l'évolution de l'action culturelle française vers le bilinguisme

De notre correspondant

Tunis. — Les représentants des associations de parents d'élèves des *établissements scolaires français* en Tunisie ont exprimé, le vendredi 21 décembre, lors d'une réunion à l'ambassade de France, leur appréhension à l'égard de la politique culturelle française à l'étranger, telle qu'elle a été définie récemment par M. François-Poncet (*le Monde* du 11 décembre). Ils sont particulièrement inquiets à la suite de la confirmation de la fermeture du lycée Carnot de Tunis. Moins attachées au *statu quo*, les associations d'enseignants qui assistaient également à cette réunion n'ont pas contesté, dans leur ensemble, les orientations générales de Paris mais se sont cependant montrées préoccupées par les déclarations du ministre des affaires étrangères, selon lesquelles les crédits destinés à l'Afrique du Nord allaient être ramenés de 41 à 37 % du total affecté à l'action culturelle de la France à l'étranger.

Décidée par le gouvernement français depuis 1976 et reportée d'année en année, la fermeture du lycée Carnot, l'un des fleurons du protectorat, en plein centre de Tunis, est désormais certaine et interviendra en 1984. Dès la rentrée 1980, le transfert progressif de ses classes dans les deux autres établissements français de Mutuelleville, dans la périphérie de la capitale, et de La Marsa, dans la banlieue nord, sera mis en application.

A l'heure actuelle, 58,6 % des cinq mille quatre cent onze élèves qui fréquentent les quinze écoles primaires et les cinq établissements secondaires français, sont tunisiens, souvent issus de mariages mixtes. Si l'on considère l'enseignement secondaire seul, le pourcentage s'établit à 63,2 %. Les *services culturels de l'ambassade* de France considèrent qu'ils sont donc amenés à se préoccuper d'abord de l'enseignement à dispenser à ces jeunes gens. En effet, en poursuivant leurs études jusqu'au baccalauréat, ceux-ci acquièrent une bonne connaissance de la langue et de la civilisation française et représentent *« un capital potentiel de dialogue et une garantie pour la pérennité de l'amitié entre les deux pays »*.

Mais puisqu'ils sont appelés à vivre et à travailler demain en Tunisie, il est capital qu'ils reçoivent également un enseignement correct de l'arabe littéraire et qu'ils soient initiés à l'histoire, à la géographie, à la civilisation de leur pays. S'il n'en était pas ainsi, font remarquer les responsables des services culturels, les lycées et écoles français n'aboutiraient qu'à la formation de classes de déracinés qui pourraient ensuite reprocher à la France de ne pas les avoir mis en mesure d'être de *« vrais Tunisien en Tunisie »*.

L'action culturelle française au Maghreb se pose donc en termes d'échanges bilatéraux et veut se prêter au bilinguisme, orientation, assurent les *services* culturels français, qui ne met pas en péril la scolarisation normale des enfants français vivant en Tunisie, en Algérie ou au Maroc. En Tunisie, les jeunes Français disposent d'une infrastructure privilégiée par rapport à leur nombre, depuis les classes maternelles jusqu'aux terminales qui préparent aux divers baccalauréats des séries A, B, C, D et technique.

MICHEL DEURÉ.

BIBLIOGRAPHIE

« Les Cinquante Afriques »

de Hervé Bourges et Claude Wauthier

Dès 1960, l'année des dix-sept indépendances africaines, des annuaires, numéros spéciaux, monographies, ont fleuri. Jusqu'alors sujet de quelques dizaines d'ouvrages par an, l'Afrique a vu brusquement sa cote bondir au *hit-parade de l'édition*, et, depuis une vingtaine d'années, en se limitant aux principales langues européennes, cinq livres paraissent en *moyenne quotidiennement* traitant de sujets divers allant de l'histoire précoloniale à la monographie d'Etat et à la synthèse politique, de l'étude linguistique à la tradition orale, et de la sociologie rurale aux bilans des banques nationales, sans compter bien entendu les essais littéraires. Mais il manquait un ouvrage qui donne pour chaque Etat l'essentiel *de ce qu'il faut connaître*. Le livre de Claude Wauthier et Hervé Bourges (1) comble cette lacune. Cinquante pays en 1 360 pages. Géographie, histoire, économie, religion, politique, tout y est, avec un tableau de *repères* qui donne pour chaque Etat date d'indépendance, superficie, population, religions, langues, régime politique, monnaie principale, ressources, commerce extérieur, enseignement.

Ce plan présente d'évidents avantages : celui de la logique d'abord dans *la présentation géographique* en commençant par l'Afrique septentrionale (*Maghreb, Afrique du Nord-Est et* en traitant la Corne de l'Afrique et l'Afrique occidentale). Le tome II traite de l'Afrique centrale (*ancienne Afrique équatoriale* française et ancienne Afrique belge) de l'Afrique des Grands lacs, d'où les auteurs ont eu raison de *détacher* le Rwanda et le Burundi traités logiquement après le Zaïre, puis de l'Afrique australe et de l'océan Indien. Il est évident que ce livre convient au voyageur cultivé, au professeur, à l'étudiant... et surtout au lecteur africain.

Mais cette présentation n'est pas sans inconvénients. On aurait aimé un traitement plus ample des groupes de pays ainsi pour le Maghreb où manquent dans la bibliographie les ouvrages de Roger Le Tourneau et René Galissot par exemple.

Autre risque de critique, l'élément sociologique. L'évolution spectaculaire de la société depuis la deuxième guerre mondiale méritait peut-être des développements complémentaires, de même que certains aspects telles les survivances des castes dans l'Afrique sahélo-soudanienne.

Je sais par ailleurs qu'il est malvenu d'insister sur l'importance des ethnies. On a tôt fait *de voir invoquer un tribalisme*, survivance désuète d'un colonialisme attardé.

Mais il est un peu dommage de n'évoquer *les ethnies* que *par les* langues données dans les tableaux repères, ce qui aboutit à certains oublis. Ainsi, pour la Haute-Volta, les Gourmantchés qui peuplent l'est et les Bobos ou Bwas qui peuplent l'ouest du pays correspondent à deux peuples de locuteurs numériquement plus importants dans cette république que les Bambaras et les Peuls mentionnés. Ces quelques réserves faites, disons que pour établir ce bilan il était difficile de trouver des auteurs plus qualifiés.

Ces journalistes chevronnés ont non seulement suivi directement les événements africains du dernier quart de siècle, mais ont encore souvent connu les acteurs et témoins, les présidents comme les opposants, les maquisard, les emprisonnés et les exilés. C'est peut-être cette exceptionnelle connaissance qui les a amenés à privilégier l'histoire récente, par*fois celle des derniers mois*, au risque de voir bientôt dépassées d'ultimes notes.

Conscients de l'importance du passé, *les auteurs ont* fait appel pour la préface à Joseph Ki-Zerbo, premier agrégé d'histoire originaire d'Afrique noire, secré*taire général du Conseil africain* et malgache pour l'enseignement supérieur, et auteur lui-même d'une excellente histore de l'Afri*que noire. Un post-face de Samir* Amin, économiste égyptien de réputation internationale, qui a exposé des thèses aussi connues *que discutées en de très nombreux* ouvrages n'apporte, en revanche, pas grand-chose au sujet.

Joseph Ki-Zerbo souligne avec humour la *distinction entre* l'Afrique *« rarement rencontrée »* et *« les »* Afriques, c'est-à-dire les Etats africains... acteurs qui *se posent et s'imposent*, on les retrouve sans cesse à la une des grands journaux et sur les ondes... Les Afriques, c'est palpable. C'est rentable aussi. Car ce sont les partenaires avec qui les pays industrialisés et les multinationales discutent et traitent des marchés, de fournitures, de stocks, de consultance et d'équipement... si les Afriques sont souveraines, l'Afrique elle ne l'est pas.

La bibliographie par pays est dans l'ensemble satisfaisante même si pour certaines Républiques manquent de titres essentiels en français. Les cartes, agréables à regarder, ne sont pas dignes du texte qu'elles illustrent. Elles auraient pu bénéficier pour l'*ancienne Afrique française* des excellents documents du service géographique national. Les toponymes parfois changés pour motif *d'authenticité figurent dans* l'orthographe antérieure ainsi au Togo, *Bassari* au lieu de *Bassar*, *Dapango* au lieu de *Dapanong*. Il fallait mettre, comme cela fut fort bien fait pour le Zaïre ou le Tchad, le nouveau nom et l'ancien.

Mais ces critiques sont mineures à côté de l'importance du travail réalisé. *Les Cinquante Afriques* constitue une somme indispensable à qui doit travailler en Afrique et sur l'Afrique, on librairie l'interdise aux modestes bourses des étudiants. Mais il a toutes les chances de rester longtemps dans les bibliothèques africanistes comme le document fondamental de référence.

ROBERT CORNEVIN.

(1) Seuil éd., collection « l'Histoire immédiate », 2 vol., 1 360 pages.

ANNUAIRE DU TIERS-MONDE

Comme le précédent, ce quatrième tome de *l'Annuaire du tiers-monde* a été préparé par l'Association pour l'étude des problèmes du tiers-monde (AFETIMON) avec le concours du Centre d'études politiques et juridiques du tiers-monde (Paris-I), que dirige le professeur Gonidec, et le Centre d'études des relations internationales de la faculté de droit de Reims.

La première partie de l'ouvrage comprend une série d'études sur les armées, les armements et le pouvoir dans le tiers-monde dont l'une d'Edmond Jouve (Paris-I) sur les techniques et scénarios des coups d'Etat militaires en Afrique. Dans un autre texte, traitant de l'évolution des régimes du Ghana, de Haute-Volta, du Mali et du Nigéria, Jean Audibert montre comment s'instaurent progressivement, dans certains Etats africains, des *« démocraties militaires »*, première étape vers un retour formel au régime civil.

La deuxième partie de *l'Annuaire* comporte une série de chroniques consacrées, les unes aux problèmes intérieurs, les autres aux questions internationales. Quelques documents inédits ou d'accès difficile en France et une imposante bibliographie de plus d'une centaine de pages, complètent cet ensemble, dont on regrettera que les délais d'impression aient, cette année, entraîné une publication tardive. — Ph. D.

★ Editions Berger-Levrault, 650 pages.

Libéria

● LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN PARTI D'OPPOSITION, le People Progressive Party (P.P.P.), a été déclarée recevable, lundi 24 décembre, à Monrovia. La démarche visant à la reconnaissance de ce parti émane de l'Alliance progressiste du Liberia (PAL), organisation se réclamant du socialisme africain. Fondée en 1975 aux Etats-Unis, la PAL avait lancé, le 14 avril dernier, un appel pour une manifestation qui dégénéra en émeute, faisant environ soixante-dix morts et plus de quatre cents blessés. — *(A.F.P.)*.

Togo

Conversation à Pya

De notre envoyé spécial

Pya. — Enfant du pays, il en est le souverain. Il avance, canne à la main, bien droit dans sa tenue bleue dont la coupe est assurément plus proche de celle des dignitaires nord-coréens que de celle du boubou togolais.

« Je me suis confié à Dieu depuis longtemps. Si Dieu pense que ce que je fais est bien, il me faut continuer. » Dieu qui a détourné une balle lors d'un attentat. Dieu qui, près d'ici, à Sarakawa, a sauvé la vie, lors *d'un accident d'avion*, au général Eyadema, chef de l'Etat togolais, guide, éclaireur de pointe, etc.

« Le culte de la personnalité ? Pour comprendre, il faut revenir en arrière. Je vous renvoie au passé avant de juger le présent. » Le général rappelle le « passé », la confusion politique avant le coup d'Etat de 1966, les « divisions artificielles » du pays dont le « peuple » était las. Mais ces statues fondues *par les Nord-Coréens ? Mais* ce gros buste de bronze à l'entrée de la résidence de Pya ? Mais, l'autre soir, à Lomé, ce fascinant spectacle ? Lors d'un dîner de quelque cinq cents couverts, le général présidait sur l'estrade ; *face à lui, au fond*, un gigantesque portrait de lui ; au centre, pendant deux heures, sans arrêt, des dizaines d' « animateurs » chantèrent et dansèrent ses louanges. Deux heures d'hymnes et d'adoration.

« Oui, je vous renvoie au passé... Les gens font la comparaison. La population demande à ne pas être abandonnée... »

Il marche bien droit. Avant de nous convier chez lui, dans cette maison moderne et très bien protégée *du village natal du* nord du pays, il nous a conduit au temple. Une construction nouvelle, ronde, aérée. « Une action de grâces », bâtie après 1974 (l'accident d'avion, la carcasse elle-même est comme enchâssée, en *pleine campagne, dans* une vaste couronne de béton). Un ordre : un soldat tire un rideau, dévoile un tableau ; le général est au centre, entouré d'un évêque catholique, d'un pasteur (le président est protestant), *d'un musulman et d'autres* Africains de religion indéterminée.

« Je ne tue pas. Dieu m'a sauvé lors de l'attentat. Dieu n'a pas voulu me retirer la vie. Pourquoi retirer la vie aux autres ? J'ai gracié l'auteur de l'attentat. »

Et encore : *« Je ne voulais pas le pouvoir. Mais il y a eu la pression populaire. Je suis prêt à me retirer dans deux ans. Il faut sortir de l'état d'exception, d'où les élections du 30 décembre, le vote de la Constitution. Il faut un retour à la normale. Quelle que soit l'idéologie, l'important est de développer le bonheur du peuple. »* Le matin, le journal, le très officiel journal, avait publié un article des plus favorables à Amnesty International.

Un bon signe ?

Le président parle de ses visiteurs à Pya. Des chefs d'Etat, des ministres. Le général Massu. *Il justifie sans toujours* convaincre. Par exemple, la construction, en plein Lomé, *d'un hôtel-tour fort luxueux*, doté, entre autres, de cinquante-deux suites présidentielles et de cinquante-deux suites ministérielles. Mais, à trois minutes de là, nombre de rues du grand marché ne sont pas asphaltées. *On ne peut tout faire à la fois...* Ainsi, les Coréens du Nord construisent-ils *l'école du parti*.

Le président répond à toutes les questions. Le Centrafrique ? *« Si les Français n'avaient pas osé, les Russes débarquaient. »* Mais David Dacko n'a pas été « discret » sur le rôle de la France. L'économie ? Il admet que les cours du phosphate, plus que ceux du dollar, ne se fixent au Togo — dont le phosphate est la première richesse *minière*.

Le président voudrait être compris. Il se sent atteint par les articles de presse décrivant une personnalisation du pouvoir que nombre d'Africains avouent ne pas savoir expliquer. Après cette conversation de Pya, après que l'avion nous a déposé à Lomé, le téléphone sonne à l'hôtel. Le général Eyadema appelle : *« Nous sommes-nous compris ? »* Pas vraiment. Mais il était fort utile d'aller à Pya, pour « comprendre » le passé et le présent tel qu'exposés par le président. Quant à Dieu...

JACQUES DECORNOY.

ASIE

Chine

La condamnation d'une contestataire à deux ans de prison illustre à nouveau « la reprise en main » politique

De notre correspondant

Pékin. — Pour trouble sur la voie publique, une des principales figures de la contestation politique en Chine, Mme Fu Yuehua, a été condamnée, lundi 24 décembre, à deux ans de prison ferme par un tribunal de Pékin.

L'accusée avait déjà comparu le 17 octobre (*le Monde* du 18 octobre), mais l'affaire avait été ajournée pour supplément *d'enquête. Lors de cette première* audience, Mme Fu Yuehua était en effet défendue avec beaucoup d'efficacité contre une accusation *de diffamation portée contre elle*. On lui reprochait d'avoir faussement accusé l'un de ses supérieurs de l'avoir violée en 1972 et *elle s'était fait forte* de prouver la réalité des faits.

Selon l'agence Chine nouvelle, le président du tribunal n'a pas reconnu, *lundi*, le *bien-fondé de* la thèse de Mme Fu Yuehua, mais il a néanmoins abandonné l'accusation de diffamation, car, dit l'agence, l'affaire n'avait entraîné *« aucun préjudice »*.

Il a, en revanche, maintenu que Mme Fu Yuehua avait troublé l'ordre public en incitant, au mois de janvier dernier, des *« pétitionnaires »* à manifester sur la place Tien-An-Men et à proximité de la *résidence gouvernementale* de Zhung-Nan Hai en portant un drap sur lequel était inscrit : *« Contre la faim, contre la persécution, pour la démocratie, pour les droits de l'homme »*. C'est à ce titre qu'une peine de deux ans de prison a été prononcée.

Le jugement de lundi n'est pas beaucoup plus convaincant dans sa légitimité que l'audience du 17 octobre. On comprend *mal en* effet que l'affaire de viol et de diffamation ait été classée sous le seul prétexte d'absence de préjudice alors qu'elle était en apparence au centre de l'accusation il y a deux mois.

Personne, en *fait*, n'est *dupe*. Mme Fu Yuehua — comme le jeune contestataire Wei Jingsheng, animateur de la revue privée *Exploration* — a été arrêtée au printemps dernier dans le cadre d'une *« reprise en main »* consécutive à la floraison de journaux muraux et de manifestations qui avait animé le centre de la capitale pendant l'hiver. Cette campagne avait été largement utilisée par le pouvoir, qui prêchait alors l' *« émancipation des esprits »*.

La *répression* qui avait suivi correspondait à un revirement politique. Près de neuf mois plus tard, la condamnation de Mme Fu Yuehua — *moins lourde* que les quinze ans de prison infligés le 16 octobre à Wei Jingsheng, mais prononcée dans le même esprit — a pour *objet de « faire un exemple »* et n'a qu'un rapport lointain avec la justice.

La faiblesse de l'accusation est d'ailleurs *mise en évidence* par les considérations accessoires que le tribunal a jugé nécessaire d'évoquer pour faire bon poids. Ainsi découvre-t-on que Mme Fu Yuehua se serait rendue coupable de plusieurs vols au début des années 70, et le juge conclut-il qu'il s'agit d'un élément *« moralement dégénéré »*.

On notera que le jugement intervient quelques jours avant l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1980, du nouveau code pénal chinois, qui est censé renforcer sinon libéraliser la notion de justice en République populaire.

ALAIN JACOB.

PROCHE-ORIENT

OMAN, GARDIEN DU GOLFE

II. — De la guerre civile à la modernisation

De notre envoyé spécial ANDRÉ FONTAINE

Salalah (Dhofar). — A quelques centaines de mètres de la longue plage bordée de cocotiers, que des crabes infatigables parsèment de milliers de monticules de sable, un petit aérodrome militaire : une demi-douzaine de Big Lifters, hélicoptères lourds fabriqués aux Etats-Unis et qui servent au ravitaillement de villages isolés aussi bien qu'à celui des soldats, deux ou trois avions de patrouille Defender et les inévitables camions volants Skyvan (1).

Avant de s'envoler vers la frontière avec le Yémen du Sud, une « armoire à glace » venue des brumes de la Manche soulève comme une plume, pour s'assurer de sa légèreté, tel ou tel candidat au passage. Avec le revolver qui lui bat la fesse et le poignard de brousse glissé dans la poche de mollet de sa combinaison de vol, on croirait pour un peu qu'il part pour une opération de nettoyage.

La guerre civile pourtant n'est plus, à l'heure actuelle, qu'un souvenir, et l'on a quelque peine à imaginer qu'il y a cinq ans encore la plus grande partie du Dhofar, y compris le port de Raykut, était aux mains d'un Front de libération se réclamant du marxisme-léninisme et même, jusqu'au jour où les Chinois, qui s'y intéressaient fort, le laissèrent tomber au nom de la raison d'Etat, du maoïsme. Depuis lors, les Chinois sont devenus les alliés empressés de quiconque affirme son hostilité à la version soviétique du communisme. Comme c'est le cas de l'Oman, le drapeau rouge de la Chine populaire flotte désormais, à Mascate, sur une petite ambassade.

Sur place aussi les choses ont bien changé. Avec l'aide des Britanniques, l'actuel sultan Qabous a mis fin, le 23 juillet 1970, au trop long règne de son père, le sultan Saïd, qui l'avait fait interner, se méfiant de son goût pour Brahms et de ses tendances modernistes acquises sur les bords de la Tamise et du Rhin. Cet autocrate obscurantiste poussait la détestation du siècle jusqu'à avoir interdit le tabac, la musique, la photographie et le port de verres fumés. On comptait alors dans tout le pays, pour un million d'habitants, un hôpital de douze lits, 10 kilomètres de routes asphaltées et trois écoles primaires. Nombre de jeunes Omanais avaient soit rejoint les rangs d'une rébellion à laquelle la propagande officielle semble rétrospectivement trouver quelque excuse, soit gagné l'étranger pour y faire des études.

D'amples réformes

Dès son avènement, le nouveau sultan a lancé d'amples réformes, dont on commence à voir les résultats. Beaucoup d'exilés et d'opposants sont rentrés, bientôt rejoints par des membres d'une diaspora, née aux temps glorieux de la flotte omanaise. Tel citoyen du Burundi, à la peau du plus beau noir, a pu justifier d'ancêtres sultanesques pour venir s'établir à Mascate. Tel médecin, formé en U.R.S.S., en a ramené une blonde épouse, médecin elle aussi et qui, devenue sujette du sultan, exerce maintenant sans problème dans la capitale.

Le pouvoir a largement mis à profit la relative modernisation du pays pour convaincre les rebelles que leur soulèvement n'avait plus de sens. Il a exploité à fond, sur le plan militaire, avec l'aide de la Grande-Bretagne, de l'Iran et de la Jordanie, le moment de flottement créé dans leurs rangs par la défection chinoise. Le régime progressiste du Yémen du Sud, qui est soutenu à fond par l'U.R.S.S., par l'Allemagne de l'Est et par Cuba, a pris la relève de Pékin. Il n'empêche que, depuis 1975, les combats ont pratiquement cessé. Jordaniens et Iraniens sont partis. A en croire les officiels, on ne compterait plus guère au Dhofar qu'une trentaine de hors-la-loi isolés — des « Mesrine », nous a dit un Français, — et surtout préoccupés de survivre dans un environnement difficile.

Pour le commandant en chef de la flotte omanaise, qui a ramené vers le détroit d'Ormuz, à son sens plus menacé, telle ou telle unité jusqu'alors occupée à surveiller, voire à bombarder, la route côtière par laquelle les rebelles recevaient du Yémen du Sud une partie importante de leur ravitaillement, rien ne laisse prévoir une reprise de la guérilla. A proximité immédiate de la frontière, un autre officier britannique rencontré au P.C. de l'un des six régiments chargés de la défense du Dhofar, est moins catégorique : *« Le jour où ils attaqueront, ils ne préviendront pas ». « Ils »*, ce sont les quelques centaines de maquisards qui attendent, l'arme au pied, à proximité immédiate du territoire omanais, le feu vert d'Aden et de Moscou. Pour peu que la situation se tende dans le détroit d'Ormuz, il pourrait être tentant pour le camp progressiste de créer ici un abcès de fixation.

Les forces du sultan demeurent donc sur le pied de guerre. Des fortins de grosses pierres sont disséminés sur les hauteurs, dans la zone peuplée qui s'étend le long du littoral, comme sur les premiers contreforts que la mousson, l'été venu, rendra verdoyants, d'une montagne qui s'élève par paliers vertigineux jusqu'au désert où l'on récolte l'encens et la gomme arabique. Des guetteurs surveillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le doigt sur la détente de leur mitrailleuse, ce qui se passe de l'autre côté de la frontière.

Mais celle-ci n'est pas aussi fermée que pourrait le laisser croire ce martial appareil. De temps à autre, un ou deux rebelles la franchissent pour faire leur soumission. Passent aussi des nomades sud-yéménites attirés par ce qu'ils entendent dire de la prospérité du sultanat.

Prospérité est évidemment un grand mot. Avec ses 300 000 barils par jour de pétrole, d'où il tire l'essentiel de ses revenus, le sultanat fait figure de parent pauvre par rapport à l'Arabie Saoudite ou aux Emirats du Golfe. Mais cette modicité pousse les dirigeants à se garder, dans l'ensemble, des extravagances que se permettent tant de nouveaux riches de l'or noir. Dire que la corruption est totalement absente serait évidemment beaucoup s'avancer, et il est plus d'un ministre pour cumuler ses activités officielles avec l'enviable qualité de « sponsor » de quelque grosse entreprise étrangère. Dans les quartiers résidentiels de Medinat-Qabous, ou de Qurum, aux abords de Mascate, se dressent quelques villas qui ont dû coûter les yeux de la tête. Et rien n'a été épargné pour faire du grandiloquent palais construit pour le sultan dans sa capitale, au risque d'en bouleverser quelque peu le charme un peu désuet, une demeure digne d'un grand prince.

La plupart des bâtiments publics restent cependant de dimensions et de confort raisonnables, et l'on ne peut que saluer le très gros effort consenti en matière d'équipement. On compte maintenant 1 500 km de routes asphaltanées et, d'ici trois ans, on aura fini de recouvrir les 1 200 km qui séparent Mascate de Salalah, la capital du Dhofar. Treize hôpitaux ont été ouverts, ce qui est, bien entendu, encore loin d'être suffisant.

Partout, on peut voir des écoliers et des écolières, dans leurs sages uniformes, cartable ou attaché-case à la main : ils sont officiellement 88 000, dont 27 000 filles, suivant les cours de professeurs, dont la grande majorité sont encore étrangers, Egyptiens surtout. Nous avons pu visiter, à Salalah, une école de filles — ce qui serait impensable pour un homme dans les pays voisins : le visage découvert, encadré d'un voile blanc qui les fait ressembler à des nonnettes, elles paraissaient écouter avec beaucoup d'attention leurs maîtresses, toutes en jupes longues, y compris une petite Américaine, qui enseigne à ses élèves, depuis septembre, les rudiments de sa propre langue. Des centaines d'étudiants omanais fréquentent des universités arabes, européennes — on en compte une quinzaine en France, — et américaines, et l'on envisage d'ouvrir dans e sultanat, d'ici quelques années, deux ou trois collèges d'enseignement supérieur. Enfin des milliers d'adultes reçoivent en fin de journée des leçons d'alphabétisation.

Du pétrole après l'an 2000

Le sultan Qabous n'a pas trop de soucis d'argent, en dépit de dépenses de défense qui absorbent quelque 50 % du budget ordinaire. L'Arabie Saoudite n'a pas hésité, en effet, ces dernières années, à combler son déficit budgétaire. Les clients ne manquent pas, Japonais en tête, pour un pétrole dont la moitié de la production quotidienne est vendue sur place aux enchères. La mise en exploitation des gisements du Dhofar, qui vont être prochainement reliés par oléoduc à Mascate, permettra d'accroître l'extraction de 20 % environ l'an prochain, et P.D.O. (Petroleum Development of Oman) annonce dès maintenant avec assurance que le sultanat aura encore du pétrole après l'an 2000.

P.D.O. est un Etat dans l'Etat, 60 % des parts sont dans les mains de l'Etat omanais, la plus grande partie du reste dans celles de la Shell, la Française des pétroles détenant pour sa part 4 %. La carte de ses zones de production couvre la plus grande partie du sultanat. Mais six autres groupes opèrent dans les périmètres restants, parmi lesquels l'Elf-Aquitaine, qui extrait 12 000 barils par jour en *offshore*, au large du Ras-Massendam, et, plus heureuse que P.D.O. qui avait abandonné les recherches dans cette région, a trouvé du pétrole dans le Rub-Al-Khali, autrement dit dans le secteur vide *(empty quarter)*, l'immense désert qui couvre la partie méridionale de l'Arabie Saoudite et déborde sa frontière du côté omanais.

Quelques dizaines de techniciens de nationalités diverses travaillent là, bravant des températures qui atteignent au printemps les 50 degrés à l'ombre — mais où y a-t-il de l'ombre ? Les dunes de sable orange, dont l'arête aigue se découpe sur le ciel non pollué, alternent avec des étendues de cailloux ou de terre brune dans lesquels sont fichées ici ou là, nourries d'on ne sait quelle eau, des broussailles d'un vert inattendu.

Au détour d'une éminence, deux bulldozers nivellent le chemin que vont bientôt emprunter les vibrateurs, dernière-née des techniques de l'exploration pétrolière. Nous les rencontrons un peu plus loin, trois gros camions aux grâces éléphantesques, qui progressent de 10 mètres, prennent appui sur une sorte de pédoncule qui leur sort du ventre pour soulever leurs roues arrière, se mettent à vibrer en chœur comme des marteaux-piqueurs, se reposent, et repartent pour recommencer, des heures durant, le même jeu. A 2 ou 3 kilomètres de là, un jeune Anglais est enfermé dans un camion, glacé par la réfrigération. Il veille à la bonne marche de l'oscillographe qui enregistre les réactions des diverses couches sédimentaires aux mini-séismes provoqués par les vibrateurs. Les renseignements ainsi fournis sont ensuite confiés à un ordinateur, qui en tire de précieuses indications sur la structure du soubassement et donc sur l'éventualité de la présence de pétrole.

Il n'y a pas que le pétrole. Le sultanat dispose aussi de gaz naturel, et c'est lui qui approvisionne tant la centrale électrique de la capitale que son usine de dessalement. Un gisement de cuivre sera mis en exploitation en 1981, et on attend pour la première année une production de 20 000 tonnes environ. Le pronostic est plus réservé pour le chrome et le manganèse, dont le coût d'extraction risque d'être prohibitif.

Les résultats de l'agriculture excèdent sensiblement, dès à présent, les objectifs à elle assignés par le second plan quinquennal. Aux traditionnels *falaj*, étroits canaux d'irrigation qui amènent dans la plaine l'eau de la montagne, s'ajoutent des techniques plus modernes de pompage, la nappe phréatique étant relativement proche, surtout dans la région côtière du Dhofar, où la mousson permet à la fois des cultures tropicales et la constitution de vastes fermes vouées à l'élevage et à la production des aliments pour le bétail.

Le voyageur, habitué à voir si souvent dans le tiers-monde des vaches ou des buffles squelettiques, est étonné de rencontrer de belles laitières non seulement dans des centres qui ne sont déjà plus expérimentaux, mais sur les hauteurs où vivent des populations semi-nomades, autour de leurs habitations circulaires creusées dans la terre et coiffées d'une coupole armée de branchages. La pêche est également en plein développement, grâce à la fourniture aux pêcheurs de moteurs hors-bord japonais et à la meilleure surveillance de la côte assurée par la marine du sultan.

Les lenteurs de l'« omanisation »

Comme on a déjà eu l'occasion de le dire, cette marine est commandée par un officier britannique. Celui-ci n'a même pas d'adjoint omanais, pour cette bonne raison qu'aucun des six officiers de marine autochtones n'a encore dépassé le grade d'enseigne de vaisseau. Si donc l'« omanisation », là comme ailleurs, est inscrite au programme, elle prendra du temps. Combien ? Nous avons posé la question au commandant en chef. Réponse : *« Sa Majesté entend ne pas confier de commandement à quelqu'un qui ne présente pas toutes les qualifications requises pour l'exercer. »* Ce qui veut dire qu'il faudrait compter pratiquement pour le poste qu'il occupe... *« Vingt-cinq ans. »* Mais notre interlocuteur d'ajouter aussitôt : *« Il est évident que c'est beaucoup trop. Il faudra trouver une cote mal taillée. »*

Les choses iront plus vite dans l'armée de terre, où la relève au sommet est prévue pour 1981. Mais il est évident que pendant un certain temps encore l'influence de Londres restera très forte dans le sultanat. Le souverain ne paraît pas trop s'en soucier. Il n'est pas sûr pourtant que, compte tenu de l'esprit du temps, il ne se trouve pas en Oman de plus en plus de gens pour juger cette présence encombrante. De même est-il difficile d'imaginer que le sultan continuera *ad vitam aeternam* de détenir pratiquement tous les pouvoirs.

Qabous bin Saïd est bien conscient de la nécessité d'un changement, puisqu'il a dit à *Time Magazine*, en juin dernier : *« La puissance de feu, la télévision en couleurs et l'air conditionné ne peuvent suffire à satisfaire un peuple qui veut son propre Parlement. Tel est le message du vingtième siècle, devant lequel doivent s'incliner les rois et les chahs, les sultans et les émirs. Et aussi les dictateurs. »* Rien n'indique cependant qu'il soit très pressé de prendre des initiatives dans ce sens.

Il est vrai qu'il est difficile d'imaginer pays plus tranquille et que les sourires et l'empressement avec lesquels les étrangers sont accueillis dans les villages les plus reculés laissent l'image d'un peuple plutôt paisible et heureux de son sort. Le fait est qu'en contraste avec les événements d'Iran, d'Arabie Saoudite, du Pakistan, du Yémen ou de l'Ethiopie voisins, Oman apparaît comme une oasis de calme. Mais il faut se méfier des eaux dormantes. Au point du monde où ils se trouvent, les Omanais ont peu de chance d'être oubliés par l'histoire. Ils le savent d'autant mieux qu'à la différence de beaucoup de leurs voisins ils ont eux-mêmes une longue histoire. N'ont-ils pas expulsé eux-mêmes, au dix-septième siècle, les Portugais, et au dix-huitième les Persans qui avaient occupé leurs côtes ?

La France aurait tort de négliger ce pays vivant avec lequel son commerce vient de connaître une expansion spectaculaire grâce à la conclusion par Alsthom d'un contrat pour la livraison d'alternateurs. Présente, en dehors du pétrole, en divers secteurs d'activité qui vont du conditionnement de l'eau minérale à la livraison de missiles Exocet aux patrouilleurs de la marine, elle verrait certainement son influence accrue si le président de la République profitait du voyage qu'il doit faire au printemps dans les Emirats pour aller rendre visite au sultan Qabous.

FIN

(1) *Le Monde* du 25 décembre.

LA TENSION ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

Aucune libération des otages n'a eu lieu pour Noël

(Suite de la première page.)

Conduits peu avant minuit à l'ambassade des Etats-Unis — où, contrairement à la rumeur qui avait circulé, les otages, ou du moins la plupart d'entre eux, sont toujours détenus, — les quatre prélats ne devaient regagner leur hôtel qu'à 14 h. 15 ce mardi. Visiblement épuisés, ils renonçaient alors à réunir la conférence de presse espérée par près de cent journalistes. Mgr Duval a toutefois indiqué n'avoir pu rencontrer, au cours de sa visite à l'ambassade américaine, que trente-neuf otages, répétant plusieurs fois le chiffre et ajoutant même : *« Je les ai comptés à plusieurs reprises. »* A la question : *« Vous ont-ils paru en bonne santé ? »*, il a répondu : *« Oui, ceux que j'ai vus m'ont semblé en bonne santé »*, insistant sur *« ceux que j'ai vus »*. Enfin, comme un journaliste lui demandait s'il pensait quitter Téhéran avec un ou plusieurs des otages libérés, l'archevêque d'Alger a dit d'une voix où perçait la déception : *« Non, je ne le crois pas... »*

Dans la journée du 23 décembre, l'imam Khomeiny avait adressé un *« message au monde chrétien »* (*le Monde* du 25 décembre). Le texte s'ouvre sur le verset 8 de la cinquième sourate du Coran dite « La table servie », où il est dit notamment : *« Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices. »* Suivent deux citations empruntées à l'Evangile selon saint Matthieu. Dans son message, l'imam souhaite un joyeux Noël *« à tous les peuples opprimés du monde, aux pays chrétiens et aux chrétiens d'Iran »*.

Après avoir rappelé que son pays *« a souffert pendant de longues années de l'hypocrisie de ses oppresseurs »*, le chef religieux s'en prend directement au président des Etats-Unis : *« O chrétiens, pourquoi M. Carter ne priait-il ni ne demandait-il aux cloches de sonner quand les peuples d'Iran, du Vietnam, de la Palestine, du Liban, et d'autres encore, se faisaient massacrer ? A présent, il a commencé à prier, mais c'est pour la présidence et pour quelques années supplémentaires d'oppression vis-à-vis des pays faibles... »*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

LE BUREAU DE L'O.L.P. A TRIPOLI EST FERMÉ

Beyrouth *(A.F.P.)*. — Les services spéciaux libyens ont occupé, lundi matin 24 décembre, le bureau de l'O.L.P. à Tripoli, et confisqué tout ce qui s'y trouvait, y compris un appareil émetteur, a annoncé l'agence palestinienne d'information Wafa, dans une dépêche de Tripoli. Selon l'agence, les autorités libyennes ont ensuite fermé la permanence de l'O.L.P. dans la capitale. Wafa n'indique pas si de nouvelles arrestations ont eu lieu.

[A l'instigation du colonel Kadhafi, des « comités populaires révolutionnaires » avaient encerclé dans les premiers jours de décembre les permanences de l'O.L.P. à Tripoli. Cette action faisait suite à un discours du président libyen du 1er décembre, dans lequel il appelait les « masses palestiniennes en Libye à unifier les bureaux des différentes organisatons palestiniennes ». Le 9 décembre suivant, le représentant de l'O.L.P. à Tripoli était expulsé et l'agence palestinienne qualifiait le président libyen de « colonel fou ».]

● *Le colonel Alfred Gomm*, du contingent nigerian de la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), a été condamné lundi 24 décembre, à quinze ans de prison ferme par le tribunal de première instance de Jérusalem. L'officier nigerian avait été pris en flagrant délit de transport d'armes et d'explosifs destinés à un réseau de l'organisation palestinienne Fath, à Jérusalem (*le Monde* du 25 juin). Le colonel Gomm a été expulsé aussitôt après que la sentence eût été prononcée. — *(A.F.P.)*

Le voyage à Téhéran des parlementaires des Yvelines

Mme Brigitte Gros assure avoir engagé le « processus de désescalade »

Mme Brigitte Gros, sénateur non inscrit des Yvelines, et MM. Nicolas About et Pierre Bourson, tous deux députés U.D.F. des Yvelines, qui s'étaient rendus à Téhéran la semaine dernière, ont affirmé le lundi 24 décembre, à leur retour à Paris, que des membres influents du Conseil de la révolution, dont ils jugent préférable de ne pas révéler l'identité, leur avaient donné l'assurance que d'autres mesures de clémence suivraient la libération — selon eux imminente — de trois des otages.

« Nous n'avons aucune raison de mettre en doute cette promesse, ont-ils souligné, *car aucune décision n'est prise par le Conseil de la révolution sans l'accord préalable de l'imam Khomeiny. Tout nous laisse donc penser que cette promesse se concrétisera. Notre visite à l'imam a duré trois quarts d'heure. Il nous a rappelé le très bon souvenir qu'il gardait de son séjour à Neauphle-le-Château et a exprimé sa reconnaissance à la France, qui lui avait accordé, durant son séjour, de larges possibilités d'action. »*

Mme Brigitte Gros a précisé que ce voyage constituait une *« mission de dialogue qui avait permis d'engager un processus de désescalade et que, sur ce point, les résultats obtenus constituaient à ses yeux un succès.*

» En ce qui concerne le sort des otages américains, a-t-elle ajouté, *l'imam s'est contenté de nous affirmer que le peuple iranien n'en voulait pas aux otages. Il nous est apparu comme un homme sûr de lui, en possession de toutes ses facultés intellectuelles et possédant une grande connaissance de la situation internationale. »*

Les parlemetaires ont conclu en affirmant *« leur confiance envers le peuple iranien et ses responsables actuels »*, qui, selon eux, *« souhaitent que ce soit l'Iran qui fasse un premier geste vers la désescalade dans les relations avec les Etats-Unis. La libération de trois prisonniers nous semblerait donc conforme à cette volonté que nous avons cru discerner »*.

[Mme Brigitte Gros, née le 12 juin 1925, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), est la sœur de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Vice-présidente du parti radical, maire de Meulan depuis 1965, elle siège au Sénat depuis le 27 septembre 1973.]

[M. Nicolas About, né le 14 juillet 1947 au Chesnay (Yvelines), est médecin généraliste. Elu maire de Montigny-le-Bretonneux en mars 1977, il est entré en mars 1978 à l'Assemblée nationale où, inscrit à l'U.D.F., il représente la huitième circonscription des Yvelines.]

[M. Pierre-Alexandre Bourson, né le 19 février 1927 à Casablanca (Maroc), est médecin oto-rhino-laryngologiste. Ancien maire de Carrière-sur-Seine, il représente la première circonscription des Yvelines, depuis 1973, à l'Assemblée nationale, où il est inscrit à l'U.D.F.]

● *Le cardinal Duval, interrogé par Europe 1*, le mardi 25 décembre, a donné quelques précisions sur la cérémonie à laquelle il a pris part à Téhéran : *« Nous avons eu*, a-t-il dit, *de longues discussions avec les étudiants sur la manière dont devait se dérouler cette cérémonie. Pour des raisons diverses, tenant en particulier à la sécurité, la fête de Noël a été célébrée dans trois salles séparées. Dans l'une se trouvait un pasteur, dans l'autre également un pasteur et, dans la troisième, l'évêque auxiliaire de Detroit et moi-même. Les détenus sont venus, les uns après les autres, dans l'une de ces trois salles. Il y en avait une quarantaine, et ils m'ont semblé en bonne santé. »*

EUROPE

Turquie

Plus de trois mille adolescents ont été arrêtés à la suite de violents incidents

De notre correspondant

Ankara. — Le premier anniversaire des incidents sanglants de Kahraman-Maras, au cours desquels quelque cent huit personnes avaient trouvé la mort à la suite des affrontements entre les membres des communautés sunnite et alévite (*le Monde* du 27 décembre 1978), a donné lieu le 24 décembre à de violentes batailles entre les élèves de plusieurs établissements du secondaire dans les principales villes turques et les forces de l'ordre.

Dans la capitale, les autorités de l'état de siège ont procédé à l'arrestation de deux mille quatre cents élèves dans cinq lycées, qui étaient occupés. Ces établissements ont été fermés jusqu'au 2 janvier prochain, à la suite d'une décision du gouverneur d'Ankara. A Istanbul, un millier de jeunes manifestants de gauche ont été placés en garde à vue.

Dans un communiqué diffusé lundi dans la soirée, le commandant de l'état de siège d'Istanbul a indiqué que sur les trois cent quarante-six établissements secondaires de cette ville, des incidents se sont produits dans seulement vingt-quatre d'entre eux, et les cours ont été suspendus dans onze autres, tandis que les instituteurs qui « boycottaient » les cours, pour commémorer les événements de Maras, ne dépassaient pas 5 % des effectifs.

Par ailleurs, les autorités militaires d'Ankara ont suspendu le fonctionnement de l'association des instituteurs turcs, TOB-DER (progressiste), qui, selon la police, aurait conseillé pour lundi à ses adhérents un boycottage des cours. Mais les sièges centraux des autres organisations d'instituteurs, de droite, ont été également fermés par une décision du commandant de l'état de siège d'Ankara. On reproche aux organisations d'instituteurs, dans leur ensemble, de s'être trop immiscé dans la politique.

La journée de lundi, à propos de laquelle le quotidien *Tercuman* (pro-gouvernemental) a parlé de « *terreur rouge* », et *Milliyet* (indépendant) d'« *anarchie* », devait avant tout, selon les milieux de gauche, être une simple journée de protestation contre la « *menace fasciste* » qui, affirmaient-ils, avait fait preuve de son efficacité meurtrière à Maras, il y a un an.

Les autorités de l'état de siège de toutes les régions avaient, par ailleurs, interdit toute manifestation dans les établissements d'enseignement, mettant également en garde les instituteurs contre un boycottage éventuel des cours en leur signalant qu'au cas où les cours ne seraient pas assurés, ils seraient poursuivis par la justice. Néanmoins plusieurs lycées et facultés ont été occupés, tandis que de nombreuses usines contrôlées par la centrale ouvrière progressiste DISK ont débrayé quelques heures toujours en souvenir des victimes de Maras. A Ankara, à Istanbul, à Izmir, à Balikesir et à Tunceli notamment, des accrochages se sont produits entre des jeunes gens qui organisaient des « manifestations pirates » dans la rue et qui brûlaient des pneus d'automobiles, et les forces de l'ordre. A Kars, les établissements de commerce avaient fermé, craignant des incidents, tandis qu'aucun cours n'était donné dans les écoles de cette ville.

A Ankara, les domiciles de deux élus du Parti de la justice ont été plastiqués, ne subissant que des dégâts matériels. Par ailleurs, la police a pu désamorcer une bombe prête à exploser devant l'appartement d'un parlementaire du Parti du mouvement nationaliste. Les locaux du district de Cankaya du parti républicain, à Ankara, ont également été dévastés par une bombe, tandis que la police, avertie par un appel téléphonique, a procédé à une fouille minutieuse de la bibliothèque de l'Assemblée nationale pour chercher une charge explosive qui, au demeurant, ne s'y trouvait pas.

Commentant les incidents, l'éditorialiste de *Hurriyet* (indépendant) écrit : « *Tant que le gouvernement restera dans le désarroi, l'opposition irresponsable, l'état de siège inefficace et l'opinion publique sans réaction, les jours à venir seront encore pires.* »

Enfin, plusieurs organisations progressistes ont publié des déclarations à l'occasion de l'anniversaire des événements de Kahraman-Maras, demandant que toute la lumière soit faite sur l'origine de ceux-ci, et soulignant qu'il faudra traduire en justice non seulement les « lampistes », mais également les véritables instigateurs.

ARTUN UNSAL.

Norvège

Les prix et les salaires resteront sévèrement contrôlés

Oslo (*A.F.P.*). — La Norvège *sortira de quinze mois de blocage* des prix et des salaires pour entrer, au début de l'année prochaine, dans une période de contrôle qui, sans oser tout à fait dire son nom, ressemblera fortement à la précédente. Le cabinet social-démocrate a, en effet, fait adopter avant Noël, en frôlant de tout près la crise gouvernementale, une loi qui instituera un contrôle sévère des prix et salaires pour tenter d'assurer la compétitivité de l'industrie norvégienne et de lutter contre l'inflation.

Cette loi limite l'augmentation des salaires dans les secteurs public et privé. Elle implique, aussi, que les accords salariaux qui vont être négociés pour une période de deux ans par la confédération syndicale L.O. et le patronat vaudront, *en fait, pour l'ensemble* des salariés, syndiqués ou non.

Ce dernier point avait suscité l'opposition des partis de droite, qui ne souhaitaient guère voir les syndicats en position de décider pratiquement des augmentations de salaires des non-syndiqués. L.O., de son côté, avait déclaré n'apporter son soutien à la loi qu'à condition qu'elle vaille pour tous.

Le gouvernement a mis son existence dans la balance, mais il a fini, après une procédure compliquée, par éviter une crise qui paraissait imminente. Sa chute n'aurait, en fait, arrangé personne dans la mesure où la Constitution norvégienne ne prévoit pas de dissolution de la Chambre. De plus, l'arrivée au pouvoir d'une coalition de droite sans majorité parlementaire n'aurait fait que donner à la crise un caractère permanent.

La politique stricte voulue par le premier ministre, M. Odvar Nordli, s'explique par la volonté de ne pas compromettre les résultats déjà acquis grâce au blocage des prix. Le taux d'inflation devrait se situer, cette année, autour de 4,5 %, et le gouvernement espère que, grâce à ces mesures, il n'excédera *pas 6 % en* 1980. En outre, la compétitivité des entreprises norvégiennes sur le marché international s'est accrue. Parallèlement, la Norvège commence à *toucher les dividendes* de ses réserves pétrolières.

Ces différents facteurs ont déjà ramené à 16 milliards, cette année, le déficit de la balance des échanges, qui était de 26,5 milliards en 1977. Les revenus pétroliers, qui représentent l'avenir pour la Norvège, sont toutefois une source de préoccupations. Le gouvernement entend, en effet, éviter que l'afflux de devises ne vienne perturber l'économie norvégienne et ne favorise l'inflation. C'est pourquoi il fait preuve d'une grande prudence dans le rythme d'attribution des concessions, et demande aux compagnies intéressées par l'exploitation des richesses de la mer du Nord de contribuer, en échange, à l'industrialisation du pays et à la création d'emplois. Ainsi, Elf-Aquitaine, qui souhaite participer aux premiers forages dans le Grand Nord, au-delà du 62e parallèle, propose sa coopération dans le domaine de l'aéronautique et des télécommunications.

Suède

PAS D'ÉGALITÉ DES SEXES EN MATIÈRE DE SALAIRES

Stockholm (A. F. P.). — L'égalité entre les sexes laisse quelque peu à désirer en Suède lorsqu'il s'agit des salaires. Selon une étude publiée par l'Office national des statistiques, la rémunération moyenne d'un homme âgé entre trente-cinq et quarante-neuf ans est de 68 500 couronnes (autant de francs français), alors qu'elle est de 39 500 seulement pour la femme. L'écart est déjà sensible au moment de l'entrée dans la vie active : les garçons entre seize et dix-neuf ans gagnent moyenne 18 000 couronnes, soit 2 200 de plus que les filles.

Parmi les bénéficiaires de salaires supérieurs à 100 000 couronnes, il y a dix fois plus *d'hommes que de femmes*. Le « salaire stastitique moyen » des Suédois étant de 41 900 couronnes, on note que 35 % des hommes mais 70 % des femmes ne gagnent pas cette somme.

Il reste une consolation aux Suédoises : tous ces chiffres s'entendent avant impôts. Or le fisc *suédois* parvient sans peine à rétablir en grande partie l'égalité entre les sexes, que les employeurs ne paraissent guère respecter.

Danemark

Frénésie d'achats à crédit en dépit de nouvelles mesures d'austérité

De notre correspondante

Copenhague. — L'avenir économique du Danemark est sombre : le Parlement a voté à la *veille de Noël une série de mesures* d'austérité qui vont rendre plus pesantes les charges — fiscales et autres — de bien des foyers. Pourtant, les compatriotes du conteur Andersen, loin de réduire leurs dépenses pour les fêtes, semblent avoir été pris d'une frénésie d'achats.

Certains grands magasins et supermarchés de la capitale et de la province se sont félicités de constater qu'en décembre leurs ventes avaient augmenté de 7 % pour les uns, à 20 %, voire 50 %, pour les autres. Il est vrai qu'en bons commerçants, leurs administrateurs avaient, cette saison, sous couvert d'aider leurs clients en difficulté « *à ne pas trop se serrer la ceinture* », multiplié des offres alléchantes d'ouvertures de comptes à crédit. Les intérêts varient selon la longueur des crédits et les dispositions arrêtées par chaque entreprise, de 20 % à 30 %.

Parallèlement à cette augmentation de leurs ventes, les magasins et boutiques ont, en décembre, enregistré une augmentation du chiffre des vols.

Les Danois auraient cette année donné un caractère plus sérieux, c'est-à-dire plus utilitaire, à leurs cadeaux. Il y a eu notamment une ruée vers les rayons de vêtements chauds et de couvertures. Manifestement, personne n'attend plus, en Europe du nord, que l'on puisse se chauffer comme avant.

L'évolution de la conjoncture extérieure et aussi intérieure a modifié également certaines traditions des entreprises. Si le rite du treizième mois n'a jamais réellement existé au Danemark qu'à titre exceptionnel, il était courant jusqu'ici que dans certaines usines ou bureaux les ouvriers et les employés reçoivent une petite enveloppe supplémentaire en fin d'année. Toutefois, cette enveloppe est soumise aux déclarations fiscales et son chiffre, même modeste, peut faire changer de palier sur l'échelle de l'impôt progressif. Alors, petit à petit, les patrons, à la demande des intéressés, ont remplacé ces gratifications en argent par des cadeaux en nature (il s'agit en général d'alcool, cigarettes, chocolats, etc.) qui avaient l'avantage jusqu'ici de pouvoir être mentionnés sur la note de frais généraux. Mais ils ne le seront *peut-être pas éternellement*, car le nouveau ministre des finances a décidé de faire une chasse impitoyable aux « *avantages marginaux des salariés* ».

CAMILLE OLSEN.

Grande-Bretagne

Mme THATCHER A FAIT UNE BRÈVE VISITE AUX TROUPES BRITANNIQUES STATIONNÉES EN ULSTER

Londres (*A.F.P.*). — Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, a fait le lundi 24 décembre une brève visite-surprise de Noël aux troupes britanniques stationnées en Ulster.

Mme M. Thatcher, accompagnée de son époux et du secrétaire à l'Irlande du Nord, M. Humphrey Atkins, s'est tout d'abord rendue dans le comté d'Armagh, près de la frontière avec la République d'Irlande. Elle a déclaré à la patrouille spéciale de la police nord-irlandaise *qu'elle s'efforçait d'obtenir* la levée de l'embargo américain sur la livraison à cette unité de pistolets Ruger fabriqués aux États-Unis.

Le chef du gouvernement a ensuite gagné les quartiers du second régiment de parachutistes qui lui ont offert le béret rouge de leur unité. Mme Thatcher a rencontré trois survivants du « massacre » de Warrenpoint (sud de l'Ulster) où di-huit soldats avaient trouvé la mort lors d'un attentat perpétré par l'IRA provisoire, le 27 août dernier, jour de l'assassinat de lord Moutbatten.

Avant de regagner Londres, Mme Thatcher a eu un dernier entretien avec les autorités civiles et militaires de l'Ulster, à Belfast, au cours duquel ont été passées en revue les questions de sécurité de la province.

Mme Thatcher s'était rendue en Ulster le 28 août au lendemain de l'attentat contre lord Mountbatten.

A TRAVERS LE MONDE

Arabie Saoudite

● LE GENERAL ZIA UL-HAQ, chef de l'Etat pakistanais, est arrivé, lundi 24 décembre, à Ryad, a annoncé l'Agence d'informations saoudienne. Le chef de l'Etat pakistanais effectue une visite officielle de trois jours en Arabie Saoudite. — (*A.F.P.*)

Cambodge

● CINQUANTE ET UN ENFANTS CAMBODGIENS SONT ARRIVÉS A PARIS lundi 24 décembre et cinquante-quatre autres, mardi 25 décembre. Un certain nombre, en très bas âge, ont été placés en observation dans des hôpitaux. Le départ de ces enfants vers la France avait provoqué de vives réactions d'organisations humanitaires en Thaïlande (*le Monde* des 23-24 décembre).

● « PERSONNE NE MEURT DE FAIM AU CAMBODGE », a réaffirmé, lundi 24 décembre, à Hanoï, M. Pen Sovan, ministre de la défense de la République populaire du Kampuchéa et vice-président du conseil de gouvernement provietnam. Interrogé sur l'imminence d'une offensive des forces khméro-vietnamiennes contre les forces khmères rouges et khmères serei, M. Pen Sovan a éludé la question se bornant à affirmer : « *Ni l'armée populaire du Cambodge ni les forces vietnamiennes alliées ne violeront un territoire étranger quel qu'il soit. Mais nous sommes résolus à défendre le territoire khmer.* » Interrogé sur le projet de l'organisation française Médecins sans frontières (*le Monde* du 20 décembre) d'organiser une « *marche* » pacifique en vue de « *pénétrer physiquement en territoire khmer* », M. Pean Sovan a indiqué que ce projet, s'il se réalisait, serait un « *défi à la souveraineté du Cambodge* ». — (*A.F.P.*)

Corée du Sud

● LE GENERAL CHUNG SEUNG-HWA, ancien chef d'état-major de l'armée sud-coréenne et ancien administrateur de la loi martiale, arrêté le 13 décembre, a été formellement accusé, lundi 24 décembre, d'avoir favorisé la rébellion de l'ancien chef des services de renseignements, M. Kim Jae-Kyu qui a assassiné, le 26 octobre, l'ancien président Park Chung-Hee. — (*A.F.P.*).

El Salvador

● LE PROFESSEUR CHRISTIAN BARNARD, pionnier des transplantations cardiaques, a offert, le lundi 24 décembre, de soigner gratuitement malades et blessés parmi les guérilleros salvadoriens en échange de la libération de M. Archibald Dunn, ambassadeur d'Union sud-africaine, enlevé le 28 novembre dernier par un commando du Front populaire de libération. M. Dunn, a indiqué le chirurgien sud-africain, est un homme malade et son exécution serait un acte dénué de sens. Le F.P.L. a menacé d'exécuter le diplomate aussitôt après Noël. — (*Reuter*).

Pays-Bas

● M. DIRK UIPKO STIKKER, ancien secrétaire général de l'OTAN (1961-1964), est décédé, lundi 24 décembre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans à Wassenaar, un faubourg de La Haye. M. Stikker avait été de 1948 à 1956 ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, portefeuille qu'il avait cédé à l'actuel secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns. M. Stikker avait été plusieurs années président du parti libéral qu'il avait fondé après la deuxième guerre mondiale. — (*A.F.P.*).

Union soviétique

● LES PARTIS COMMUNISTES SOVIETIQUE ET JAPONAIS ont annoncé, lundi 24 décembre, la normalisation de leurs relations au terme des pourparlers, qui se sont déroulés à Moscou du 17 au 24 décembre, entre M. Leonid Brejnev, secrétaire général du P.C. soviétique et M. Kenji Miyamoto, président du P.C. nippon.

La déclaration publiée à l'issue des entretiens souligne le droit de chacun des deux partis à « *déterminer sa politique en toute indépendance, conformément aux conditions historiques et à la situation concrète dans leurs pays respectifs* ». En conclusion, le document note que les pourparlers Brejnev - Miyamoto « *ont mis fin à une longue période de rapports anormaux entre les deux partis, et ouvrent une nouvelle voie vers le développement des relations amicales entre eux* ». — (*A.F.P.*)

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

La guerre aux missiles

En se lançant dans une vigoureuse campagne contre la décision du Conseil atlantique de renforcer l'arsenal atomique américain en Europe, le parti communiste français donne l'impression à nombre de commentateurs de la presse hebdomadaire d'avoir voulu essentiellement réaliser une opération de politique intérieure.

Pour Charles Haroche, dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire central du P.C., « *la bataille populaire ne fait que commencer et les initiatives unitaires d'action et de riposte rapide formulées par le parti communiste français sont bien à la mesure des enjeux graves dont l'Europe et la France, directement concernée, sont aujourd'hui le théâtre. Il faut absolument que l'Europe ne devienne pas la tête de pont nucléaire des Etats-Unis et des saboteurs atlantiques de la détente et de la paix* ».

⁂

Dans *ROUGE*, organe de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), Jean-Louis Michel affirme : « *Il faut que la mobilisation contre les fauteurs de guerre se développe, mais elle ne peut le faire efficacement que sur un terrain radicalement différent de celui qu'occupe la bureaucratie du Kremlin. Cette dernière se fait en effet menaçante au nom de la détente, au nom de la coexistence pacifique, renforçant d'autant l'efficacité de la propagande du Pentagone dans les citadelles impérialistes.* » Selon lui, « *une autre voie existe : celle de la mobilisation de masse internationaliste en Europe et aux Etats-Unis pour combattre les préparatifs de guerre à la fois nucléaires et conventionnels* ».

« *La politique que mène actuellement le gouvernement français est certes moins nationaliste, moins anti-américaine que ne l'était, du moins dans les déclarations, celle de de Gaulle* », dit-on dans *LUTTE OUVRIERE*. L'hebdomadaire trotskiste ajoute : « *Mais si tel devait redevenir le cas, le P.C.F. aurait en tout cas fait la démonstration que la bourgeoisie française et son Etat peuvent compter sur lui sur ce terrain. Le P.C.F. n'est pas plus, dans cette affaire, en train de virer à l'Est qu'à gauche, même si le P.S. et la droite l'accusent de retourner à ses anciennes amours « moscoutaires » et même s'il se donne des apparences combatives en en profitant pour mettre le P.S. dans l'embarras. Lorsqu'il exploite des sentiments, répandus et fondés, tels que la crainte de la guerre, pour développer dans le même temps un nationalisme effréné, il démontre simplement qu'il sait bien dans quelle direction il lui convient d'être radical pour ne pas gâcher ses chances d'être agréé un jour, même à lointaine échéance, à participer au gouvernement de la bourgeoisie.* »

⁂

Renée Versais fait état dans *RIVAROL* des réticences de certains pays membres de l'OTAN à l'implantation en Europe des nouveaux missiles américains. Elle note : « *Imagine-t-on quelles auraient été les conséquences d'un rejet des propositions américaines ? Elles auraient pu aller jusqu'à l'éclatement de l'Alliance. Pour la plus grande gloire de l'impérialisme soviétique... et la plus grande satisfaction des saboteurs — ou des imbéciles, hélas ! nombreux — pour qui l'Europe ne saurait se concevoir que dressée, avec ses faibles forces, contre le « danger américain » Le seul qui existe à leurs yeux (fermés) !* »

⁂

Dans *ASPECTS DE LA FRANCE* (royaliste), Gilles Varange relève que « *la gigantesque opération de propagande* » lancée par l'U.R.S.S. a « *apparemment réussi, puisque la Belgique et les Pays-Bas ont posé de telles conditions à l'installation des missiles américains sur leur sol que l'accord qu'ils ont donné du bout des lèvres peut être remis en cause à tout moment.* » L'auteur poursuit : « *Cela, alors que la mise en place de ces engins ne commencera pourtant au mieux qu'à partir de 1983. Forts de ce premier succès, les Soviétiques ont bien l'intention d'accentuer leur pression de façon à empêcher la ratification de ces mesures par les différents parlements nationaux. La France, quant à elle, est demeurée obstinément muette sous prétexte qu'elle dispose de sa propre force de frappe. Mais à quoi lui servirait-elle demain dans une Europe où tous ses voisins se trouveraient finlandisés ou en voie de l'être ? Tout permet décidément de penser que c'est moins encore de fusées que d'un minimum de volonté et de bon sens dont les Occidentaux ont aujourd'hui un urgent besoin...* »

⁂

Pierre-Luc Seguillon, dans *HEBDO - T. C. - TEMOIGNAGE CHRETIEN*, explique ainsi le « non » à la décision de l'OTAN : « *Non, parce que nous sommes hostiles à [la] division des blocs qui secrète une course folle aux armements, parce que nous sommes partisans de l'indépendance des nations, élément constitutif de la paix, parce que nous ne nous sommes jamais résolus à la division de notre continent en deux Europes étriquées et asservies, mais croyons à la possibilité de restaurer un dialogue entre les membres indépendants d'une grande Europe.* Estimant « *dommage* » que le P.S. ne se soit pas associé à la proposition de protestation commune du P.C., Pierre-Luc Seguillon ajoute : les socialistes « *craignaient l'alignement sur l'U.R.S.S. N'était-ce pas, au contraire, l'occasion de manifester une commune volonté de dépassement du système des blocs en même temps que de la division du mouvement ouvrier ? Et l'un ne va-t-il pas sans l'autre ?* »

⁂

Exposant les conceptions du P.S. en la matière dans *L'UNITE*, Jacques Huntzinger écrit : « *A vouloir aboutir, ou tout au moins peser sur la balance, faut-il encore faire les choses sérieusement. Le parti socialiste n'entend pas, sur ce sujet comme sur d'autres, mener de simples opérations de propagande. Rencontrer ses partenaires de gauche peut être utile : à condition que les réunions soient bien préparées, qu'il ne s'agisse pas de poudre aux yeux... bref, qu'y soient étudiés l'ensemble des problèmes stratégiques européens. Car la gauche se doit de lutter pour le désarmement, mais elle doit le faire en toute clarté. La motion de censure déposée par le P.C. est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire : la France ne faisant plus partie de l'OTAN, vouloir censurer le gouvernement pour des positions qu'il ne pouvait pas prendre, une négociation dont il est demeuré absent, revient tout bonnement à prétendre... que la France fait toujours partie de l'OTAN. A moins que le motif réel de cette motion de censure n'ait rien à voir avec la sécurité européenne et le désarmement...* »

⁂

Pour Michèle Cotta, dans *LE POINT*, « *le P.C. n'eût pas été mécontent de montrer aux masses populaires, à l'occasion des Pershing, à quel point le P.S. était fragile et divisé en matière de défense : nul doute que Marchais a cru faire un bon coup en enfonçant un coin dans le P.S. à cette occasion. Mais le P.S. — une fois n'est pas coutume — a davantage marqué en matière de défense sa cohésion que sa division.* » C'est une des raisons qui, selon Michèle Cotta, explique que le P.C. fait de « *la surenchère par rapport à la position de Brejnev* ». L'autre raison, indique-t-elle, *tient à la place du P.C. dans le mouvement communiste international* ». Elle explique : « *Il est resté plus proche de Moscou que le parti italien : il est et se veut en même temps eurocommuniste, ce qui lui confère aux yeux des partis communistes frères un rôle particulier. Ainsi l'histoire du P.C.F. est toujours moins linéaire qu'il n'y paraît : tantôt il s'attache à jouer les phares de l'eurocommunisme, tantôt il s'affirme le fils aîné du parti communiste d'U.R.S.S. Apparemment, nous vivons la seconde de ces périodes.* »

⁂

De son côté, K.-S. Karol note dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* : « *C'est pour son propre compte que le P.C.F. tente actuellement de se forger une idéologie internationaliste d'un type particulier. Il se soucie peu (...) des réalités d'un monde communiste devenu d'ailleurs une mosaïque aux couleurs contrastées, et encore moins de la complexité — faite de collusions et de rivalités — qui régit les relations entre les pays industrialisés de l'Ouest et de l'Est. Le P.C.F. sélectionne les seuls éléments de la situation mondiale qui, à son avis, peuvent faire vibrer la corde sensible de ses militants et de ses électeurs. Cette démarche, qui apparaît extravagante à ses camarades étrangers, montre une fois encore que le P.C.F. est à la recherche de son identité. Faute d'avoir pu s'en donner une compatible avec une perspective crédible de transition au socialisme, il a choisi, sur le plan international aussi, le repli sur l'antique manichéisme : « pauvres » contre « riches », « antiaméricains » contre « proaméricains ». Avec d'autant plus de satisfaction qu'il trouve, là encore, maintes occasions de requérir au passage contre le P.S. : sur ce terrain-là comme sur les autres, celui-ci ne se trouve-t-il pas forcément du mauvais côté ?* »

Si le souci principal du P.C. est bien de se démarquer du P.S., la guerre qu'il mène contre les missiles américains, renforce son isolement.

A. CH.

Le Monde

politique

LA DÉCISION DU CONSEIL

« La loi de finances pour 1980 est déclarée non conforme à la Constitution »

Saisi le 20 décembre 1979 par le président de l'Assemblée nationale et le groupe socialiste de cette Assemblée, sur *la conformité à la Constitution de la loi* de finances pour 1980, le Conseil constitutionnel a rendu, lundi 24 décembre, en fin d'après-midi, la décision qu'on lira ci-dessous.

Cette décision donne partiellement raison aux membres du groupe socialiste (« le Monde » daté 23-24 décembre) et justifie les doutes exprimés par M. Jacques Chaban-Delmas.

Les députés socialistes avaient fondé leurs recours devant la haute juridiction sur plusieurs points. Contestant, d'une part, la procédure de délibération et d'adoption de la première et de la deuxième partie de *la loi de finances, ils* mettaient en cause, d'autre part, la constitutionnalité de plusieurs articles du projet. Le Conseil constitutionnel n'a retenu que le premier motif pour décider de l'inconstitutionnalité du budget pour 1980, à savoir la procédure de délibération de l'ensemble du texte. Dans ses « considérants », le Conseil met un *terme* à la querelle *constitutionnelle et... linguistique* qui avait surgi à l'issue de l'examen de la première partie de la loi de finances, en ce qui concerne l'interprétation à donner de l'article 40 de la loi organique relative aux lois de finances. Cet article dispose : « La seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une Assemblée avant le vote de la première partie. » Toutes les divergences d'interprétation résidaient dans le sens à donner au mot « vote ». Celui-ci voulait-il dire « adoption » ou simplement « mise aux voix » ? En d'autres termes, un vote négatif sur la première partie de la loi de finances — ou plus exactement sur l'article 25 (équilibre général du budget), considéré comme l'article récapitulatif de la première partie, — pouvait-il permettre l'examen de la seconde partie ?

Ce vote négatif étant intervenu le 22 octobre, à la faveur de l'abstention du groupe R.P.R., le président de l'Assemblée nationale décida de poursuivre la discussion . Le Conseil constitutionnel donne *donc tort* à M. Chaban-Delmas sur le fond, mais justifie les « remords » que celui-ci avait paru éprouver, puisqu'il avait lui aussi, le 20 décembre, saisi le Conseil constitutionnel.

On notera toutefois que, dans ses considérants, l'Assemblée du Palais-Royal tend à atténuer la responsabilité du président de l'Assemblée nationale en indiquant que celui-ci, à l'époque, ne pouvait que prendre la décision qu'il a prise. Le Conseil invoque, d'une part, l'absence de dispositions prévues du règlement de l'Assemblée nationale et, d'autre part, le fait que le projet n'a pas été retiré de l'ordre du jour prioritaire à la suite du vote négatif sur l'article 25. Les neuf membres du Conseil semblent laisser entendre que, si le gouvernement avait momentanément retiré le texte, la procédure suivie eût pu, par la suite, être plus régulière.

L. Z.

Considérant que, en vertu de l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, *« la seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une Assemblée avant le vote de la première partie »* ;

Considérant que la portée de cette disposition ne peut être appréciée qu'en la rapprochant de l'article premier, alinéa premier, de la même ordonnance d'après lequel *« les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent ;*

Considérant que, en subordonnant la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, qui fixe le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les dépenses applicables aux autorisations nouvelles, au vote de la première partie, qui autorise et évalue les recettes, fixe les plafonds des grandes catégories de dépenses et arrête les données générales de l'équilibre économique et financier, l'article 40 ne fait que tirer les conséquences, au plan de la procédure législative, du principe fondamental affirmé à l'article premier ; qu'il tend à garantir qu'il ne sera pas porté atteinte, lors de l'examen des dépenses, aux grandes lignes de l'équilibre préalablement défini, tel qu'il a été arrêté par le Parlement ;

Considérant que, si cette prescription ne fait pas obstacle à d'éventuelles modifications, par les Assemblées, des dispositions de la première partie du projet de loi de finances, il faut, pour qu'il y soit satisfait, que la première partie, en l'absence d'un vote d'ensemble, ait été adoptée en celles de ses dispositions qui constituent sa raison d'être et sont indispensables pour qu'elle puisse remplir son objet ; qu'il en est ainsi, particulièrement, de la disposition qui arrête en recettes et en dépenses les données générales de l'équilibre ; que, s'il en était autrement et, notamment, en cas de rejet de cette disposition, les décisions de la deuxième partie relatives aux dépenses n'auraient pas été précédées de la définition de l'équilibre, contrairement à ce qu'exige, dans sa lettre comme dans son esprit, l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 ;

Considérant qu'il est constant qu'au cours d'une première délibération l'Assemblée nationale n'a pas adopté l'article 25 du projet, devenu l'article 32 de la loi de finances soumise à l'examen du Conseil constitutionnel, article qui, dans la première partie de cette loi, est celui qui évalue les recettes et fixe les plafonds des charges, arrêtant ainsi les données générales de l'équilibre économique et financier pour 1980 ; que, par suite, et bien que le président de l'Assemblée nationale n'ait pu qu'appeler l'Assemblée à entreprendre la discussion de la seconde partie dès lors que le projet n'avait pas été retiré et que son examen avait été maintenu à l'ordre du jour prioritaire, la procédure suivie dans cette première délibération n'a pas été régulière au regard des dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Considérant que cette irrégularité résulte, pour une part, de ce que le règlement de l'Assemblée nationale ne comporte pas de disposition propre à assurer le respect de la prescription figurant à l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 ; que, en particulier, ce règlement ne permet pas de demander une seconde délibération sur les articles figurant à la première partie du projet de loi de finances avant que n'ait été achevé l'examen de tous les autres articles de ce projet ;

Considérant que, au cours de la troisième séance tenue le *17 novembre 1979 par l'Assemblée* nationale, le premier ministre a demandé une seconde délibération en précisant que cette demande concernait tous les articles de la première partie, puis ceux de la seconde partie de ce projet ; que, conformément à l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution, *« d'une part, sur les articles 1 à 25, qui constituent la première partie de la loi de finances, d'autre part, sur les articles 26 et suivants, qui en constituent la deuxième partie, enfin sur l'ensemble de ce texte, dans la rédaction initiale modifiée par les votes intervenus en première délibération et les amendements que le gouvernement, en seconde délibération, a déposés »* ;

Considérant que, les motions de censure déposées à la suite de l'engagement de la responsabilité du gouvernement ayant été rejetées, les dispositions sur lesquelles le gouvernement avait engagé sa responsabilité ont été considérées comme adoptées, mais sans que celles de la première partie, puis celles de la seconde partie aient pu l'être de façon distincte et successive comme l'aurait exigé l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 ;

Considérant, en conséquence, et bien que la suite de la procédure ait été régulière tant devant le Sénat que devant l'Assemblée nationale, que la loi de finances pour 1980 n'a pas été adoptée conformément aux dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique aux lois de finances, prévue à l'article 47 de la Constitution ;

Décide :

Article premier. — La loi de finances pour 1980 est déclarée non conforme à la Constitution.

Article 2. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 24 décembre 1979.

NEUF MEMBRES

Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres, renouvelés par tiers tous les trois ans, les nominations étant partagées entre le président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale. La composition actuelle du Conseil est la suivante : MM. Roger Frey, président ; Gaston Monnerville, Louis Joxe, Louis Gros, François Goguel, René Brouillet, André Segalat, Achille Peretti et Robert Lecourt.

Le Conseil constitutionnel, qui *peut être saisi par le président* de la République, le premier ministre, les présidents des Assemblées ou soixante députés ou sénateurs, statue sur la conformité à la Constitution des textes qui lui sont soumis. L'article 62 de la Constitution stipule : « Une disposition déclarée *inconstitutionnelle* ne peut être promulguée ni mise en application. Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. »

● M. ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG, vice-président du M.R.G. : *« Il ne suffisait pas à M. Barre de violer la majorité, il lui fallait encore violer la Constitution. C'est maintenant chose faite et le Conseil constitutionnel a pleinement raison de sanctionner solennellement cet abus. Il serait grand temps que les gouvernements de la Ve République s'accoutument à respecter enfin le droit constitutionnel qui n'est que la mise en forme juridique de la démocratie. Le respect de la loi fondamentale par les pouvoirs publics est pourtant le minimum vital en République. Sans cela, on entre bientôt dans la licence et l'arbitraire. M. Barre s'y trouve depuis quelques semaines. A lui de faire machine arrière et au président de la République de veiller au fonctionnement régulier des pouvoirs publics comme la Constitution l'y engage. »*

● *M. Marcel Foulon*, candidat du P.C. au premier tour de l'élection cantonale partielle de Vatan (Indre), et le comité de la Fédération communiste de l'Indre *« élèvent une protestation indignée »* contre l'accusation selon laquelle ils n'auraient pas appelé à voter au seconde tour (*le Monde* du 18 décembre) pour le candidat du P.S. resté en lice. Ils rappellent que, à la veille de ce tour, M. Foulon avait indiqué : *« Notre pratique unitaire conséquente m'amène à retirer ma candidature au deuxième tour pour permettre la défaite de la droite. »* De son côté, M. François Mitterrand, mercredi 19 décembre, au micro de France-Inter, avait relevé que la direction du P.C. avait pris une *« responsabilité énorme »* en ne faisant pas se désister son candidat au profit du candidat socialiste.

M. LABBÉ : On ne doit pas jouer avec la Constitution

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, au micro de R.T.L. : *« Cette décision ne m'a pas surpris, bien que nous nous soyons abstenus, vous avez pu le constater, de faire tout commentaire à ce sujet, ce qui aurait pu préjuger de la position prise par le Conseil constitutionnel. Alors, je trouve vraiment que ce jugement du Conseil constitutionnel montre à quel point on a utilisé l'article 49, alinéa 3 à tort et à travers. Je pense que le premier ministre, comme nous le demandions d'ailleurs, aurait mieux fait de pratiquer plus avant la concertation. Alors que va-t-il se passer ? Je n'en sais rien. Ce n'est pas à moi, de toute façon, d'émettre des hypothèses. Il me semble que le budget devrait revenir devant le Parlement qui l'a rejeté. (...) Il faut que les Français aient un budget, que le gouvernement prenne dans cette affaire ses responsabilités. »*

Interrogé au micro de France-Inter, il a indiqué : *« Le gouvernement peut faire ce qu'il veut. C'est sa responsabilité qui est engagée devant le pays. Il s'est aperçu indiscutablement, avec un peu de recul aujourd'hui, que l'on ne doit pas jouer avec la Constitution. »*

M. MICHEL NOIR (R.P.R.) : Une nouvelle chance pour la majorité

M. Michel Noir, secrétaire national du R.P.R. à l'animation : *« C'est une décision fort sage et surtout bénéfique pour le bon fonctionnement des institutions. Il paraît normal que, comme pour tout budget, les recettes soient votées avant les dépenses, et que, par le terme de vote, on signifie vote positif de la majorité soutenant le gouvernement. C'est dans la logique de nos institutions, et d'ailleurs le président de la République s'était inquiété de cette conformité à nos institutions lorsque, le 20 novembre, il était apparu qu'une majorité n'existait pas pour voter les recettes.*

» Nous allons donc devoir, au cours d'une session extraordinaire dans les prochains jours, nous prononcer à nouveau sur ce vote de la première partie de la loi de finances, c'est-à-dire sur les recettes. Le gouvernement et la majorité — et principalement, c'est évident, le gouvernement et le R.P.R. — devront tomber d'accord sur un texte, et donc sur les recettes. C'est là une chance supplémentaire offerte à la majorité, pour un dialogue et une concertation réelle, de parvenir à un accord en prenant en compte, ce qui n'avait pas été le cas en octobre et en novembre, les souhaits exprimés par le groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale de voir mieux traduit l'effort d'économies nécessité par la situation économique nationale et internationale. Il apparaît en effet peu vraisemblable que l'épreuve de force soit à nouveau cherchée par le gouvernement (...). Le gouvernement et sa majorité sont contraints de déboucher sur un accord. C'est la raison pour laquelle nous parlons de nouvelles chances pour la majorité. »

M. DEFFERRE (P.S.) : Le gouvernement avait bien violé la Constitution

Après l'annonce de la décision du Conseil constitutionnel, M. Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, mardi 25 décembre :

« Le groupe socialiste avait déclaré que la Constitution avait été violée. Le gouvernement avait prétendu que les recettes avaient été votées alors que la majorité des députés de l'Assemblée nationale s'étaient prononcés contre l'article récapitulatif des recettes.

» Le gouvernement a interprété la Constitution en disant qu'il suffisait que l'Assemblée nationale se soit prononcée pour ou contre sans que le vote ait été positif.

» Le groupe socialiste a fait un recours au Conseil constitutionnel. Ce recours a été jugé recevable. Cela démontre que le gouvernement avait violé la Constitution. M. Barre se voit ainsi condamné par le Conseil constitutionnel.

» Pour la première fois depuis l'instauration de la Ve République, la France se trouve à la fois sans budget et de plus le gouvernement porte la responsabilité d'une violation grave de la Constitution. M. Barre a également usé de façon abusive de l'article 49/III. Jusqu'où le premier ministre ira-t-il dans la violation de la Constitution ? »

Le budget adopté par le Parlement présente des modifications infimes par rapport au projet initial

Il y a tout lieu de penser — quelle que soit l'issue que trouvera le gouvernement aux difficultés de procédure soulevées par le Conseil constitutionnel — que le contenu lui-même de la loi de finances pour 1980 ne sera pas modifié. On voit mal, en effet, le président de la République et M. Barre changer d'avis, à quelques jours de distance, sur le fond d'un débat qui les a opposés à la majorité de l'Assemblée nationale s'agissant des recettes aussi bien que des dépenses de l'Etat, et qui les a vus refuser, sur ce double terrain, de nouvelles concessions aux députés du groupe R.P.R.

Le budget de 1980, tel qu'il a été adopté par rejet des motions de censure de la gauche, comporte, en effet, plusieurs modifications de détail par rapport au projet initial adopté en septembre par le conseil des ministres. M. Barre, après s'en être expliqué devant les députés R.P.R. puis devant les sénateurs, avait estimé ne pas pouvoir aller au-delà des changements acceptés par lui au fil des débats budgétaires : 133 millions de dépenses supplémentaires, 127 millions de recettes nouvelles ; ce qui a ajouté 6 millions de déficit supplémentaire aux 31 milliards prévus par le budget initial (voir ci-contre le tableau du budget voté de 1980, comparé aux deux lois de finances précédentes).

La querelle sur les grands équilibres budgétaires pour 1980 a porté alternativement sur deux volets :

● *Les économies budgétaires.* — Le R.P.R., appuyé par la gauche, voulait obtenir 2 milliards d'économies sur les dépenses (0,4 % du total). Le premier ministre n'en avait pas refusé le principe au départ, mais il demandait aux amis de M. Chirac de lui préciser le détail des économies demandées par eux. Les députés R.P.R. ont refusé de faire de telles propositions, estimant que cette responsabilité incombait au gouvernement. Le débat est donc resté bloqué sur ce premier terrain.

Les seuls ajustements de dépenses opérés au cours du débat ont finalement concerné les crédits de fonctionnement (+ 80 millions), les interventions de l'Etat (+ 27 millions) et les investissements publics (+ 27 millions également). Soit un écart infime par rapport au projet de budget initial : + 133 millions sur 524 744, soit 0,02 %. Le total des dépenses est passé à 524 877 millions (+13,8 % par rapport à la loi de finances de 1979).

● *Le montant des impôts.* — L'autre volet de la bataille budgétaire a concerné les recettes de l'Etat en 1980, c'est-à-dire pour l'essentiel les impôts. Le projet *gouvernemental prévoyait un rendement* accru de l'impôt sur le revenu (+ 16,5 %), de la T.V.A. (+ 12,8 %), des impôts sur le tabac et l'alcool (+ 19 %) et des droits de timbre (+ 14,8 %). Les parlementaires ont fait remarquer que l'aggravation de la pression fiscale, à peu près générale, frapperait plus particulièrement les familles modestes, le barème de l'impôt sur le revenu n'étant pas rectifié du même montant que la hausse des prix et plusieurs taxes concernant les petites bourses (télévision, tabac, vignette automobile...) se trouvant fort alourdies.

Sensible à ces critiques, le gouvernement a fait aux parlementaires un certain nombre de concessions : il a rectifié davantage les basses tranches du barème de l'impôt sur le revenu (530 millions de francs d'imposition supplémentaire en moins) ; il a relevé un peu plus (2 400 F au lieu de 2 000 F) l'abattement pour les tout petits salariés n'ayant qu'une part de quotient familial ; il a réduit l'imposition des personnes âgées à faibles revenus ; il a exonéré de la taxe nouvelle sur les motos les petites cylindrées ; en revanche, il a accru la taxation des bénéfices pétroliers, des voitures de sociétés, des grosses successions (limitation des exonérations)...

Au total, le montant global des recettes attendues par l'Etat pour 1980 est à peine modifié : 127 millions de francs de plus, par rapport à 497 725 millions, soit 0,02 %. Cette légère différence correspond à la combinaison de deux mouvements de sens inverse : 526 millions d'allègements sur l'impôt sur le revenu ; 675 millions d'impôts supplémentaires, au titre des droits d'enregistrement et de timbre, et quarante autres par relèvement des droits indirects.

Le nouveau total des recettes destinées à l'Etat, 497 851 millions, est en progrès de 11,5 % sur celui de la loi de finances de 1979, mais reste cependant inférieur de 31 006 millions aux dépenses prévues (524,9 milliards de dépenses définitives et 3,98 milliards de déficit des opérations du Trésor à titre temporaire).

Ce déficit de 31 006 millions prévu pour 1980 est à comparer aux 15 060 inscrits dans la loi de finances 1979..., qui sont devenus 34 649 (+ 130 %) en cours d'année ! Reste à savoir, bien entendu, si le dépassement du déficit budgétaire au fil des mois, traditionnel maintenant depuis plusieurs années (1) ne se reproduira pas une nouvelle fois l'an prochain.

GILBERT MATHIEU.

(1) En 1978, on s'en souvient, le déficit de 8,4 milliards de francs voté par le Parlement avait été porté, en cours d'année, à... 34,3 milliards de francs.

LE BUDGET DE 1980 : 31 006 MILLIONS DE DÉFICIT

(en millions de francs)

	LOI de finances 1978	BUDGET DE 1979		BUDGET DE 1980		
		Loi de finances initiale	Situation en déc. 1979	Montant	Différence par rapport à 1979 (*) (en millions)	(en %)
I. — OPÉRATIONS DEFINITIVES :						
a) Dette publique	14 412	19 863	19 863	26 886	+ 7 023	+ 35,4
b) *Dépenses civiles ordinaires*						
— *Fonctionnement*	182 944	181 358	182 203	202 871	+ 21 513	+ 11,9
— Interventions	119 039	141 896	153 285	164 956	+ 23 060	+ 16,3
TOTAL de b)	281 083	323 254	355 351	367 827	+ 44 573	+ 13,8
c) Dépenses civiles d'équipement	35 447	38 937	41 893	41 421	+ 2 984	+ 7,7
d) Dépenses militaires	67 654	77 111	77 561	88 590	+ 11 479	+ 14,9
e) Compte d'affectation spéciale	— 151	— 180	— 180	— 197	— 17	—
f) Economies sur les dépenses de fonctionnement (**)	—	—	—	— 150	— 150	—
TOTAL des *charges définitives*	398 445	458 985	474 615	524 877	+ 65 892	+ 14,4
TOTAL des ressources	389 881	445 875	446 909	497 851	+ 51 976	+ 11,7
Excédent des ressources (+) ou des charges (—)	— 8 564	— 13 110	— 27 716	— 27 026	— 13 916	—
II. — OPÉRATIONS TEMPORAIRES (dont F.D.E.S.). Solde des charges temporaires	— 350	— 1 950	— 6 933	— 3 980	— 2 030	—
III. — Déficit global (solde I + II)	— 8 914	— 15 060	— 34 649	— 31 006	— 15 946	—

(*) Projet de loi de finances comparé à la loi de finances initiale de 1979.
(**) Dépenses de fonctionnement des administrations civiles (à l'exception des P.T.T.) et militaires. Le montant global de ces économies, avec les P.T.T., s'élève à 200 millions de francs.

CONSTITUTIONNEL

M. GEORGES VEDEL : Des raisons de procédure, non de fond

Le professeur Georges Vedel nous a déclaré :

Quitte à paraître décontracté à l'excès, dans l'ambiance de Noël, je ne pense pas que la décision du Conseil constitutionnel soit en elle-même un événement dramatique, ni qu'elle ait des conséquences dramatiques. Il est de l'essence d'une démocratie, par opposition aux régimes totalitaires, que chacun des organes des pouvoirs publics ait un rôle propre et indépendant à jouer, et il s'ensuit une dialectique qui est celle de l'Etat de droit.

Dans le cas particulier, ce n'est pas pour des raisons de fond, mais seulement de procédure, que le Conseil constitutionnel s'oppose à la promulgation de la loi de finances. La décision de la Haute Juridiction met en relief le fait que le gouvernement, le président de l'Assemblée et l'Assemblée elle-même, se sont trouvés en face d'une situation procédurale inattendue que le règlement de l'Assemblée nationale n'avait pas envisagé, de telle sorte qu'on ne lui a pas, dans le cours de la procédure législative, trouvé d'issue.

Pour mettre en place en temps utile le budget de 1980, peut-on recourir à l'ordonnance prévue par l'article 47 de la Constitution ? Cette question exigerait une étude juridique poussée qui ne peut être improvisée.

En tout cas, à défaut de ce moyen, il faudrait faire ce que l'on fait toujours quand un acte juridique est déclaré irrégulier pour des raisons de forme. On le refait sans en changer le fond, mais en respectant la règle de forme dont le juge a censuré la méconnaissance.

Par conséquent, très vraisemblablement, on ne remettrait pas en cause dans cette hypothèse la substance de la loi déjà votée, mais l'on réouvrirait la procédure législative qui serait d'ailleurs grandement abrégée par le recours aux prérogatives gouvernementales prévues par la Constitution, et notamment par l'article 49, alinéa 3.

● M. GUY DUCOLONÉ, vice-président du groupe communiste à l'Assemblée nationale : « [Cette] *décision confirme toute l'illégalité de la discussion du budget pour 1980. Par l'utilisation abusive de l'article 49.3 de la Constitution, a été violé l'article 40 de la loi organique qui impose que la deuxième partie du budget ne soit pas mise en discussion avant le vote de la première partie, c'est-à-dire celle comportant les recettes de l'Etat.*

» Le groupe communiste avait dénoncé une telle pratique. En passant outre, le président de la République et le premier ministre ont voulu mettre l'Assemblée nationale devant le fait accompli (...).

» Il faut, après la décision du Conseil constitutionnel, que le Parlement soit convoqué d'urgence. Il faut que la loi de finances soit discutée à nouveau avec des propositions nouvelles qui tiennent compte de la volonté populaire. Il faut que les votes à intervenir soient clairs, afin que chaque député, chaque groupe, puisse se prononcer sans qu'aucun artifice de procédure ne les en empêche. »

● M. LOUIS MERMAZ, président du comité directeur du P.S. : « [Cette décision] *est un fait sans précédent dans l'histoire de nos institutions. La sévérité du jugement du Conseil constitutionnel sanctionne le dérèglement dans lequel est tombé le pouvoir. La décision du Conseil constitutionnel est significative : elle marque un coup d'arrêt dans la marche à l'arbitraire engagée par le président de la République dans nombre de domaines, comme les libertés, l'information, la justice.* »

● M. GILLES MARTINET, membre du comité directeur du P.S. : « *La décision du Conseil constitutionnel confirme le bien-fondé de la demande d'annulation formulée par le groupe socialiste. Elle révèle en même temps l'ampleur de la crise qui déchire la majorité parlementaire issue des élections de 1978. Le R.P.R. pourra de plus en plus difficilement poursuivre le double jeu qu'il mène jusqu'à présent, à savoir : être à la fois dans le gouvernement et dans l'opposition. L'heure de vérité approche...* »

POINT DE VUE

Une surprenante innovation

par JEAN FOYER

A la veille de la décision du Conseil constitutionnel, M. Jean Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale, nous avait adressé l'article suivant, où est exposée la thèse selon laquelle l'Assemblée pouvait passer à l'examen des dépenses sans avoir adopté les recettes ; thèse que la haute juridiction n'a pas fait sienne.

EN première lecture, l'Assemblée nationale a rejeté le dernier article de la première partie, article dit d'équilibre, qui récapitule les recettes et porte le montant global des dépenses. L'Assemblée nationale était-elle, dès lors, dans l'impossibilité de passer à l'examen de la seconde partie ? Devait-elle, au contraire, passer à cette discussion, comme l'a décidé le président de l'Assemblée, qui a saisi plus tard le Conseil constitutionnel afin d'obtenir la confirmation d'une solution sur laquelle le Conseil ne pouvait être consulté au préalable ?

Devant l'Assemblée, j'ai eu l'occasion d'exprimer l'avis que la solution admise par le président était la seule exacte et la seule possible. J'en suis toujours convaincu.

Annonçant la saisine du Conseil constitutionnel dans son discours de clôture, M. Jacques Chaban-Delmas a justement observé que les arguments de texte n'apportaient aucune lumière. L'article 40 emploie le terme de « *vote de* ». Selon les cas, le terme est pris par la Constitution, la loi organique et les règlements des asesmblées tantôt dans le sens d'adoption d'un texte et tantôt dans celui de mise aux voix. On trouve une illustration de ce second sens dans l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. Le débat doit être décidé par d'autres considérations tirées du fond. Trois motifs me semblent être décisifs.

En premier lieu, en l'état actuel du droit parlementaire, le « vote de la première partie », entendu au sens d'adoption de la première partie, serait juridiquement impossible.

Ni le règlement de l'Assemblée nationale ni le règlement du Sénat, reconnus l'un et l'autre conformes à la Constitution — et, pour le Conseil constitutionnel, la Constitution, en ce sens, comprend les lois organiques, — n'ont prévu un quelconque vote sur la première partie de la loi de finances. Pour cette loi, comme pour les autres, il y a des votes par articles et un vote sur l'ensemble, il n'existe pas de votes sur les sous-ensembles, telle la première partie de la loi de finances.

Trois points décisifs

Les tenants de la thèse opposée à celle de la présidence de l'Assemblée ont si bien senti la force de l'objection qu'ils font une sorte de transfert. C'est l'article d'équilibre qui serait, à lui seul, la première partie et son rejet qui aurait fait défaillir la condition posée par l'article 40.

Nous voilà bien au-delà des termes de cet article.

Si l'on suivait cette doctrine, l'article d'équilibre aurait la force juridique des lois des maxima qu'avait imaginées la pratique de la IV[e] République. Bien inutilement d'ailleurs, car la loi des maxima avait pour effet de contenir les initiatives parlementaires tendant à l'augmentation des dépenses. Un autre article 40 — celui de la Constitution — obtient aujourd'hui ce résultat avec une tout autre vertu.

Mais la loi des maxima ne produisait son effet qu'après avoir été promulguée et pour les débats ultérieurs. Un tel effet serait-il attaché à un article d'équilibre dont la validité n'existe pas avant l'adoption de l'ensemble de la loi de finances ?

Singulière innovation en droit parlementaire. L'article d'équilibre aussitôt voté lierait les députés jusqu'à la fin de la première lecture, ne lierait pas les sénateurs jusqu'à ce qu'ils l'aient eux-mêmes adopté.

Il faudrait logiquement décider qu'après le vote de l'article d'équilibre, députés et sénateurs ne pourraient plus modifier le total des dépenses fixé par l'article d'équilibre. Si donc ils entendaient diminuer un crédit, il leur faudrait ajouter une somme de la même importance à un autre titre. Une telle conclusion est absurde et condamne le système.

Enfin, ce système aboutirait à un blocage.

L'article d'équilibre ayant été repoussé, l'Assemblée nationale ni le Sénat ne pourraient passer à la discussion de la seconde partie, mais ne pourraient non plus reconsidérer sa décision de rejet, car les règlements des Assemblées ne prévoient la demande de seconde délibération qu'après l'examen de tous les articles et immédiatement avant le vote sur l'ensemble, qui, par hypothèse, ne pourrait intervenir.

Ajoutons que si une Assemblée avait été ainsi « piégée », elle serait réputée avoir refusé tous les crédits ; il suffirait que l'autre rejette les crédits d'un titre quelconque pour que la suppression devienne irrévocable, les deux *Assemblées n'étant pas réputées* être en désaccord, et le point ne pouvant être soumis à une commission mixte.

Le projet de loi de finances a été considéré comme adopté par l'Assemblée nationale sur un engagement de la responsabilité du gouvernement, après une demande de seconde délibération et demande de vote unique. Les mécanismes constitutionnels ne priment-ils point l'article 40 de la loi organique ?

Un désaveu

(Suite de la première page.)

Il semble d'ailleurs que la décision du Conseil constitutionnel était attendue à l'Elysée. Elle n'a, en tout cas, pas surpris — dit-on — le président de la République. En tant qu'ancien ministre des finances, il n'avait pas caché, au mois de novembre, que l'interprétation des textes qui semblait alors prévaloir n'était pas la sienne, mais il avait voulu considérer que la conduite des débats parlementaires appartenait, en premier lieu, à M. Barre. De là à penser que le président de l'Assemblée nationale n'a pas saisi le Conseil sans y avoir été encouragé...

Si reproche il y a de la part de M. Giscard d'Estaing vis-à-vis de M. Barre, ils seront formulés au cours de l'entretien que devaient avoir, mercredi 26 décembre après-midi, le chef de l'Etat et le premier ministre. Mais, à l'ordre du jour de cette audience, figure un sujet autrement plus important : comment procéder désormais ?

Dès l'annonce de la décision du Conseil constitutionnel, l'hôtel Matignon avait fait savoir que « *le gouvernement arrêtera toutes les dispositions permettant de faire voter, dans les meilleurs délais, le budget déjà adopté par les deux Assemblées* ».

La situation est sans précédent depuis 1958. D'où les hésitations que l'on sent, ici et là, quant à la procédure à suivre. A l'Elysée, on souligne qu'il s'agit désormais de concevoir une démarche « *irréprochable* » pour faire adopter définitivement le budget. Il apparaît fort vraisemblable, dans un premier temps, que le Parlement sera convoqué à très brève échéance — et, *a priori*, avant le 31 décembre — en session extraordinaire.

C'est là que les choses se compliquent. Le problème étant que c'est la première partie de la loi de finances qui soulève des difficultés : d'une part, peut-on *demander* à l'Assemblée de se prononcer sur les seules recettes ; d'autre part, au cas où le R.P.R. maintiendrait son hostilité, le gouvernement pourrait-il utiliser *une nouvelle fois* l'article 49-3 de la Constitution ? Non, si l'on considère que cet article ne peut être mis en œuvre que sur la totalité d'un texte. Oui, si, par exemple, l'exécutif décidait de dissocier les recettes des dépenses et de les présenter sous la forme de deux projets séparés. On s'interroge, à la présidence de la République comme à l'hôtel Matignon, sur ces différentes possibilités.

Restent les ordonnances. Deux cas se présentent. L'article 47 de la Constitution autorise le gouvernement *à mettre en vigueur* les dispositions du budget par ordonnances si le Parlement ne s'est pas prononcé « *dans un délai de soixante-dix jours* ». En l'occurrence, *ce délai a été respecté.* Encore n'est-il pas exclu que resurgisse une polémique sur la date du dépôt effectif des fascicules budgétaires pour 1980.

Le second cas est celui que prévoit l'article 38 de la Constitution, qui permet au gouvernement de demander au Parlement « *l'autorisation de prendre, par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi* », pour « *l'exécution de son programme* ». Sur ce point, « autorisation » du *Parlement* signifie autorisation du R.P.R. Et l'on se retrouve au point de départ...

Un point de départ qui demeure une négociation véritable réclamée par les gaullistes. Un préalable qui, s'il n'est pas abordé dans des dispositions différentes de celles qui prévalaient jusque-là de part et d'autre, peut fort bien conduire à un véritable blocage institutionnel et politique.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

« ROUGE » : les travailleurs ne sont pas résignés.

Rouge, hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste), commente, dans son numéro daté 21-27 décembre, l'appel à « l'union dans les luttes » rendu public, au début de la semaine, par une centaine de personnalités de gauche (*le Monde* du 18 décembre). On lit notamment : « *Il ne s'agit pas seulement, comme le disent les signataires, de contrecarrer le découragement. Résignés, les travailleurs de l'Alsthom ? Résignées, les dizaines de milliers de femmes qui sont descendues dans la rue pour imposer le droit à l'avortement ? Non, les travailleurs ne sont pas résignés. C'est pourquoi l'unité doit se faire, non seulement sur la défense des libertés, comme le disent les signataires de l'appel, mais aussi et surtout pour imposer la satisfaction des revendications ouvrières, pour bloquer la politique d'austérité et chasser ce gouvernement. (...)*

» Aussi, pour se réaliser, un appel à l'union dans les luttes ne peut que rompre avec ce qu'est la politique, passée et présente, des directions du P.S. et du P.C.

LE LANCEMENT D'ARIANE

Un succès prometteur

Le lancement d'Ariane, qui n'avait pu avoir lieu au cours des deux tentatives du 15 et du 23 décembre, a été parfaitement réussi le lundi 24. A 18 heures et 14 minutes, la fusée a été mise à feu, Ariane s'est lentement élevée dans un ciel guyanais dégagé. On a pu suivre toute la combustion du premier étage, sa séparation, l'allumage du second. Ensuite, les radars guyanais, brésiliens (Natal) et américains (île d'Ascienscion) ont pris le relais. Toutes les opérations délicates de séparation d'étage et d'allumages de réacteurs ont eu lieu à la seconde prévue et l'orbite atteinte ne diffère de celle qui était programmée que par des écarts inférieurs à la fourchette admissible.

Ce succès doit être confirmé par un second tir réussi pour qualifier le lanceur. Mais il contribue à assurer l'avenir commercial d'Ariane et va faciliter les négociations actuellement en cours pour définir précisément les conditions de production de vente des lanceurs commerciaux.

Une fois les fêtes de Noël passées, les responsables, ingénieurs, techniciens du programme Ariane, à l'Agence spatiale européenne (ESA), au Centre national d'études spatiales (CNES), chez les industriels qui construisent le lanceur, vont reprendre le travail pour préparer le second tir d'Ariane, programmé pour le mois de mai 1980.

La première tâche, qui prendra plus d'une quinzaine de jours, va être d'analyser toutes les informations transmises pendant les premières minutes par le lanceur, et par la capsule technologique qu'il a satellisée. Il va falloir vérifier si toutes les mesures ont *donné* les valeurs prévues, analyser les écarts relevés, en déduire quelles modifications apporter au lanceur et aux procédures de tir.

Ensuite, il faudra finir l'assemblage du second exemplaire d'Ariane, actuellement en cours à l'usine des Mureaux (Yvelines) de l'Aérospatiale (SNIAS) ou, pour le second étage, à celle de Brême de la firme allemande F.R.N.O. ; il faudra transporter les trois étages à Kourou, et recommencer la longue campagne (cinquante-six jours ouvrables) d'érection du lanceur et de mise en état de tous les moyens de contrôle et de poursuite qui seront utilisés lors du lancement. Puis reviendront les heures angoissantes qui précèdent immédiatement chaque tir. Ensuite... si tout va bien, tout recommencera ; on préparera les tirs d'essai de septembre et de décembre 1980, puis les lancements commerciaux des années *1981 et suivantes.*

La base guyanaise de Kourou, en sommeil depuis le dernier tir d'une fusée Diamant en septembre 1975, réveillée par ce « *cadeau de Noël* », pour reprendre les termes du message que le président de la République a adressé à tous ceux qui ont contribué au succès, devrait connaître désormais une activité régulière. *Les prévisions* actuelles de lancements sont bien proches des neuf tirs tous les deux ans, qui représentent la cadence maximale que permettent les installations actuelles.

Le carnet des commandes contient actuellement trois lancements sûrs en *1981*, au moins deux en 1982, trois en 1983, un en 1984. Mais de nombreuses options ont aussi été prises et le succès du premier tir va sûrement en amener d'autres. *Dans la compétition* entre le lanceur Ariane et la navette spatiale américaine pour le marché des lancements de satellites de la prochaine décennie, *l'Europe vient de marquer* un point important. Certes, rien n'est acquis — il faut deux lancements réussis sur les quatre premiers pour qu'Ariane soit déclarée opérationnelle. On peut raisonnablement être optimiste. *La trajectoire* suivie par la capsule que portait Ariane est très proche de celle qui lui était assignée, et autorisait les responsables, dès *lundi soir*, à *parler de succès* complet. Il se peut que d'autres tirs soient des échecs, mais on est assuré de ne pas revoir cette longue suite de lamentables *catastrophes* à *laquelle se réduisit*, avant son abandon *final*, le programme Europa.

Le succès de lundi va aussi faciliter les négociations qui préparent la naissance de la société *Ariane-Espace*, à *laquelle doit* être confiée la production et la commercialisation d'Ariane, ainsi que la responsabilité *technique* des lancements. Avant d'abandonner certains *contrôles qu'ils* exercent sur le programme Ariane — *contrôles* dont chacun s'accorde à juger qu'ils sont trop lourds pour la compétition commerciale *sur les marchés extérieurs* à l'Europe, — avant *d'accepter* de payer un surprix pour leurs besoins propres de façon à permettre à Ariane-Espace de pratiquer une politique commerciale agressive à *l'exportation, les partenaires européens* de la France voulaient mieux savoir où ils en étaient. En 1973, ils avaient confié au CNES la maîtrise d'œuvre du programme. Ils lui demandaient de rendre *compte.* Avec le tir de Noël, c'est en grande partie chose faite.

M. A.

La chronologie du départ

NUIT DU DIMANCHE 23 AU LUNDI 24. — Après le report du tir, dimanche soir, les réservoirs d'oxygène et d'hydrogène liquides du *troisième étage sont vidangés.* Des réparations sont faites sur le circuit de pressurisation de cet étage — essentiellement le remplacement d'un filtre qui avait été *obstrué par* du givre et une modification des procédures pour éviter toute nouvelle entrée d'air humide dans le circuit.

LUNDI 7 H. 30 MIN. (1). — On recommence la mise en configuration de lancement, avec une mise *à feu* prévue pour 16 h. (heure H).

9 H. 30 MIN. — Tous les voyants sont verts, ce qui signifie que tous les sous-systèmes sont prêts.

10 HEURES. — La météo prévoit un ciel dégagé pour l'heure du tir.

10 H. 50 MIN. — On commence à retirer la tour pour libérer le lanceur.

11 H. 20 MIN. — Mise en pression (300 bars) des sphères d'hélium qui asurent la pressurisation des réservoirs du deuxième étage. Une fuite apparaît sur le circuit d'hélium. *Il faut changer* une électrovanne. L'heure H est reportée à 17 h. 15 min.

12 H. 45 MIN. — Contrôle des télémesures.

14 H. 25 MIN. — Le remplissage des réservoirs du troisième étage devrait commencer, mais tous les circuits ne sont pas encore suffisamment froids. L'heure H devient 17 h. 37 min. Les réservoirs seront complètement remplis vers 16 h. 30 min.

15 H. 32 MIN. — Pressurisation des réservoirs du premier et du deuxième étage.

16 H. 17 MIN. — Début d'une revue de contrôles *sur le lanceur* et *les* stations poursuites, chargement du programme de vol. Ces opérations dureront environ une heure.

16 H. 32 MIN. — Complément de plein et pressurisation des réservoirs du troisième étage (il faut compenser l'évaporation de l'oxygène et de l'hydrogène liquides).

17 H. 31 MIN. — (H — 6 min). Après une *vérification de « vert partout »,* on passe en contrôle automatique. Les principales opérations à faire sont à H — 5 min., introduction de l'heure H dans le calculateur de bord ; H — 3 min., pressurisation finale le l'hydrogène liquide ; à H — 2 min., pressurisation finale de l'oxygène liquide ; à H — 1 min., passage en alimentation électrique à partir de la batterie de bord (dimanche 23 décembre, ce passage n'avait pas été enregistré par les calculateurs chargés du contrôle automatique ; le retour à H — 6 min. avait provoqué une entrée d'air dans le circuit de pressurisation du troisième étage, et finalement imposé le report du lancement).

17 H. 34 MIN. 46 SEC. — Défaut signalé sur un clapet du bras d'alimentation du troisième étage en hydrogène liquide. Cela entraîne un retour automatique à la configuration H — 6 min.

17 H. 44 MIN. — Des tests de contrôle manuel montrent que le clapet incriminé fonctionne bien. Mais il faut encore ramener à sa température nominale (— 167 degrés Celsius) l'hélium de pressurisation du troisième étage, qui s'est réchauffé pendant ces dix minutes d'interruption.

18 H. 8 MIN. 38 SEC. — Reprise de la séquence du contrôle automatique (H — 6 min). Tout se déroulera *bien cette fois-ci.*

18 H. 14 MIN. 38 SEC. — Mise à feu des moteurs du premier étage. Ariane commence à s'élever trois secondes plus tard.

18 H. 15 MIN. 1 SEC. — Ariane commence à s'incliner après la phase de montée verticale.

18 H. 17. MIN. 8 SEC. — Séparation du premier étage et allumage du second (visible au cinéthéolite). Ariane est à 51 kilomètres d'altitude.

18 H. 18 MIN. 45 SEC. — Largage de la coiffe.

18 H. 19 MIN. 26 SEC. — Séparation du deuxième étage, *suivie* après quatre secondes de l'allumage du troisième (cet allumage était considéré comme l'étape présentant le plus grand risque d'échec). Ariane suit exactement sa trajectoire nominale.

18 H. 22 MIN. — Les radars indiquent qu'Ariane est légèrement au-dessus de sa trajectoire nominale, ce qui semble indiquer une poussée du troisième étage un peu plus forte qu'on ne l'attendait. De fait, la fin de propulsion interviendra une quinzaine de secondes avant l'instant prévu.

18 H. 28 MIN. 30 SEC. — Le calculateur de *bord* arrête *la* combustion du troisième étage ; il est programmé pour le faire quand Ariane atteint une vitesse de 9 760 mètres par seconde.

18 H. 29 MIN. 59 SEC. — Le troisième étage se sépare de la capsule technologique de mesures, seul « satellite » emporté pour ce premier tir. Les radars indiquent que la capsule suit la trajectoire nominale.

18 H. 55 MIN. — L'orbite suivie par la capsule a les paramètres suivants : périgée 202,6 km (valeur prévue 201,5 km) ; apogée 35 996,2 km (valeur prévue 35 744 km) ; période 635,12 minutes (valeur prévue 630,32 minutes).

(1) Toutes les heures indiquées sont celles de Paris.

Le Monde

société

JUSTICE

GUÉRILLA JUDICIAIRE A HAYANGE (MOSELLE)

Un juge contre la Sonacotra

Juge d'instance à Hayange (Moselle), M. Jacques Bidalou, trente-quatre ans, n'est pas un magistrat « qui obéit au coup de sifflet ». « J'évolue sur un seul terrain, celui de la procédure », *précise-t-il en réponse aux remarques d'un de ses collègues de Metz.* « Quand l'arbitre a sifflé la fin du match, *avait dit celui-ci,* les buts marqués ne comptent plus. Il en est de la justice comme du football : il y a une règle qu'il faut respecter sous peine de nullité. » *Ce magistrat commentait ainsi la bataille de procédure qui vient d'opposer le juge d'instance d'Hayange à la cour d'appel de Metz à propos d'un conflit entre la Sonacotra et les locataires d'un de ses foyers* (le Monde du 1er décembre).

Le 6 novembre au matin, les forces de police évacuent le foyer de Marpisch, en application d'un arrêté d'expulsion. Les cinquante résidents saisissent le juge d'instance d'Hayange, qui ordonne leur réintégration. Le 7 la Sonacotra fait appel, alors que les résidents réintègrent leur foyer. Le 8 la cour d'appel de Metz infirme la décision du juge et la police évacue à nouveau le foyer.

Le 9, M. Bidalou ordonne une deuxième fois la réintégration, se fondant sur la décision de la cour d'appel du 8. La police s'y oppose. Les résidents, jusqu'alors hébergés à la mairie, sont désormais abrités à la maison des jeunes.

Le 12, la cour d'appel annule la décision prise le 9 par M. Bidalou. Le 16, celui-ci ordonne une troisième fois la réintégration. Le 22, la cour d'appel infirme la décision du 16, en précisant : « Le juge d'instance est désaisi de cette affaire. » *M. Bidalou s'incline. Provisoirement.*

Récemment, les résidents du foyer Sonacotra ont de nouveau déposé une requête auprès du juge d'instance d'Hayange, qui, estimant que des faits nouveaux étaient survenus — les négociations entre la Sonacotra et les résidents, — s'est déclaré compétent.

Il a, pour la quatrième fois, ordonné, vendredi 21 décembre, la réintégration en affirmant : « Comme la grève ne suspend pas le contrat de travail, la grève des foyers ne suspend pas le contrat de bail. » « Attendu, *indique en conclusion son ordonnance,* que si le royaume de droit divin a laissé la place à la république laïque et si les temps radieux du libéralisme avancé ont chassé les temps obscurs du Moyen Age, il n'en demeure pas moins que l'idée d'une trêve de Noël reste convenable, ne serait-ce que parce que, de temps en temps, il faut bien que les discours présentent quelques ancrages dans la réalité et que les consciences osent enfin s'examiner. »

La Sonacotra, qui est visiblement excédée par ce magistrat, ne partage pas ses désirs de trêve de Noël. Elle a saisi dès samedi 22 décembre le tribunal de grande instance de Thionville, qui s'est déclaré compétent et a rendu une ordonnance contraire à celle d'Hayange.

« S'il s'agit de football, *conclut M. Bidalou, évoquant les propos de son collègue de Metz,* je suis l'arbitre et on m'empêche d'arbitrer. En outre, dans le football, c'est le plaisir de jouer qui est en cause. Dans la justice, c'est la défense des libertés. »

Pour lui, les libertés sont plus qu'un ornement de discours. Devant leur dépérissement, bien des prétendues infractions deviennent signes de rébellion contre des contraintes absurdes. Or « être rebelle contre un Etat qui se bureaucratise » *est à ses yeux une vertu civique, et il doit se trouver des magistrats pour le reconnaître. Ainsi relaxe-t-il les automobilistes poursuivis pour avoir refusé de porter leur ceinture de sécurité. De même il a relaxé, invoquant la situation actuelle de la Lorraine, un militant C.F.D.T. qui avait peint sur un mur un graffiti hostile au patronat.*

Ses jugements sont toujours longuement motivés, dans un style dont ne sont absents ni l'humour ni les références culturelles. Ils sont rendus pour garantir « la liberté, fondement de toute résistance » *ou au nom de* « la résistance, fondement de toute liberté ». *M. Bidalou croit aux vertus révolutionnaires du droit et s'impose un respect strict de la procédure.*

Fondateur de l'Internationale Punk

« Je ne suis pas un marginal, *déclare-t-il,* je suis dans l'Etat et je vais jusqu'au bout. » *Au Syndicat de la magistrature, dont il est membre, le juge d'instance d'Hayange a fondé la tendance* « Internationale punk » *dont il est le seul représentant. Pour les élections au conseil syndical il est passé de quarante voix en 1978 à cent vingt en 1979. Il n'a toutefois pas été élu.*

On ne peut cependant pas réduire la personnalité et la pratique professionnelle de ce magistrat à une irruption du surréalisme dans la magistrature. « Si une pratique qui se veut l'héritage direct de mai 68, tendance 22 mars, *commente-t-il,* étonne tellement, même à l'intérieur du Syndicat, ce n'est pas seulement sur son auteur qu'il faut s'interroger, mais sur la dégration de l'utopie pendant ces dix années. Le droit n'appartient pas à la bourgeoisie. C'est le droit du peuple français. »

« Je ne respecte pas le pouvoir des technocrates, *ajoute-t-il,* je sais comment ils fonctionnent et je cherche le grain de sable qui peut détraquer leur système de pensée. Si je cite Heidegger, Hegel ou Kierkegaard, ce n'est pas gratuitement. Je sais que tout le processus est psychologique. Je leur dis : allez y, montrez votre vrai visage de bureaucrates; comme en U.R.S.S. » *Les dissidents soviétiques sont un modèle pour M. Bidalou. Contre l'absurdité de certaines règles, contre l'obéissance résignée et le renoncement devant les atteintes multiples et sournoises aux libertés, contre la toute puissance de l'Etat sur l'individu, enfin contre des magistrats qui ont trop vite bradé leur rêve, il est fier d'être entré en dissidence.*

JOSYANE SAVIGNEAU.

FAITS ET JUGEMENTS

Manifestation à Béziers après le triple meurtre de l'hypermarché.

Les enquêteurs du S.R.P.J. de Montpellier (Hérault) ont procédé, lundi 24 décembre, à de nombreuses vérifications après le triple meurtre commis, samedi 22 décembre, au magasin à grande surface Mammouth de Béziers (*le Monde* du 25 décembre). Les policiers semblent, en effet, orienter leurs recherches vers les habitués de l'établissement et les anciens employés. Le ou les meurtriers auraient pu tuer les trois femmes de crainte d'être reconnus.

Le crime aurait été commis dans la salle des « comptages de caisse » entre 13 h 40 et 13 h 50. Les agresseurs se seraient enfuis par une porte de secours après avoir remis en marche le système d'alarme qui fonctionnait à l'arrivée de la police. L'autopsie des corps, commencée, lundi 24 décembre, devrait permettre de déterminer avec précision le calibre de l'arme utilisée, sans doute un 9 mm. Les enquêteurs possèdent déjà un indice : ils ont retrouvé entre les doigts de l'une des victimes une touffe de cheveux, appartenant probablement au meurtrier.

Le personnel du magasin à grande surface — qui emploie deux cent soixante-dix-huit personnes —, et de plusieurs établissements de la région, a organisé, lundi dans la matinée, une manifestation dans les rues de la ville pour protester contre « *la faiblesse des moyens de protection des supermarchés* ».

Deux convoyeurs de fonds tués en Belgique.

Deux hommes masqués ont tué deux convoyeurs de fonds dans un hypermarché près d'Arlon (Belgique), non loin de la frontière française. Les deux convoyeurs sortaient du magasin avec la recette du week-end qu'ils allaient déposer dans leur fourgon lorsqu'ils ont été interpellés par les gangster, qui les ont immédiatement abattus. Les deux hommes se sont alors emparés des sacs et se sont enfuis dans une Renault 20 immatriculée en Seine-et-Marne. Le véhicule a été retrouvé 2 kilomètres plus loin à 3 kilometres de la frontière française. Selon les enquêteurs, les gangsters auraient franchi la frontière et se trouveraient en France. — (A.P.)

A LA COUR D'APPEL DE DIJON

Le serment des Saint-Aubin

De notre envoyé spécial

Dijon. — Il est des ordonnances de non-lieu célèbres. Celle rendue le 6 novembre « en faveur » de M. et Mme Saint-Aubin par M. Claude Gauze, juge d'instruction au tribunal de Draguignan, le sera. Les Saint-Aubin sont des joailliers honorablement connus à Dijon, où ils résident depuis quarante ans. Qu'importe ! Le 6 novembre, M. Gauze les a déclarés frappés de démence (article 64 du code pénal).

Me Charles Libman, défenseur des Saint-Aubin, a lu cette ordonnance, mardi 11 décembre, devant la cour d'appel de Dijon. Le premier président de la cour, M. Michel Lévy, et ses deux conseillers l'ont écouté en silence, car à Dijon, personne ne peut considérer les Saint-Aubin comme atteints de « *déséquilibre* ». Pas même les experts près le tribunal. Le professeur Marin et le docteur Richard « *ont décliné leur mission au motif de la notoriété des inculpés et des rapports personnels qu'ils entretenaient avec eux* ». C'est M. Gauze lui-même qui l'écrit.

Sans éprouver le besoin de faire désigner d'autres experts, sans juger nécessaire de les rencontrer, le juge d'instruction a déclaré les Saint-Aubin déments. Il n'a même pas eu besoin d'expertiser à distance les Saint-Aubin, il a, selon Me Libman, tiré une « *photocopie des réquisitions du procureur de la République de Draguignan* », son supérieur hiérarchique.

Quinze ans de procédure

Pourquoi une telle ordonnance de non-lieu ? Pour en finir, censément. Pour en finir avec l'affaire Saint-Aubin. Car, depuis le 5 juillet 1964, date de la mort de leur fils, *Jean-Claude, dix-neuf* ans, ils vont d'action judiciaire en action judiciaire (1). Ce 5 juillet, M. Jean-Claude Saint-Aubin s'était tué sur la route qui mène de Puget-sur-Argens à Fréjus. Pour la gendarmerie, la voiture du jeune homme, une Volvo, s'est enroulée autour d'un platane: affaire classée.

Les Saint-Aubin, pourtant, mèneront leur enquête, glaneront des détails et finalement se convainquent — sur la foi d'un témoignage — qu'un camion militaire a percuté contre la voiture de leur fils et pris la fuite. Coïncidence ? Toutes les pièces qui pourraient le prouver disparaissent. Les autorités militaires et judiciaires font preuve d'une mauvaise volonté manifeste. Les Saint-Aubin apprennent cependant que leur fils a pu être la victime d'un accident provoqué par un groupe anti-O.A.S. à la suite d'une méprise sur le véhicule (la Volvo) et ses occupants. C'est alors qu'ils se jurent de chercher la vérité jusqu'à leur mort, de ne jamais abandonner ce combat douloureux pour la justice.

Et le marathon judiciaire commence. Quinze années de procédure, des procès en cascade, vingt et un non-lieux, une obstination sans faille. Cet entêtement fera conclure M. Gauze au « *déséquilibre* » des deux justiciables. Déséquilibre ? Le mot a profondément choqué Me Libman. Car enfin, peut-on plaider, en conscience, la cause de personnes « *déséquilibrées* » ? Peut-on estimer les instructions de tels clients recevables ? Me Libman ne le pense pas. Mardi 11 décembre, il s'est refusé à plaider le fond du dossier étudié, à savoir qui, de l'Etat français ou des Saint-Aubin, doit payer les frais de gardiennage (4 500 F suisses) de la Volvo...

L'avocat des Saint-Aubin demande, en fait, que l'on « *sursoie à statuer jusqu'à ce qu'il soit statué sur les mérites de l'ordonnance de non-lieu du 6 novembre* ». Fait rarissime, il a présenté au premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence une requête à fin de permission de prendre un juge à partie. M. Gauze en l'occurrence.

Arrêt le 8 janvier.

LAURENT GREILSAMER.

(1) *Le Monde* des 13 juin 1973, 28 avril 1978 et 29 novembre 1979.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MODE

Le nylon, vous connaissiez ?

On s'arrachait les premiers bas de nylon après la guerre puis cette matière synthétique américaine de la Du Pont de Nemours est entrée dans la vie quotidienne du monde entier. Le nylon, ce fut, après les bas, la lingerie, les vêtements coupés, cousus, dont les chemises d'hommes qui en consomment des kilomètres. Sa facilité d'entretien le fait accepter partout. Le nylon sera ensuite détrôné par de nouveaux venus, et, notamment, les acryliques, dans les années 60. Aujourd'hui, en France, le tergal de la Rhodiaceta fournit le gros du marché, suivi par les polyesters et les mélanges, notamment le « dacron » enrobé de coton, au toucher frais et agréable. A noter toutefois après 1968, la réaction écologique qui fait les beaux jours du coton, du lin et, après la libéralisation des échanges avec la Chine populaire, la soie à des prix abordables.

Les chimistes des multinationales se sont penchés à nouveau sur leurs éprouvettes et ont sorti, ces derniers mois, de nouveaux nylons. Légers, lumineux et brillants, ils correspondent à la mode disco. Production encore marginale, mais, pour le printemps, les créateurs d'avant-garde les ont abondamment utilisés, surtout pour les tenues de sport et de loisirs. En fait, c'est Jeff Sayre qui, le premier, dès 1978, a coupé des nylons vifs, poids plume, dans sa collection de blousons et d'imperméables pour hommes.

Thierry Mugler *utilise le nylon pour ses combinaisons unies ou imprimées.* Jean-Charles de Castelbajac *le marie aux tissus naturels.* Karl Lagerfeld *se laisse séduire à son tour par les variantes de ce qui a été autrefois de la simple toile de parachute. Les siens sont gaufrés, cloqués, plissés, matelassés, nacrés, et surtout métallisés et laqués.*

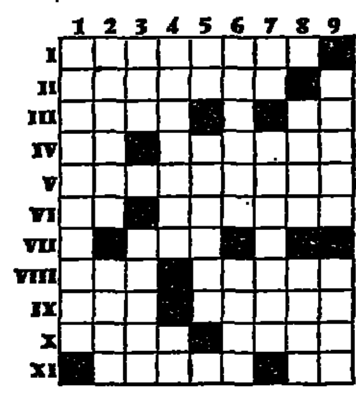
Une récente enquête de Gap, *le mensuel du textile, pose la question pertinente :* « N'est-ce pas une réhabilitation des synthétiques qui s'amorce ? » *Les fabricants français, prudents comme on l'est à Lyon, continuent leurs recherches pour l'élaboration de ces tissus.* Frantissor *en produit déjà près de 500 000 mètres par mois.* Sitel, *spécialiste des nylons ouatinés pour doublures, vend aussi le Mach 2, un mélange de nylon et de coton, où la deuxième fibre paraît prédominer. Quant à l'aspect,* Rhône-Poulenc *en améliore l'image avec Oranyl, comme* Courtaulds *avec le Celon antistat.*

La grosse difficulté avec les synthétiques, notamment dans le domaine de la chemise pour hommes, c'est l'absorption de la transpiration. Les Américains commencent à commercialiser le Goretex, en trois épaisseurs, mais percé de myriades de petits trous pour laisser respirer la peau. Produit encore très cher, pour le moment. Les fabricants de vêtements de sport sophistiqués attendent de voir, notamment V de V, *qui utilise quelque 150 000 mètres de nylon par an. Leur point fort depuis trois ans, le short, est vendu plissé ou incrusté. Les jeunes en raffolent, ici comme à New-York, où* Sue Ekahn, *ancienne élève de l'Ecole de la chambre syndicale de la couture parisienne, les fait fabriquer à Soho, en satin blanc, bordés de rouge vermillon et brodés de bâtons de rouge à lèvres.*

NATHALIE MONT-SERVAN.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 571



HORIZONTALEMENT

I. Moche quand il est de soie. — II. Adjectif qui peut se rapporter au sujet. — III. Bout de bois ; Entre trois et quatre. — IV. Note ; Qui évoquent donc les grandes grèves. — V. Peut baigner dans l'huile. — VI. Symbole ; Qui traînent un peu trop. — VII. Est beaucoup plus dangereuse quand elle est démontée. — VIII. Supprima ; Couverts d'ombre, par exemple. — IX. Endroit où l'on voit le jour ; Met toute la sauce. — X. Utile pour le nettoyage des rivières ; Ile de France. — XI. Qui n'a donc rien coûté ; Circulaient à Rome.

VERTICALEMENT

1. Susceptibles de chavirer. — 2. Envoyé par celui qui a besoin d'une réparation ; Ne laissa pas dormir. — 3. Mot de charretier ; Commence par être bon. — 4. Qualifie un air très vif ; Pronom. 5. Convient ; Forme deux cantons. — 6. Ville de Belgique ; Sert de couvert à des primitifs. — 7. Peut nous donner la main ; Peut être invoquée par ceux qui recherchent le grand air. — 8. Procède à un examen ; Chercha à pincer. — 9. Qui n'ont donc pas besoin de compter ; Peut être double pour un mot.

Solution du problème n° 2 570

Horizontalement

I. Couvreurs (CF : « oiseau »). — II. Orné ; Drue. — III. Malgre ; St. — IV. Miteuses. — V. Us ; Tasses. — VI. Nomades. — VII. In ; Ré ; All. — VIII. Si ; Pile. — IX. Noceurs. — X. Inné ; Oc. — XI. Etés ; Toue.

Verticalement

1. Communiante. — 2. Oraison. — 3. Unit ; Scie. — 4. Végétariens. — 5. Ruade ; Un. — 6. Edesse ; Prêt. — 7. Ur ; Essais. — 8. Russe ; Il ; Ou. — 9. Set ; Silence.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 26 DECEMBRE

« Les rois maudits », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge, Mme Legregeois.

« Notre-Dame », 15 h., façade, portail gauche, Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Hulot.

« La ville d'Ivry », 15 h., métro Mairie-d'Ivry, Mme Guillier.

« L'Hôtel Jacquemart-André », 15 h., 158, boulevard Haussmann, Mme Saint-Girons.

« Village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., metro Mabillon (Le Vieux Paris).

« L'Opéra », 14 h. 30, en haut des marches (Tourisme Culturel).

VIE QUOTIDIENNE

La reconnaissance des billets de banque par les aveugles

Répondant à une question écrite de M. Charles-Edmond Lenglet, sénateur (gauche démocratique) de la Somme, M. René Monory, ministre de l'économie, donne les explications suivantes à propos des difficultés qu'éprouvent de nombreuses personnes âgées malvoyantes depuis la mise en circulation des nouveaux billets de 100 francs, dont la couleur et le format se rapprochent trop des billets de 10 francs.

« *La Banque de France se préoccupe depuis longtemps de faciliter l'identification des billets qu'elle émet par les personnes dont l'acuité visuelle est déficiente. Toutefois, la solution consistant à différencier les vignettes par l'utilisation de coloris très marqués n'a pu être retenue. En effet, dans le souci de rendre les contrefaçons plus malaisées, la Banque de France a été conduite, comme nombre d'instituts d'émissions étrangers, à rechercher des combinaisons de teintes qui compliquent la sélection des couleurs et empêchent l'adoption de couleurs dominantes caractérisées. Le principal moyen d'identification des billets demeure, outre le dessin et les indications chiffrées dont ils sont revêtus, la différence des formats.* »

« *Si les billets émis dans les années récentes,* poursuit le ministre, *marquent une tendance à la réduction des dimensions, les écarts entre les vignettes de valeur faciale différente, restent néanmoins du même ordre de grandeur qu'auparavant. L'institut d'émission a consulté à cet égard plusieurs associations de handicapés qui ont estimé dans leur ensemble que la connaissance par les aveugles des différentes catégories de coupures ne soulevait pas de difficultés. La Banque de France a pensé néanmoins, se référant à l'exemple d'autres instituts d'émission, qu'il était souhaitable de faire l'essai d'un signe recognitif particulier spécialement destiné à faciliter l'identification des vignettes au toucher.*

» *L'expérience acquise depuis l'émission du billet « Delacroix » de 100 francs montre que, dans leur majorité, les non-voyants détectent généralement la présence des trois points en relief portés sur cette coupure, du moins tant que les billets ne sont pas usés. Certains éprouvent cependant encore quelques difficultés ; aussi la Banque de France s'efforcera-t-elle d'améliorer ce moyen d'identification sur les futures vignettes.* »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 25 décembre à 0 heure et le mercredi 26 décembre à 24 heures :

De hautes pressions vont protéger la France de la partie la plus active des perturbations, dont un courant circule de l'Atlantique à la mer du Norvège et un autre courant de l'Espagne vers l'Italie, sur le sud de la Méditerranée, effleurant seulement la Corse et le Midi méditerranéen.

Mercredi 26 décembre, il pleuvra le matin sur la Corse et la Côte d'Azur, où des éclaircies se développeront dans la journée. Sur le reste de la France, après des gelées nocturnes de — 2 à — 4 degrés et des brouillards matinaux fréquemment givrants, le ciel se dégagera, mais la nébulosité augmentera le soir près de l'Océan et de la Manche. Les vents seront faibles et variables, et les températures maximales, sans grand changement, voisines de 12 degrés sur le Midi et le littoral atlantique, de 3 à 6 degrés ailleurs.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Ajaccio, 13 et 8 degrés ; Biarritz, 10 et 7 ; Bordeaux, 11 et 1 ; Brest, 9 et 0 ; Caen, 7 et — 3 ; Cherbourg, 7 et — 1 ; Clermont-Ferrand, 9 et — 6 ; Dijon, 4 et — 1 ; Grenoble, 9 et — 2 ; Lille, 3 et 1 ; Lyon, 9 et — 1 ; Marseille, 8 et 1 ; Nancy, 3 et 0 ; Nantes, 9 et — 2 ; Nice, 12 et 4 ; Paris-Le Bourget, 4 et — 1 ; Pau, 12 et 6 ; Perpignan, 8 et 6 ; Rennes, 9 et 0 ; Strasbourg, 6 et 0 ; Tours, 7 et — 1 ; Toulouse, 12 et 4.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 7 degrés ; Amsterdam, 3 et 2 ; Athènes, 14 et 10 ; Berlin, 4 et 1 ; Bonn, 3 et 0 ; Bruxelles, 3 et 2 ; Le Caire, 21 et 11 ; Iles Canaries, 19 et 13 ; Copenhague, 4 et 1 ; Genève, 7 et 3 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 5 et 4 ; Madrid, 10 et 7 ; Moscou, — 5 et — 13 ; Nairobi, 26 (max.) ; New-York, 11 et 10 ; Palma-de-Majorque, 16 et 4 ; Rome, 13 et 2 ; Stockholm, 4 et 2 ; Téhéran, 11 et 2.

Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

DES NOUVEAUTÉS EN CRYPTOGRAPHIE

Quand les codes secrets deviennent publics

De tout temps, certaines personnes ont ressenti le besoin de protéger, par le secret, des informations. Gouvernements et militaires font appel pour cela, depuis des centaines d'années, à des techniques permettant, grâce à des codes secrets, de dissimuler le contenu de certains messages. Les états-majors, les gouvernements, quand ils correspondent avec leurs ambassades, utilisent depuis longtemps les compétences de divers « services du chiffre ».

La cryptographie — cet art de rendre un message incompréhensible à celui qui n'en est pas en principe destinataire — a, dans le domaine militaire, connu un grand essor entre les deux guerres. Elle est souvent indispensable : les télécommunications sont devenues un des « nerfs de la guerre » d'aujourd'hui » ; et les messages les plus stratégiques transitent souvent par ondes radio, facilement interceptées.

Avec le développement massif de l'informatique, le besoin de secret tend aujourd'hui à dépasser très largement les seuls cercles militaires ou traitant les données « stratégiques » au sens fort du terme. La naissance et l'essor rapide des réseaux bancaires imposent à l'évidence que les informations financières ou des ordres de mouvements financiers puissent circuler de façon à la fois discrète et infalsifiable.

Pour répondre à la demande, certains constructeurs d'ordinateurs — à commencer par le premier d'entre eux, I.B.M. — proposent donc depuis quelque temps à leurs clients des systèmes cryptographiques clés en main.

Parallèlement, de nombreux chercheurs en mathématiques appliquées s'efforcent, et certains avec succès comme on le verra ci-dessous, d'imaginer des systèmes nouveaux de cryptographie qui soient à la fois très largement utilisables et pratiquement inviolables par ceux que la terminologie de cet « art » nomme les cryptanalystes.

CODER un message, c'est « tout simplement » remplacer un caractère (ou un mot) par un autre selon une règle convenue à l'avance entre l'« émetteur » et le destinataire. Le codage le plus simple — et le plus facilement démasqué — est celui que savent pratiquer *tous les écoliers, et qui consiste* à faire coïncider chacune des lettres de l'alphabet avec chacune des lettres d'un alphabet « *translaté* » (qui a subi une translation) : par exemple, A sera remplacé par H, B par I, C par J..., etc.

Curieusement, le seul code dont on puisse prouver qu'il est totalement inviolable peut en être directement dérivé : c'est celui dans lequel chaque lettre du message est remplacée, dans le message « crypté », par la lettre correspondante d'un alphabet translaté, mais en utilisant un alphabet translaté différent pour chacune des lettres du message. On peut par exemple décider qu'un alphabet translaté sera baptisé H si A donne H (donc B donne I, C donne J..., *etc.*), K si A *donne* K (B donne L..., etc.) : toute suite de lettres peut donc être considérée comme une « suite d'alphabets translatés », *autrement dit comme un* code.

Par exemple, on peut utiliser le premier mot du paragraphe précédent : « curieusement » comme code pour crypter « message » ; pour coder M, on utilise « l'alphabet C » (dont A = C ; B = D, etc.), d'où M donne O ; pour la seconde lettre à coder, E, on utilise le deuxième alphabet, désigné par le code « l'alphabet U » = (A = U, B = V), d'où E donne Y : suivant ce code, « message » devient « OYJAEAW » ; si on admet qu'un code peut donc être n'importe quelle suite de lettres, ce mot a autant de chances d'être le résultat du cryptage de « amicale », ou « bêtises », ou « chapeau » que de celui de « messages ».

Un livre de poche donne facilement de quoi coder un nombre respectable de messages de taille moyenne. Pour que la clé soit *totalement inviolable, il faut* cependant que la succession des alphabets translatés re[illegible]e elle-même d'un hasard presque total, règle que *ne respecte pas* un texte écrit pouvant servir de code, dans lequel certaines lettres apparaissent plus fréquemment que d'autres. En fait, la *difficulté* est aisément tournée en remplaçant le code en lettres par un code en chiffres si l'on convient que chaque chiffre « *désigne* » une translation d'alphabet. Et ces chiffres peuvent facilement être tirés au hasard.

De gros inconvénients

Ces méthodes simples de codage sont encore très largement employées, notamment dans les milieux diplomatiques (c'est d'ailleurs un procédé de ce type qui est utilisé pour la protection des messages transitant par le « téléphone rouge » — en fait, une ligne de télex — reliant Washington à Moscou). Elles restent en effet des plus sûres, tant que, évidemment, le code n'est pas tombé entre des mains étrangères.

Il reste que cette méthode cryptographique présente de gros *inconvénients* ; le plus important d'entre eux est que la « clé » du code doit avoir une longueur au moins égale à celle du message que l'on veut transmettre. L'utilisation généralisée de « procédés de substitution » (d'un alphabet à l'autre, et plus généralement aujourd'hui, d'une suite de nombres à une autre) employant cette méthode simple se révélerait vite, en cas d'opérations militaires par exemple, totalement inutilisable, puisqu'elle entraîne un doublement de la masse d'informations à traiter.

Ces méthodes sûres, mais qui sont source d'encombrement, doivent donc laisser la place, dans les applications courantes, à des procédés plus souples d'emploi. D'une manière générale, les échanges de messages se font aujourd'hui d'ordinateur à ordinateur, ce qui fait que toutes les méthodes cryptographiques modernes travaillent sur des nombres, en système décimal (0, 1, ..., 9) ou binaire (0 ou 1).

Les procédés « classiques » commercialisés aujourd'hui utilisent la combinaison de deux opérations simples, la *permutation* et la *substitution*, facilement réalisées par des procédés électroniques courants.

Permutation et substitution

La permutation consiste, si l'on considère par exemple un « mot » de cinq chiffres binaires, à changer de place les cinq caractères qui le composent (par exemple 01100 donne 00101 pour la permutation abcde eacdb). En électronique, ces permutations peuvent être réalisées par un câblage adéquat.

La substitution, de son côté, revient à échanger dans un mot, grâce à un tableau de correspondance, des caractères par d'autres. Si l'on continue de travailler en binaire (0 et 1 étant seuls employés), on décide ainsi, par exemple, de changer le premier caractère (0 donne 1 ou réciproquement), de ne pas changer le second, de changer le troisième, etc. Grâce aux propriétés des nombres en base 2, cette opération de substitution est équivalente à une addition modulo 2 (1 + 0 = 1 ; 1 + 1 = 0) : la clé 01101, par exemple, signifie qu'on ne touche pas au premier et au *quatrième caractère, mais qu'on* intervertit les deuxième, troisième et cinquième (1 donne 0, 0 donne 1) ; par exemple, 11010 donne 10111, ce qui s'obtient en faisant l'addition en module 2 : 11010 (message en clair) + 01101 (clé) = 10111. Autrement dit, pour *coder un mot, il suffit* d'ajouter la clé à ce mot. Pour décoder, on additionne une nouvelle fois la clé au mot codé, et l'on retrouve *le mot original : 10111 + 01101 =* 11010. La substitution se résume donc à une addition, opération élémentaire en informatique.

En fait, on ne se contente pas de coder l'un après l'autre des mots de quelques caractères (quelques bits) : un tel système serait très vulnérable. Une astuce inventée par des chercheurs d'I.B.M. consiste à alterner des substitutions réalisées sur des mots de quelques caractères et des permutations réalisées sur tous les caractères de plusieurs mots consécutifs.

En juillet 1977, le bureau de normalisation américain (le National Bureau of Standards) a publié une norme cryptographique (appelée Data Encryption System, DES) qui s'inspire très directement des travaux du constructeur américain. Dans les systèmes cryptographiques ainsi définis — et aujourd'hui commercialisés aux Etats-Unis et en Europe. — la clé utilisée est un mot de 56 bits (0 ou 1). Il y a donc 2^{56} clés différentes possibles, soit plus de 72 millions de milliards.

Le codage décrit par le DES comprend seize étapes qui alternent des substitutions dépendant de la clé (précisément, chaque substitution dépend de 48 des 56 bits que comprend la clé) et des permutations déterminées une fois pour toutes à l'avance.

Pour renforcer encore la solidité du système, on peut, au lieu de coder les mots les uns après les autres, faire un codage « en chaîne », le résultat du codage d'un mot dépendant, par exemple, non seulement de ce mot lui-même, mais également du résultat du codage du mot précédent.

L'adjonction de telles dispositions renforce la résistance du système aux agressions extérieures : si, en effet, un acteur « non autorisé » s'avisait de chercher à modifier une donnée dans un message, c'est *tout* le message qui serait « pollué » : la machine le rejetterait.

Selon ses promoteurs, la solidité du DES, dont l'usage va se répandre largement dans les milieux bancaires et commerciaux, est telle qu'il faudrait une quinzaine d'années de travail sur les ordinateurs les plus puissants du monde pour décrypter un message codé ; la méthode est du reste relativement simple : elle consiste, l'algorithme (la méthode mathématique) de codage étant public, à essayer toutes les clés les unes après les autres...

Tout le monde n'est cependant pas d'accord : des chercheurs américains ont, en effet, accusé I.B.M. d'avoir accepté de limiter la longueur de la clé à cinquante-six caractères à la demande de la National Security Agency (N.S.A.), qui est responsable des problèmes de protection du secret au niveau fédéral. Et suivant ces chercheurs, la N.S.A. a imposé cette limitation pour être elle-même capable de forcer la barrière du secret. Un comité spécial du Sénat américain sur ces sujets a cependant rejeté ces accusations.

L'un des accusateurs, Martin Hellmann, de l'université de Stanford, a sans doute quelques raisons d'avancer de telles affirmations : il est lui-même à l'origine d'un concept totalement nouveau qui pourrait révolutionner la science cryptographique, et qu'il a baptisé « *cryptographie à clé publique* ».

Tout le secret d'un code réside dans le secret de la clé, particulièrement quand la méthode est publique (comme dans le cas du D.E.S.). Ce qui implique, par exemple, dans les organisations comportant beaucoup d'émetteurs et de destinataires potentiels de messages secrets, une gestion très rigoureuse des clés, et des protections à plusieurs étages. Sans parler des problèmes d'envoi d'une clé d'un point à un autre.

L'idée de Hellman consiste à proposer un algorithme (une méthode mathématique) de cryptage ayant des propriétés *a priori* surprenantes : pour envoyer un message à une personne B, A coderait le message, avec une méthode *publique*, grâce à une *clé publique* appartenant à B (qui pourrait, par exemple, figurer dans un annuaire) ; chacun pourrait donc coder un message à destination de B, mais seul B serait capable de le décrypter.

Il y a quelques années, une telle idée de « *codage à sens unique* » aurait pu paraître absurde. En fait, de telles méthodes sont aujourd'hui concevables grâce à l'étude d'une famille de problèmes mathématiques appelés problèmes NP ; ces problèmes ont, notamment, comme propriété qu'il est très difficile de trouver les solutions de l'un d'eux ; mais si l'on a une idée de solution, vérifier qu'elle est bonne est relativement rapide (1).

Deux cryptosystèmes à clés publiques sont aujourd'hui bien connus des spécialistes. Le premier, dû à Martin Hellman et son collègue Ralph Merkle, est dit « système à empilement » (2).

Le système R.S.A.

Le second, que nous allons brièvement décrire, est dû aux travaux de trois chercheurs du Massachusetts Institute of Technology, Rivest, Shamir et Adleman ; il est baptisé R.S.A., d'après les initiales de ses inventeurs. Le système R.S.A. s'appuie sur le problème général de la décomposition des très grands nombres en nombres premiers.

Chaque utilisateur du système R.S.A. sélectionne deux nombres premiers très grands p et q (il existe des programmes d'ordinateur pour générer de tels nombres). Pour lui envoyer un message, les autres utilisateurs trouveront dans l'« annuaire » le produit de ces deux nombres, n (qui peut, par exemple, avoir 200 chiffres) et un nombre E choisi au hasard. Après avoir mis leur message sous forme chiffrée (en système décimal dans ce cas), et avoir découpé la suite de nombres obtenue en blocs P_1..., les émetteurs calculent

$$C_1 = P_1^E \text{ modulo } n$$

(c'est-à-dire le reste de la division par n de P_1 à la puissance E) ; le décodage de C_1 pour retrouver P_1 n'est pas une opération plus *difficile... à condition de connaître* les facteurs p et q :

$$P_1 = C_1^D \text{ modulo } n$$

avec D tel que :

$$ED = 1 \text{ modulo } (p-1)(q-1)$$

(le fait que p et q soient premiers *implique que ce nombre existe*). La « *clé secrète du décodage* » D est impossible à calculer si l'on ne connaît pas p et q. Et si n (= pq) est grand, on ne dispose aujourd'hui d'aucune méthode pour retrouver p et q à partir de n, sauf l'essai systématique de tous les nombres entiers les uns après les autres, ce qui demanderait beaucoup de temps : d'après Rivest, si p et q sont *écrits avec 68 chiffres, il* faudrait compter environ 40 millions de milliards d'années avec les ordinateurs les plus puissants...

Le système R.S.A. permet aussi au receveur du message d'être *sûr que celui qui le lui a envoyé* est bien celui qu'il croit : l'émetteur code un mot de reconnaissance avec sa clé secrète ; le destinataire, qui le restitue avec la clé publique, sait que seul celui qui connaît la clé secrète a pu lui envoyer ce message. Ce problème de l'identification de l'émetteur peut, en effet, être crucial, par exemple si le message en question est un ordre de virement bancaire...

Ces méthodes, on le voit, nécessitent le recours à l'ordinateur (mais pas nécessairement une « grosse machine », loin de là !) ; le développement des échanges de données informatiques, tout comme le progrès des mathématiques, et la croissance des besoins militaires, offre, à coup sûr, un bel avenir à la cryptographie.

XAVIER WEEGER.

(1) Pour un problème de ce type, si le nombre d'opérations à faire pour trouver les solutions générales est proportionnel à une fonction exponentielle de la forme 2^n, le nombre d'opérations à réaliser pour qu'une solution soit bonne est, lui, proportionnel à une *fonction* polynomiale de n comme n^2. Ce deuxième nombre croît beaucoup moins vite que le premier.

(2) Le lecteur intéressé par ces cryptosystèmes à *clé publique* peut notamment se reporter à la rubrique les jeux mathématiques de Martin Gardner dans *Scientific American*, d'août 1977 et à un article de Martin Hellmann, intitulé « les Mathématiques de la cryptographie à clé révélée », dans *Pour la science* d'octobre 1978. Certaines notations utilisées ici ont d'ailleurs été directement empruntées à cet article.

Abdus Salam et le Centre international de physique de Trieste

par ALFRED KASTLER (*)

PARMI les prix Nobel de physique de cette année 1979, on relève le nom d'Abdus Salam, d'origine et de nationalité pakistanaises, professeur de physique théorique au Collège impérial de sciences et de technologie à Londres. Le professeur Salam n'est point seulement un chercheur éminent dans le domaine de pointe des particules élémentaires (ce qui lui a valu le prix Nobel), il a aussi joué et il continue à jouer un rôle essentiel dans l'effort de promotion de la science dans les pays du tiers-monde.

En 1965, l'Organisation des Nations unies décida de créer l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), dont le siège fut fixé à Vienne (Autriche), où cette agence entra en activité en 1957. Elle a pour but de promouvoir les applications de l'énergie atomique à la santé et à la prospérité des hommes, créant ainsi un contrepoids aux applications militaires qui continuent à menacer l'avenir de l'espèce humaine. Cette agence fonctionne sous la direction avisée du Dr Eklund, de Suède. Elle a été chargée du contrôle mondial de l'énergie nucléaire et des substances radioactives.

Représentant son pays, le Pakistan, au conseil de cette agence réuni en 1960, le professeur Salam proposa d'employer une partie des fonds de l'A.I.E.A. à la création d'un centre international de recherche et de haut enseignement en physique théorique, centre qui aurait pour mission essentielle d'activer la formation des physiciens dans les pays en voie de développement. Le Dr Eklund accepta cette suggestion avec enthousiasme et, peu de temps après, le représentant de l'Italie à l'agence, le professeur Budini, de l'université de Trieste, transmit à l'agence de Vienne une offre du gouvernement italien d'installer ce centre à *Trieste*, ce gouvernement garantissant une participation financière importante au budget du centre. La ville de Trieste mit à la disposition du centre un bâtiment au sein de la ville.

Le Centre de physique commença effectivement à y fonctionner en octobre 1964, le professeur Salam assurant les *fonctions de* directeur et le professeur Budini celles de directeur-adjoint.

Le choix de Trieste, carrefour *des* civilisations latine, germanique et slave, apparaît comme particulièrement heureux pour une telle œuvre d'envergure internationale.

A partir de 1968, le Centre fut transféré dans un bâtiment neuf et spacieux, situé à 8 kilomètres de *Trieste*, à *Miramare*, *dans* un site admirable dominant la mer Adriatique. Ce bâtiment avait été construit grâce à la *générosité de l'administration* de la province de Frioul et de Vénétie Julienne.

En 1970, l'Unesco s'est associée au gouvernement italien et à A.I.E.A. pour assurer au Centre un budget annuel qui dépasse aujourd'hui 1 million de dollars. Enfin, la *Ford Foundation*, l'Agence suédoise pour le développement et le Fonds de développement des Nations unies *apportent au Centre une contribution* précieuse qui a permis de créer des bourses d'associés. Celles-ci permettent à des *physiciens du tiers-monde d'effectuer* au Centre, au cours d'une période de cinq ans, au moins trois stages, chacun d'une durée de six *semaines à trois mois*. Une soixantaine d'associés bénéficient annuellement de telles bourses. On leur demande en échange *l'engagement moral* de rester au service de leur pays d'origine, de sorte que cette disposition constitue un puissant antidote contre la *fuite* des cerveaux *(brain drain)* qui freine le développement de bien des pays.

Un lieu de rencontre privilégié

Depuis sa création, le Centre international de physique théorique de Trieste (I.C.T.P.) accueille chaque année des centaines de physiciens, la plupart venant des pays en voie de développement, mais aussi des physiciens des pays industrialisés, car cet organisme tient à être un lieu de rencontre *privilégié* entre les scientifiques de tous les pays. Chaque année, pendant la saison d'hiver se poursuit, durent *deux ou trois mois*, un « Winter College » portant alternativement sur la physique nucléaire, la physique de l'état *condensé et* la physique *atomique* et moléculaire, enseignement destiné à mettre les participants au courant des progrès récents dans ces domaines. D'autres colloques sur des sujets divers : physique des *hautes* énergies, physique des plasmas, physique des océans, théories des réacteurs nucléaires, astrophysique, informatique, *etc.*, *se déroulent tout* le long de l'année. Des groupes de recherche permanents travaillant en physique des solides *et en théorie* des particules élémentaires s'y sont constitués. Le Centre dispose d'une bibliothèque de près de vingt mille volumes, *de* bureaux permettant d'accueillir et d'héberger simultanément une centaine de personnes et d'une structure administrative qui assure la gestion du Centre, la polycopie des cours et la diffusion des publications scientifiques. Des physiciens de tous ces pays participent à l'enseignement dont le programme est fixé chaque année par un conseil scientifique.

Certes, on peut adresser à l'I.C.T.P., *comme à tous* les organismes scientifiques internationaux d'aujourd'hui, une critique : c'est l'emploi presque *exclusif de la langue* anglaise, qui ne favorise pas les scientifiques des pays non anglophones. Pour atténuer cet *inconvénient*, le *conseil scientifique* a décidé, il y a trois ans, de diversifier les langues *employées*.

Une école d'été sur l'enseignement de la physique en langue française a été organisée en 1977. Elle a pu voir le jour grâce à la participation financière du ministère français des affaires étrangères et de la coopération et grâce à la participation de collègues des universités de Louvain-la-Neuve et de Montréal, qui se sont associés aux enseignants français. Une cinquantaine de jeunes enseignants des pays francophones d'Afrique et du Moyen-Orient en ont été les bénéficiaires. Cette expérience vient d'être renouvelée au cours de l'été 1979 sous l'égide du Centre de Trieste, mais sur le campus de l'université *scientifique et médicale de* Grenoble, avec la participation de l'institut polytechnique de Lausanne. Enfin, un colloque en *langue française sur* l'énergie solaire s'est tenu à Trieste en 1978 et sera renouvelé en 1980.

Le Centre international de physique de Trieste, que la communauté scientifique doit à l'initiative d'Abdus Salam, est vraiment un centre *exceptionnel*. Il est souhaitable qu'il serve de modèle aux scientifiques et les incite à créer des organismes *semblables pour assurer dans* d'autres domaines le développement du savoir humain.

(*) Prix Nobel de physique.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

LE 150e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LAMARCK

L'inventeur du mot biologie

par MAURICE ARVONNY

« *TOUT ce qui est généralement commun aux végétaux et aux animaux, comme toutes les facultés qui sont propres à chacun de ces êtres sans exception, doit constituer l'unique et vaste objet d'une science particulière, qui n'est pas encore fondée, qui n'a même pas de nom, et à laquelle je donnerai le nom de biologie.* » Ainsi s'exprime, en 1815, dans *l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, Jean-Baptiste Lamarck, mort il y a tout juste cent cinquante ans, dans l'indifférence et le dénuement.

La fortune du mot biologie, dont l'acception reste celle que lui a donnée son créateur, est peu représentative de celle de Lamarck. Celle-ci a été et reste méconnue. Lamarck a le goût de la synthèse générale, mais il échafaude sur des connaissances restreintes, et, de son temps même, certaines de ses affirmations seront déjà battues en brèche. Ne pas avoir raison en tout est le sort commun des théoriciens ; mais, en général, l'histoire garde trace de ce qu'ils ont apporté de solide, oublie les jugements qui se sont ensuite révélés faux. Le contraire s'est produit pour Lamarck. On se souvient de son œuvre, pour une idée, l'hérédité de l'acquis, que la biologie moderne a rejetée ; on oublie que, à une époque où le problème des origines est pour presque tous résolu par la lecture de la Genèse, il a été le premier à affirmer fortement l'idée d'évolution. De l'homme qui fit le grand saut conceptuel, on a fait un Darwin qui se serait trompé.

Le goût d'« herboriser »

La vie de Lamarck est imparfaitement connue, et on ignore s'il est mort le 18 ou le 23 décembre 1829. On sait par contre que c'est le 1er août 1744 qu'est né Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet, chevalier de Lamarck. Il est le onzième et dernier enfant d'une famille de petite noblesse picarde. A cette époque de droit d'aînesse, un homme de sa condition n'avait guère de choix : Lamarck ne voulait pas porter la soutane à laquelle son père le destinait ; il devint donc soldat. A dix-sept ans, il quitte la demeure familiale et va prendre part à la guerre de Sept Ans. Part assez glorieuse : en juillet 1791, sa compagnie est prise dans une embuscade ; les autres officiers sont tués, l'enseigne Lamarck prend le commandement et tire ses hommes de ce mauvais pas. Il sera fait lieutenant le jour même par le maréchal de Broglie.

Après la fin de la guerre, il est en garnison à Monaco. C'est là, semble-t-il, qu'il prend le goût d'« herboriser ». Il quitte bientôt l'armée, cultive sa passion, suit les cours de botanique de Bernard de Jussieu, et se fait connaître en 1778 par la publication de *la Flore française*. Cet ouvrage, qui applique pour la première fois la recherche dichotomique à un petit nombre de critères bien choisis, rencontre un grand succès, et vaut à son auteur d'être élu en 1779 à l'Académie des sciences. Lamarck a trente-cinq ans. A l'époque, ce n'est pas un âge exceptionnel pour un académicien.

Botaniste reconnu, il visite, en compagnie du fils de Buffon, plusieurs jardins botaniques d'Europe. Plus tard, il est nommé gardien des herbiers au Jardin des plantes, ce qui lui vaut quelques démêlés avec les autres titulaires de cette fonction. Lamarck n'avait pas bon caractère, et ne fit rien pour se faire accepter.

Les « animaux sans vertèbres »

En 1793, la Convention crée le Muséum d'histoire naturelle : le rapport que Lamarck avait rédigé sur les réformes à faire semble avoir eu un grand poids dans cette décision. Nommé titulaire de la chaire des « insectes et vers », Lamarck va jouer, pendant toute la période révolutionnaire, un rôle important comme secrétaire, directeur, plus tard trésorier de l'assemblée des professeurs. Ses convictions républicaines lui valent alors honneurs et considération. Elles ne sont pas étrangères au discrédit dont il sera victime sous l'Empire et la Restauration.

Le déplacement de l'intérêt de Lamarck vers les « animaux sans vertèbres » est concomitant avec l'émergence de ses idées sur l'évolution. Les animaux supérieurs, machines presque parfaites sous l'angle de l'adaptation au milieu, s'« expliquent » bien par l'idée d'une création divine. Au contraire, les invertébrés, plus sommaires, appellent moins le créationisme. Surtout, leur étude fait apparaître une large échelle de complexité, sur laquelle ils se classent de façon naturelle : cette hiérarchie conduit facilement à l'idée d'évolution.

Lamarck mettra quelque temps à franchir le pas. En 1800, dans un cours, il inverse l'ordre usuel qui conduisait de l'homme aux animaux les plus simples. Il y parlait de « *la route que la nature avait prise* » pour aller des êtres les plus simples aux animaux les plus complexes. L'évolution était affirmée contre le fixisme.

C'est finalement en 1809, dans *la Philosophie zoologique*, que Lamarck donnera un exposé complet de sa théorie : « *Ce ne sont pas les organes, c'est-à-dire la nature et la forme des parties d'un corps d'un animal, qui ont donné lieu à ses habitudes et à ses facultés particulières, mais ce sont au contraire ses habitudes, sa manière de vivre et les circonstances dans lesquelles se sont rencontrés les individus dont il provient qui ont, avec le temps, constitué la forme de son corps, le nombre et l'état de ses organes, enfin les facultés dont il jouit.* » Il formule deux lois : la première énonce le renforcement d'un organe par son usage ; la seconde exprime l'hérédité des caractères acquis.

Aucune de ces lois ne peut être acceptée sans réserve de nos jours. Mais l'important n'est pas là ; l'important est que ces deux lois, sous la forme lamarckienne ou sous une autre, doivent exister. *Il doit y avoir adaptation de l'animal à son milieu, donc évolution quand le milieu change ; il doit donc y avoir transfert des variations sur les descendants.*

Darwin, avec la sélection naturelle, trouvera un mécanisme qui rend bien compte des évolutions observées — même si certains paléontologistes jugent que Darwin fait trop de place au hasard, et si, inversement, des généticiens, tenants des nouvelles théories neutralistes, estiment que le hasard a encore plus de place que Darwin ne lui en a donné. Lamarck, lui, ne pose pas le problème du mécanisme, du comment ; il constate qu'il y a évolution, et en tire des conséquences nécessaires. Il les exprime alors au moyen du mécanisme le plus simple qui se puisse imaginer, l'action du milieu sur l'organe. C'est d'ailleurs le seul qui soit concevable à cette époque. Mais il est faux.

Cette fausseté du mécanisme, facile à montrer sur quelques exemples, servira à condamner l'œuvre de Lamarck et à pourfendre l'idée d'évolution. Une lecture méchante fera dire à Lamarck que la girafe, par exemple, a la volonté d'allonger son cou pour atteindre les feuilles quand l'herbe se fait rare, alors qu'il vise simplement à illustrer l'adaptation de l'animal au milieu, et précise bien que « *quelles que puissent être les circonstances, elles n'opèrent directement sur la forme et sur l'organisation aucune modification quelconque* ».

Victime de cette incompréhension, victime de la tendance de Lamarck à théoriser sur des bases trop fragiles (tendance qui l'a conduit par ailleurs à proposer une chimie théorique insoutenable et quelque peu ridicule), sa philosophie zoologique sera complètement ignorée, déconsidérée. Son auteur, reclus dans sa petite maison du Jardin des plantes, mal vu d'un pouvoir politique qui n'a aucun goût pour les idées nouvelles, donc subversives, coupé du monde après 1819 par la cécité, sera peu à peu oublié. Quand il mourra, bien peu seront ceux qui suivront son cercueil. Cuvier, qui lui a tant nui, tentera encore de l'assassiner dans un « Eloge » qui indignera l'Académie des sciences. Et quelques années plus tard, faute d'argent pour une concession, les restes de Lamarck partiront à la fosse commune.

En 1859, Darwin publiera *l'Origine des espèces*. C'eût pu être l'occasion de remettre à l'honneur celui qui avait si clairement exprimé la nécessité d'une évolution. Mais Darwin connaissait mal Lamarck, et par ses mauvais côtés ; il ne lui rendit pas justice. Ce sont au contraire des adversaires de Darwin qui exhumèrent les œuvres du savant français pour en faire une machine de guerre contre le naturaliste écossais. Le néo-lamarckisme repris l'idée — accessoire chez Lamarck et d'ailleurs acceptée par Darwin — de l'hérédité des caractères acquis, pour l'opposer à la sélection naturelle ; mais les retours en arrière sont toujours voués à l'échec, et cette tentative eut pour seul résultat de faire encore plus méconnaître Lamarck. La génétique allait bientôt montrer que le phénotype n'agit pas sur le génotype, interdisant ainsi toute influence adaptative *du milieu sur les gènes, toute* transmission des caractères acquis. L'appui de Staline s'est finalement révélé de valeur scientifique insuffisante pour permettre à Lyssenko de prétendre longtemps le contraire. L'hérédité des caractères acquis est bien morte. Elle ne devrait plus masquer l'œuvre importante de l'inventeur du mot biologie.

EN TOUTE LOGIQUE

Sphères

PROBLEME N° 161

Voici un petit problème de probabilité qui peut se résoudre, à votre gré, d'une manière très simple ou très complexe.

Trois tireurs visent une sphère en train de tourner sur elle-même à une vitesse constante. Ils l'atteignent tous les trois au même instant. Quelle est la probabilité pour que les trois points atteints soient situés sur *un même hémisphère ?*

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

SOLUTION DU PROBLEME N° 160

Le voyageur ne peut prouver qu'il n'est pas de la forêt que s'il prononce une phrase que ni un Ha ni un Bé ne peut logiquement prononcer. Il existe au moins une telle phrase : « *Je suis un Bé* ». Un Ha ne peut la dire sans mentir, un Bé ne peut la dire sans dire la vérité.

La souplesse d'esprit dépasse tous les systèmes... (D'après Raymond Smullyan : What is the name of this book ?)

PIERRE BERLOQUIN.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	930 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	463 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	880 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.

L'ACTUALITÉ MÉDICALE

LA RECHERCHE EN MÉDECINE PÉRINATALE

Faire vivre des prématurés d'un kilo...

par le professeur ALEXANDRE MINKOWSKI

Un colloque international consacré aux sciences de base (physiologie et biochimie) en médecine périnatale a réuni, du 10 au 13 décembre à Paris, quarante des meilleurs spécialistes américains, anglais, canadiens, scandinaves et français de cette discipline. Il était organisé par le Centre de recherches de biologie du développement fœtal et néonatal (unité INSERM) de l'hôpital Port-Royal (Paris).

Un peu partout dans le monde, on constate une relative désaffection pour la recherche fondamentale dans le domaine de la médecine pré, per et post natale. Ce thème a été le sujet du discours d'ouverture du dernier congrès de l'*American Pediatric Society*, prononcé par le professeur Kretchmer, directeur de l'Institut national du développement de l'enfant aux Etats-Unis et qui a ouvert ce colloque parisien sur le même thème.

Les sujets recouvraient, selon les règles pluridisciplinaires qui sont en vigueur au centre de Port-Royal, les récentes données sur la ventilation du nouveau-né et la chimie du surfactant (phospholipide qui recouvre l'alvéole et permet l'élasticité pulmonaire), sur la bilirubine indirecte (toxique pour le cerveau du nouveau-né), sur les besoins énergétiques du fœtus et du nouveau-né qui ne sont pas encore bien précisés à l'heure actuelle. Le professeur Battaglia (Denver, U.S.A.) fait remarquer que seul l'homme, la chauve-souris et le cobaye ont des foetus dont les tissus sont riches en graisse à la naissance, contrairement à toutes les autres espèces animales. Cela permet l'utilisation d'un intéressant modèle expérimental.

Le professeur Metcoff (Oklahoma-City, U.S.A.) a montré comment on peut prévoir au milieu de la gestation, qu'une mère aura un enfant de faible poids. Quant à la régulation thermique, ce facteur si important dans la survie du nouveau-né, il a été revu par les chercheurs canadiens.

Mais surtout au cours des deux dernières journées du colloque, on a plongé dans le « *fondamental* », grâce à l'étude de la multiplication et de la différenciation cellulaire (docteur J.-M. Roux de l'unité de Port-Royal) et à celle des mécanismes de transmission de l'influx nerveux par les neurotransmetteurs (docteur Hamon et Bourgoin, Chanez et Minkowski), des rapports entre les neurotransmetteurs et le sommeil (travaux exceptionnels du docteur Joëlle Adrien) ; du défaut de formation de myéline chez les enfants de faible poids (docteur Bourre) et d'une excellente revue de l'électrophysiologie périnatale par celle qui l'a « inventée », le docteur Colette Dreyfus-Brisac (directrice de recherches à l'INSERM).

Ce fut pendant cette dernière journée, un régal de constater que de jeunes chercheurs français, authentiques, et non pas ces « *professeurs cliniciens* » non chercheurs qui font malheureusement la loi dans les commissions des organismes nationaux, de recherche, rivalisaient de connaissance et d'intelligence avec leurs collègues anglo-saxons.

C'est grâce à ces travaux de base que la médecine périnatale a tant progressé au cours de ces dernières années : les dernières statistiques de l'unité de soins intensifs de Port-Royal, rapportés récemment au colloque de l'année internationale de l'enfance à Tokyo, mettent en évidence une survie de 65 % chez les prématurés de 700 grammes à 1 200 grammes avec un minimum de séquelles neurologiques, comme dans d'autres centres mondiaux.

Au lendemain de ce colloque, quelques-uns des participants, spécialistes du placenta, se sont retrouvés à Lyon, pour fêter les bases du futur institut de recherches périnatales, qui ouvrira ses portes dans un an. Ce centre bénéficiera du soutien non seulement de la fondation Mérieux, mais aussi du ministère des universités, de l'université Claude-Bernard (Lyon), de la région Rhône-Alpes. Ce centre, espérons-nous, concrétisera en France la nécessaire internationalisation de la recherche périnatale et illustrera par son siège la décentralisation indispensable de la recherche scientifique et médicale.

L'ALCOOL ET L'ENFANT

Une intoxication pendant la grossesse peut entraîner de graves malformations chez le fœtus

« L'alcool et l'enfant », thème, en cette Année internationale de l'enfant qui prend fin, de plusieurs réunions organisées sur tout le territoire par le Comité national de défense contre l'alcoolisme (1). Au cours d'une conférence réunie récemment à Paris sous la présidence du professeur Michel Manciaux, directeur du Centre international de l'enfance (château de Longchamp, Paris), le rôle néfaste de l'alcool sur le développement de l'embryon, du fœtus, puis de l'enfant, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure sensibilisation des jeunes aux dangers de l'alcool, tant par les parents que par les enseignants, ont été présentés.

Un faciès caractéristique, un retard de croissance prénatale persistant après la naissance, une diminution des capacités intellectuelles associée à une microcéphalie et enfin des malformations cardiaques sont les quatre éléments principaux du « syndrome d'alcoolisme fœtal » que provoque une intoxication alcoolique précoce et importante de la mère. L'alcool, en effet, traverse le placenta et atteint facilement le fœtus.

Le visage de ces enfants présente, a indiqué le docteur Françoise Leclerc, plusieurs anomalies. Les fentes palpébrales sont rétrécies, les yeux exagérément écartés. Le front est bombé, le nez retroussé et écarté à la base, la bouche large et le menton petit, les oreilles sont décollées et mal ourlées. La fréquence du retard intellectuel est très importante, supérieure à 80 % selon une étude portant sur 245 cas. Elle est même considérée par certains auteurs comme constante. La gravité de ce retard est en général modérée, mais tend parfois à s'aggraver avec l'âge. En effet, des tests de niveau mental sont, chez certains de ces enfants, moins bons à l'âge de sept ans qu'à l'âge de quatre ans. Cette évolution, a précisé le docteur Leclerc, ne semble pas être en rapport avec un milieu familial défavorable après la naissance, mais liée à une atteinte anténatale de l'alcool sur un cerveau en développement.

La fréquence de ce syndrome d'alcoolisme fœtal a été estimée, lors d'une étude menée en 1977 dans le nord de la France, à 1 cas sur 312 naissances. Une enquête entreprise aux Etats-Unis fait état de 1 à 5 cas pour 1 000 naissances. Il semble d'autre part que la période la plus critique d'apparition de ces malformations se situe dès les premières semaines de la grossesse, donc lorsque la femme ne sait pas qu'elle est enceinte. Il est enfin très vraisemblable que le tabagisme, ainsi que certains médicaments (notamment les tranquillisants), aggravent les effets de l'alcool. Selon une étude réalisée aux Etats-Unis, la dose d'alcool susceptible d'entraîner un risque élevé pour le fœtus a été estimée à 174 millilitres d'alcool pur par jour, soit environ 2 litres de vin à 10 degrés par jour, mais d'autres travaux indiquent des taux d'alcool différents. « *L'alcoolisme de la mère*, a souligné le docteur Leclerc, *présente un risque tératogène plus grand que celui de la rubéole.* »

C'est pourquoi le Comité national de défense contre l'alcoolisme souhaite que l'examen prénuptial comporte obligatoirement une analyse permettant de déceler les sujets éthyliques afin de mettre notamment la femme en garde contre la toxicité de l'alcool dans le domaine de la reproduction.

Si la responsabilité d'une parturiente est évidente dans la survenue de ce syndrome, celle des parents et des adultes en général, par la qualité des informations qu'ils donnent aux enfants sur les dangers potentiels d'une intoxication alcoolique, l'est tout autant. Pour le docteur Plat (Institut national de la recherche pédagogique, ministère de l'éducation), l'eau potable sans adjuvant particulier, ni gaz, ni sucre, ni alcool ou autres excitants, est la meilleure boisson. En effet, le vin et les boissons alcoolisées, a rappelé le docteur Plat, risquent d'entraîner certains troubles métaboliques préjudiciables à un développement harmonieux des enfants.

Le savoir des enfants en matière d'alcoolisme, a précisé Mme Jeannine Petit (professeur de français), est le plus souvent fragmentaire et stéréotypé. Le jeune ne se sente pas le plus souvent concerné et n'imagine pas qu'il puisse un jour être pris dans l'engrenage de l'alcool. L'éthylisme n'est perçu que par le côté spectaculaire des manifestations aiguës (ivresse, delirium tremens) et les jugements, souvent très durs, sont portés en termes de morale.

Plus qu'une information « anti-alcoolique » de type négatif et répressif, Mme Petit préconise la promotion de la sobriété. C'est-à-dire le bon usage des boissons (alcooliques ou non). « *Dans l'état de nos sociétés, il serait aussi vain de vouloir biffer l'alcool que de nier le sexe.* » Cette éducation, qui vise à « responsabiliser » les jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres, doit commencer le plus tôt possible, dès le cours préparatoire et peut-être même dès la maternelle.

La diffusion de ces informations sur le rôle nocif de l'alcool dès la gestation puis lors de toutes les étapes de la vie par le Comité national de défense contre l'alcoolisme, est assurément louable. N'est-il pas, en effet, de situations plus révoltantes que celles qu'il est possible de prévenir et qui conduisent à la naissance d'un enfant malformé ou handicapé ?

Dr Ph. LEDUC.

(1) Le Comité national de défense contre l'alcoolisme est une association privée (loi de 1901) reconnue d'utilité publique. Ses ressources proviennent en majeure partie des caisses nationales d'assurance maladie et d'allocations familiales. Elle édite une revue trimestrielle *Alcool ou Santé*. 20, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris.

UN CONGRÈS A LILLE

Devant les risques de la spécialisation à outrance : développer la médecine interne

De notre correspondant

Lille. — Les quelque trois cent cinquante « internistes », qui participaient récemment à Lille au premier congrès national de la médecine interne ont voulu souligner l'importance de leur fonction et préciser leurs responsabilités dans le système actuel de la santé. Ils ont trouvé un chaleureux partisan de leur thèse en la personne de M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, venu leur rendre visite.

Les internistes, qui ne se veulent ni simples généralistes ni concurrents des spécialistes, s'inquiètent fortement d'un éclatement toujours plus poussé de l'art médical. M. Barrot leur a répondu : « *On se trouve en présence effectivement d'un fractionnement de la médecine en fonction des technologies, des techniques, des âges, des maladies, bref d'un véritable quadrillage dans lequel le malade ne se retrouve plus (...). Face à cette situation, la médecine interne peut apporter une réponse. La justification des spécialités médicales n'est pas toujours évidente d'un point de vue philosophique...* »

Ces propos répondaient parfaitement aux questions posées tout au long du congrès. Le professeur Claude Laroche, président du Syndicat national des médecins spécialistes de médecine interne, avait affirmé : « *Nos hôpitaux doivent conserver les services non spécialisés que sont les services de médecine interne. Ils représentent la structure fondamentale de notre système hospitalier.* » Le professeur Marc Dorner, président de la société nationale française de médecine interne, avait insisté sur les risques qui menacent cette médecine : « *Devenir et rester interniste est de moins en moins facile...* »

Le professeur Jacques Debray devait présenter la synthèse des propositions et situer de façon concrète la place que revendique la médecine interne. Comment peut-on encore être interniste, se demandent certains ? A cela, le professeur Debray répond : « *Quand on voit les grandes spécialités elles-mêmes se multiplier en sous-spécialisations, quand on voit les ultra-spécialistes s'enfermer en tables rondes nécessairement confidentielles pour discuter de la supériorité de telle ou telle technique, quand une bonne partie du public pense pouvoir s'orienter directement vers un spécialiste, on conçoit aisément que le service de médecine interne ne puisse pas prendre simplement le visage modernisé de l'ancien hôpital-hospice...* » En réalité, l'interniste se situe entre le médecin de famille, dont on a redécouvert toute l'utilité, et le spécialiste. C'est pourquoi il a besoin d'une formation multidisciplinaire poussée. De même, il ne saurait être question que les internistes demeurent les grands absents ou les parents pauvres de la recherche médicale. Là aussi ils réclament leur place... et leurs droits à la manne financière, car une « *médecine sans recherche est promise à la médiocrité* ».

GEORGES SUEUR.

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

MUSIQUE

« MAHLER », une biographie monumentale

(Suite de la première page.)

Ce livre est si captivant qu'on pourrait le lire presque indépendamment du génie de Mahler, comme un roman vrai (« les années d'apprentissage d'un chef d'orchestre compositeur »), étrangement proche de nous. Nous y découvrons, avec l'agréable dépaysement que donnent le recul de cent ans et le décor d'Europe centrale ou d'Allemagne, des personnages qui pourraient s'appeler Boulez, Karajan ou Abbado, Lieberman ou Grassi, Nilsson ou Pavarotti, et des problèmes d'aujourd'hui : la vie dans les *opéras de province ou des* grandes villes, les contraintes administratives, les rivalités et les amours d'artistes, la bataille des mises en scène et du répertoire, la routine et les facultés de dépassement des orchestres, l'hostilité pour la musique contemporaine, l'exaspérante et indispensable critique musicale, etc.

On n'attendait pas de ce livre qu'il nous « explique le génie » de *Mahler* (2), *mais qu'il nous fasse* mieux connaître l'homme par un contact intime et chaleureux avec toute sa vie et ses pensées comme s'il s'agissait d'un être vivant. Et en cela Henry-Louis de La Grange nous comble, non seulement grâce à la mine de documents qu'il nous ouvre, *mais aussi par son art* propre : si le style est sans fioriture ni littérature, il n'en est pas moins élégant, non dénué d'humour, la pensée est nette, le jugement équilibré, *intuitif et ferme, la composition très souple, mais sans la* moindre confusion, d'une clarté admirable dans un livre qui est comme un fleuve fait de dizaine de milliers d'affluents (3).

***

Il est impossible de détailler la richesse de cet ouvrage dont l'auteur a fort bien résumé la nouveauté : *« Alors que son œuvre est maintenant admise du plus grand nombre, la vie de Mahler restait inexplicablement la propriété de quelques héritiers, de quelques témoins hautement subjectifs, de quelques érudits polémistes, de quelques vulgarisateurs habiles et de quelques cinéastes peu scrupuleux. A la légende d'un Mahler souffreteux, morbide et renfermé, il était temps de substituer la réalité d'une forte nature, d'un être éminemment social, d'un homme d'action particulièrement réaliste, voire d'un sportif impénitent. »*

C'est une existence extraordinaire que celle de ce juif pauvre d'Europe centrale, fils d'un charretier et cabaretier de Bohême, qui devient, à trente-sept ans, directeur de la plus *grande scène lyrique mondiale,* l'Opéra de Vienne, après une carrière fulgurante (Olmütz, Kassel, Prague, Leipzig, Budapest, Hambourg), digne des campagnes de Napoléon par la violence des batailles qu'il a remportées ou perdues, les passions qu'il a déchaînées (4), *au théâtre et au concert,* dans l'administration comme en amour.

« Tyrannique jusqu'à l'absence de cœur, écrasant tous les obstacles qu'il rencontrait sur sa voie », comme le décrit déjà une de ses amies alors qu'il n'est qu'au conservatoire, il terrorisera toute sa vie les orchestres et les chanteurs.

Mais ces réactions émanaient d'un tempérament *« aux ressources d'énergie illimitées »*, guidé par une intransigeance artistique absolue et la certitude de son génie de chef d'orchestre. Mahler réinventait les œuvres en créateur sans accepter la moindre influence, sans reconnaître *« aucun héritage »*. Rien ne comptait pour lui en dehors de la recherche d'une qualité supérieure à laquelle il consacrait tous ses efforts avec une *« inflexible minutie »* (même pour des œuvres médiocres qu'il n'aimait pas). Et pourtant son talent exceptionnel, son intégrité morale, sa passion de la justice qui lui faisait soutenir les plus humbles (machinistes, électriciens, choristes, instrumentalistes mal payés), lui valaient l'admiration, voire l'attachement passionné, de la plupart de ses musiciens, et même des chanteurs qu'il avait beaucoup malmenés, mais révélés à eux-mêmes : *« Grâces soient rendues à Dieu et à Mahler,* disait le baryton Reichmann. *Il est vrai qu'il m'a rendu fou, qu'il m'a manqué de respect, mais tout est oublié, puisqu'il m'a contraint à me surpasser moi-même. »*

Le résultat de ce labeur acharné était prodigieux. Si parfois les reproches pleuvaient sur lui dans la presse, souvent en raison même de la nouveauté de son art, les nombreux comptes rendus détaillés que reproduit Henry-Louis de La Grange permettent de se rendre compte de la fascination qu'il exerçait sur la foule (et souvent les journalistes mêmes), en même temps qu'ils nous permettent d'« entendre » en quelque manière ses interprétations, dont il *ne reste, hélas ! aucun* autre témoignage si ce n'est quelques rouleaux de pianola.

***

Il mettait la même intransigeance dans sa direction des théâtres dont, à Budapest comme à Vienne, il avait l'entière responsabilité, se battant sans relâche contre l'administration, l'orchestre, les chanteurs, le public, *la claque... Mais il a en grande* partie réalisé son rêve de donner des représentations exemplaires et de constituer *« un ensemble authentique, de maîtriser les événements de la scène autant que l'exécution musicale et de servir le drame autant que la musique »*, ce qui était, à l'époque, une grande nouveauté.

« Mahler a fait irruption dans la Hofoper comme un véritable cataclysme, écrit un des musiciens de son orchestre, Franz Schmidt, qui allait devenir un compositeur renommé. *Un tremblement de terre, d'une intensité et d'une portée incommensurables, a ébranlé de fond en comble l'édifice entier. Tout ce qui était vieux, toutes les survivances qui n'étaient plus viables, a été voué à disparaître. Alors a commencé la plus grandiose époque musicale que notre capitale ait jamais connue. Depuis son fauteuil, Mahler régnait sur toute la Vienne musicale, et cela sans aucune limite. Avec son énergie indomptable et sa hardiesse à nulle autre pareille, il a réussi en un temps record à tout régénérer depuis la base, non seulement les artistes, mais aussi le public viennois. »*

On suivra pas à pas la concep*tion et la création de ces œuvres* titanesques (de nombreux lieder et les quatre premières symphonies pendant cette période), dont une lettre écrite à dix-neuf ans exprimait déjà toutes les préoccupations fondamentales, *« l'essentiel de ses croyances, de ses angoisses et de ses obsessions »*. Tant il est vrai que, selon Mahler lui-même, *« la vie entière est alimentée par ce que l'on a absorbé et assimilé durant les années cruciales de l'enfance »*. Mais il fallait sans doute qu'il développe jusqu'à l'achèvement plénier ce personnage prométhéen pour *qu'un jour son œuvre « reflète la création tout entière »* et que lui-même devienne *« un instrument dont joue l'univers »*, ainsi qu'il l'écrivait en 1896.

JACQUES LONCHAMPT.

★ H.-L. de La Grange, *Gustav Mahler. Chronique d'une vie*, I, 1860-1900, préface de P. Boulez (Ed. Fayard, 1 158 pages, relié).

(2) Comme le dit Pierre Boulez dans sa préface, il n'y a pas de commune mesure entre « biographie factuelle » et « biographie imaginaire » de l'œuvre d'art ; « la pellicule parfois si mince qui sépare l'œuvre de son auteur résiste à tous les traitements, à toutes les curiosités ».

(3) On remarquera au passage l'érudition fantastique des notes : pas un personnage de minime importance qui n'ait droit à une notice biographique, ou une première d'opéra à la nomenclature de la distribution.

(4) En particulier de virulentes campagnes antisémites, allant jusqu'à la plus ignoble calomnie, qui préfigurent les hauts faits hitlériens.

VARIÉTÉS

CHARLÉLIE COUTURE

L'événement de cette fin d'année ce n'est pas la rentrée de Serge Gainsbourg au Palace, c'est l'apparition presque soudaine sur une scène d'un auteur-compositeur et interprète (Charlélie Couture) qui rend d'un seul coup dérisoires tous les pseudos-champions de la « nouvelle chanson française ».

Bien entendu, Charlélie Couture ne fait pas partie de ceux que les firmes discographiques tentent de lancer sur *le marché depuis deux mois à grand* renfort de publicité. Ceux qui l'avaient entendu pour la première fois au dernier Printemps de Bourges avaient été frappés par une manière de se donner de tout son être, d'investir complètement un personnage, par la virulence dans la simplicité, par l'univers large *d'un chanteur qui est aussi un compo*siteur inspiré.

Charlélie Couture est né il y a vingt-trois ans à Nancy dans une famille qui a une tradition musicale. Il a donc reçu une éducation classique avant d'entrer aux Beaux-Arts. Il apprend à voir, à écouter, à entrer chez les gens, dans leur vie, à ramasser une suite de sensations. Il peint et il écoute beaucoup de rock : Bob Dylan, Léonard Cohen, Randy Newman, Tom Waits, Bruce Springsteen. Il compose des musiques au piano, à la guitare, à l'harmonica et il écrit des textes que souvent il modifie avant de leur trouver une forme définitive. Il chante un peu partout dans la région lorraine, accompagne un ami qui enregistre un 33 tours dans un grenier de Nancy, réalise son propre album dans un studio de la métropole régionale, rencontre Daniel Colling, organisateur du Printemps de Bourges et, en juin dernier, achève ses études aux Beaux-Arts.

Depuis quelques jours, Charlélie Couture chante à La Péniche une vingtaine des trois cents chansons qu'il a déjà imaginées en huit ans, des ballades, des blues qu'il offre dans tel ou tel ordre selon son écoute sensuelle du public. Couture affectionne la spontanéité, aime à décoller à partir de quelques structures musicales données, de quelques clés et à *« se promener,* dit-il, *comme un singe »*, mais *sans* improviser sur les mots parce qu'ils sont trop fragiles. Il parle beaucoup lui aussi de personnes ordinaires dans des situations tout aussi ordinaires, des *« gens sûrs, des Français sans allure sur qui on peut compter »*, il chante le blues de la rupture, demande à Coltrane de jouer une danse barbare quand les serveurs d'un bar, le soir, *« recomptent leur beurre d'une journée de labeur, sans bonheur ni malheur »*, raconte les derniers moments d'un vieil homme barbu, dans un village perdu en haut de la montagne, la minute où, sans faiblesse, il tranche la tête de sa tortue, emmène dans la cour son vieux chien, lui troue la peau avec la même longue lame pointue, *« s'imbibe d'essence et puis il allume le feu en regardant l'image des cieux »*.

Charlélie Couture dit ce qu'il devrait avoir et ce qu'il y a avec une acuité sarcastique. Il le chante avec la voix de la gorge et celle du ventre. Il faut aller le découvrir dans cette salle de spectacle amarrée sur le canal Saint-Martin, quai de Valmy, face à la rue du Terrage.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ La Péniche, 20 h. 30. Nouvel album de Charlélie Couture en cours de parution : *le Pêcheur*. E.S.P.-R.C.A. P.L. 37308.

EXPOSITIONS

AU PAVILLON DE FLORE

Dans les secrets du catalogue

Quand les conservateurs de musée rendent des comptes, il se passe toujours quelque chose de curieux et même de passionnant, s'ils prennent la peine de commenter à fond leurs opérations. Le département des peintures du Louvre a pris l'habitude de montrer ses procédures, ses trouvailles, ses problèmes. Allant plus loin encore, les responsables des tableaux du Nord ont eu l'idée intrépide de nous intéresser au travail-type qui est le leur, l'élaboration d'un catalogue. Et cela a passé on ne peut mieux. Travail ingrat ? On en jugera au Pavillon de Flore.

Cela tient finalement en quelques dates. En 1793, le nouveau Museum produit une liste de ses Flamands ; en 1852, Villot donne ses notices (plus de cinq cents tableaux, flamands, hollandais, étaient alors exposés) ; en 1922, L. Demontz donne un catalogue soigné, antérieur malheureusement aux travaux de M. J. Friedländer, Bredius... En 1979, enfin, paraît, sous la responsabilité de J. Foucart et A. Brejon, le « catalogue sommaire illustré » des Hollandais et des Flamands, qui correspond à la situation nouvelle ainsi définie : moins de quatre cents tableaux exposés dans les salles sur plus de onze cents appartenant au Louvre ; pour ficher correctement ceux-ci, ont été nécessaires une vaste exploration des dépôts (opération greniers, vérification sévère des provenances, opération archives) et un examen impitoyable des signatures et des titres (opération critique). C'est ce qu'expliquent des panneaux bien faits et copieux, qui ont le mérite de vous mettre les pièces sous les yeux.

On s'y informe sur la manière dont les tableaux arrivent au musée : entrée par don, comme en 1974 la solide composition de Pieter de Hooch (1658), par acquisition, comme tout récemment l'absurde et trouble Danaé, *de Wievael (vers 1590) ; mais aussi par habile récupération d'œuvres qui ont été autrefois mises en dépôt, par exemple dans des églises, comme la singulière allégorie de la Trinité (1562), de Frans Floris. On apprendra ainsi qu'une foule de tableaux ont été envoyés en province, où on ne les retrouve pas tous. Certains, comme la sombre et forte toile de Ruines, de Ruisdael, sont venus de l'office des biens de guerre. Les va-et-vient des œuvres d'art ne cessent d'étonner. Les copieux index du catalogue renseigneront sur tout cela.*

Les indications fournies par les signatures ou par les titres, auxquelles tant d'amateurs font trop confiance, sont ici et là remises en question. Des monogrammes ou des noms ont été retouchés ou mal lus ! Un nettoyage découvre des scènes religieuses au-dessus de deux groupes de portraits flamands, lisses et vêtus de noir, par W. Key (vers 1580), et il devient clair que ce sont là des volets d'un triptyque. D'une manière générale, les attributions se resserrent : un intérieur de grange plein d'ombres brunes, peint de chic (vers 1660), entré comme Sorgh, devient Van der Poel en trouvant place dans une petite série de toiles « pittoresques » comme on les aimait à la fin du dix-septième siècle et... sous Louis-Philippe.

Le plus intéressant, c'est peut-être l'obligation où l'on est parfois de sauter du Nord au Midi en retirant à Breenberg des paysages « italianisants », un peu fades, pour les rendre à tel Méridional, ou inversement en restituant à Sustris, Septentrional quelque peu métissé il est vrai, des toiles qui se trouvaient sous le nom de Tintoret ou de l'« école française ». Une grande Vierge à l'enfant avec trois saints, *où se trouvent de forts traits florentins, revient de même à un Flamand à carrière « mixte », Pieter de Witte, dit Candido. Il y a des moments où les « écoles » n'ont plus grand sens. Le catalogueur devra courageusement enregistrer sous deux rubriques les peintres voyageurs.*

ANDRÉ CHASTEL.

★ Catalogue : *Ecoles flamande et hollandaise*, par Arnauld Brejon, Jacques Foucart et Nicole Reynaud, 1979. Dossier du département des peintures, n° 20. Pavillon de Flore (jusqu'au 31 mars 1980).

L'attrait de la « douceur ombrienne »

L'art du Pérugin représentait au siècle dernier la perfection de la « douceur » en peinture ; on le copiait et même, comme Henner, par exemple, on reprenait ses silhouettes lisses, posées, monotones. Grâce à la belle série qu'en possède le Louvre, même Sylvie Béguin et ses élèves ont pu — en manière d'exercice — dérouler et illustrer la carrière du peintre, de la superbe « Madone » (prêtée par le musée Jacquemart-André) au « Saint Sébastien » suave — un peu trop — des années 1490, aux tableaux à thème du « Studiolo » d'Isabelle d'Este. Le chef-d'œuvre qu'est l'« Apollon et Marsyas » est resté au Louvre : il a longtemps passé pour l'œuvre de Raphaël et F. Haskell a rappelé récemment (« Revue de l'art », 1978, n° 42) l'histoire cocasse et douloureuse de l'érudit anglais qui a soutenu toute sa vie cette attribution.

Le plus intéressant de la petite présentation est l'étude du retable à double face de l'église Saint-Augustin de Pérouse (autres éléments à Lyon), dont les panneaux ont été restaurés. On y voit bien ce qui subsistait de la délicatesse du peintre dans des ouvrages où il abusait beaucoup de son savoir-faire. Cela se marque déjà dans le grand « tondo » de la sainte Conversation. Sa désinvolture notoire allait lui attirer des ennuis. Son succès ne fait pas de doute mais, faut-il le rappeler, Michel Ange, impitoyable, le traite publiquement d'imbécile. Excessif, certes, mais, après tout, cette dernière période...

A. C.

★ Musée d'art et d'essai, avenue du Président-Wilson.

ROCK

Le premier anniversaire des Bains-Douches

« Pour créer un endroit comme les Bains-Douches la motivation existe d'elle-même, expliquent Fabrice Coat, Jacques Renault et Pierre Benain, les maîtres à penser de ce club parisien, *dans la mesure où toute une tranche du public est en quête d'endroits nouveaux. Il suffit de proposer des volumes, une animation, une musique différents, et ces gens-là accourent immédiatement. La difficulté c'est de rester différents tout le temps car ils accourent mais peuvent repartir à la même vitesse. »*

Un concert de musique classique (Jean-François Paillard), une couche de fumée permanente à 60 centimètres du sol, un buffet constitué uniquement de sorbets à la tomate, aux carottes, au saumon et au camembert, 300 kilos de fruits exotiques dans une cage perpétuellement arrosée, les Bains-Douches ont fêté leur premier anniversaire, le vendredi 21 décembre, en offrant une fois de plus ce que tout le monde attendait sans que personne ne s'y attende. *Les* Bains-Douches se sont imposés en un an comme l'un des endroits qui font la nuit à Paris pour qu'on en parle le jour.

Deux antiquaires, Fabrice Coat et Jacques Renault, associés depuis quatre ans, se rendent il y a un peu plus d'un an aux Bains-Douches dans le but d'acheter des antiquités. En découvrant l'établissement, l'idée leur vient de créer un *petit complexe*; l'endroit s'y prête, le premier étage pour le restaurant, le rez-de-*chaussée pour le bar*, le sous-sol pour la discothèque. *« Au départ, en fait, nous ne connaissions absolument pas la limonade,* disent-ils, *et la nuit encore moins, nous ne mettions pratiquement jamais les pieds dans une boîte, nous avions juste une vague idée de la restauration mais par goût, pas du tout par métier. »* Ils s'entourent alors de gens qui apportent chacun un peu de sa personnalité : Philippe Starck pour la décoration, Pierre Benain pour l'animation musicale, Jean-François Colin, la gestion de la discothèque, Violetta, les relations publiques et Philippe le disc-jockey. Tous ces gens ont créé un style spécifique à l'intérieur duquel tout est lié, comme ces concerts de rock avec des groupes obscurs que personne n'a jamais écoutés mais dont tout le monde a entendu parler.

« Il a été établi au départ que l'on voulait organiser des concerts discrets qui aient en même temps un gros retentissement du point de vue des médias mais pas forcément sur le grand public. Parce que ce n'est pas non plus la clientèle que nous voulons toucher. Plutôt que de proposer des groupes qui seraient susceptibles d'attirer les quatre ou cinq cents personnes nécessaires pour remplir le lieu, nous préférons des groupes moins connus mais qui restent en relation avec l'image des Bains-Douches. En même temps, il est drôle, alors qu'on fait une sélection très sévère et complètement arbitraire à l'entrée, d'ouvrir les portes complètement les soirs de concerts et d'avoir un public différent de celui que la clientèle a l'habitude de voir. C'est bien.

» C'est un endroit qui a de multiples facettes, le restaurant, le bar, la discothèque, et à l'intérieur de celle-ci, des formes, un billard, une piscine où l'on peut jouer aux dames en communiquant avec un plongeur qui reste au fond. C'est aussi un endroit malléable, ce n'est pas une structure stricte qui ne peut pas changer avec velours frappé, appliques et miroirs fumés sur les murs. Du jour au lendemain, on peut changer totalement de décor sans se heurter à l'idée préconçue de la boîte telle qu'on la subit depuis un siècle. »

Voués à la mode

Là où le Palace a créé une idée de la nuit dans le brillant, la démesure et la surenchère, les Bains-Douches ont su proposer une alternative, une certaine intimité qui reste à la dimension humaine tout en faisant l'avant-garde. *« Tous les courants, toutes les orientations qui sont choisis ici sont improvisés,* affirment-ils. *Disons qu'ils représentent dans l'esprit des gens ce que devraient être les années 80. Le jour où les gens qui font la mode ne seront plus là, nous souhaitons que les Bains-Douches n'existent plus non plus. Entre les Bains-Douches et ces gens-là s'exerce une influence à double sens, c'est-à-dire que nous insufflons un certain nombre d'idées qu'ils reprennent à leur compte. De même que les gens qui viennent ici réactivent l'endroit en lui donnant une image nouvelle à chaque fois qu'ils s'habillent différemment, qu'ils dansent différemment, ou qu'ils suggèrent quelque chose de différent que nous adaptons à ce moment-là.*

» Nous sommes ouverts. Il existe une interdépendance de l'endroit et de la clientèle, ce qui n'est pas le cas d'autres lieux qui stagnent et vivent sur une clientèle précise qui sera la même dans dix ans et qui ne changera de toute façon pas. Les endroits qui marchent le mieux à Paris et dont on parle le plus sont ceux qui a priori *ne sont voués qu'à la mode, ne vivent que par la mode et s'éteignent quand ils ne sont plus à la mode.*

» Tous ces endroits, leur force et leur faiblesse, c'est d'être à la mode et d'y rester. De faire en sorte que ça se passe toujours, toujours là et pas ailleurs. »

ALAIN WAIS.

★ 7, rue du Bourg-l'Abbé, Paris-3e.

CINÉMA

« RATATAPLAN », de Maurizio Nichetti

Un Pierrot milanais

Parlant à Andrée Tournès après *la première de son film Ratataplan* au Festival de Venise (*Jeune cinéma*, n° 122), Maurizio Nichetti disait avec un aplomb merveilleux : « *Il (mon film) peut plaire, mais ce n'est pas une œuvre de dilettante, c'est un vrai film.* » Ou, si vous préférez, ça, c'est du cinéma. Qu'appelle-t-on *au juste cinéma* ?

Formé à la tradition du mime selon Etienne Decroux, collaborateur pendant sept ans du cinéaste d'animation italien Bruno Bozzetto, Mau*rizio Nichetti débute dans l'industrie* cinématographique avec un film fauché de 100 millions de lires, film qu'il écrit et réalise seul, dont il est le principal interprète. Il a obtenu carte blanche du producteur Franco Cristaldi sur projection d'un court métrage auto-subventionné de treize *minutes*.

Pas d'intrigue dans *Ratataplan*, mais Colombo, farfadet attendrissant, Pierrot milanais (joué par *Nichetti*), est au cœur des deux meilleurs sketches : le premier où, garçon de café volant, il transforme un verre d'eau minérale laiteuse en potion *magique pour capitaliste agonisant* ; le dernier où, bricoleur vidéo, il fabrique un robot, son double, pour *conquérir la rousse de ses rêves.* Un trou au milieu, plus de Colombo, ou presque, un méchant sketch sur de méchants comédiens qui se font décimer par de méchants paysans. Mais prologue génial : ingénieur diplômé, Colombo est rejeté, en langue anglaise, par une demoiselle *perroquet au service d'une multi*nationale, pour excès de fantaisie.

Colombo ne parle jamais, le monde bruit, caquète autour de lui, qu'importe. Maurizio Nichetti insiste sur l'importance du seul gag visuel, le son n'arrive souvent qu'en renfort de l'image : ainsi du vrai gag de *dessin animé où Colombo*, juste effleuré par la chevelure de la jolie rousse, s'effondre avec fracas. L'image, en des couleurs très douces mais jamais fades, ne sert pas à dramatiser une scène, à assener du sens. L'artiste travaille sans filet ; la grande comédie coûte cher, Maurizio Nichetti aurait certainement fignolé davantage, s'il l'avait pu, le dernier sketch, Colombo et son *robot*. Mais les moyens réduits de la production ajoutent presque à la qualité du récit, confortent cette protestation muette pour la liberté, pour la folie douce.

L'auteur-acteur-cinéaste sait s'arrêter juste au moment où son histoire risquerait de devenir trop évidente, de donner dans le prêche ou dans le boulevard. La construction des récits un et trois, bouclée sur elle-*même*, d'une logique imparable, défie l'imagination. Maurizio Nichetti a tant à dire — il n'a pas eu la *chance, comme les anciens comi*ques, de faire ses classes en tournant à bras raccourcis — qu'on lui pardonnera quelques passages à vide, des lenteurs : *Ratataplan* fait un gros « flouc » dans la mare d'un cinéma italien gérontocratisé. On y rit parfois beaucoup.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

« REGGAE SUNSPLASH »

En juillet 1979, le Sunsplash Festival, deuxième du nom, présentait à Montego-Bay, en Jamaïque, l'une des plus belles affiches en matière de reggae avec la plupart des meilleurs groupes de l'île. *Reggae Sunsplash, film du réalisateur allemand* Stefan Paul, en est un témoignage plus ou moins bien réussi.

Outre des images de qualité très inégale, qui laissent supposer des moyens techniques restreints et un son approximatif qui reproduit les voix seules avec fidélité, Stefan Paul, *au lieu de recréer* l'ambiance du festival, s'est contenté de filmer, dans un but commercial évident, les grands noms du reggae : Bob Marley, Burning Spear, Third World et Peter Tosh. C'est là que le bât blesse car ce dernier n'était pas présent au Sunsplash Festival et les scènes qui sont incluses dans le film (sans transition ni précision) ont sans doute été réalisées lors de *la tournée qu'il effectuait à cette* époque en Europe.

Il eût été bien plus opportun de montrer des groupes comme Israël Vibration ou Toots and the Maytals dont on n'a pas encore vu les excellentes prestations en France. Bien sûr, les performances de Bob Marley et, en particulier, de Burning Spear, dont la voix satinée est un véritable charbon ardent, suffisent *malgré tout à l'intérêt de ce film.* Mais si durant deux heures, il traîne en longueur c'est que, à de très courtes exceptions près, le réalisateur ne s'est pas donné la peine de mettre en scène le public, d'illustrer les mécanismes d'un concert (très rare) en Jamaïque, de faire vivre ce festival autrement que par des interviews qui n'apportent pas grand-chose et par des scènes extérieures qui sont finalement hors sujet et bien mieux traitées dans des films comme *The Harder they Come* ou *Rockers*.

A. W.

★ Voir les films nouveaux.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà ?
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 17 h. : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche. 18 h. 30 : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Madeleine (265-07-99), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca) ; 22 h. : Spectacle Prévert. — III, 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 18 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 18 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-22-53), 17 h. et 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : Burst Rats.
TAI-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 30 : les Bonnes.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-85), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ?
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968 - 1978-1979.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Hal Singer.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Ice Age New York City.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Au bonheur des dames.
Riverbop (325-93-71), 23 h. et 1 h. : B. Malik, D. Lockwood, J. Van T'Hof.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc.
Théâtre Noir (797-85-14), 18 h. 15 : Michaël Silva, Jimmy Slyde.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. : Nuit non-stop Sugar Blue.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Echandoir (240-58-37), 21 h. 30 : Chansons pour voir.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ; 22 h. : Marianne Sergent.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 17 h. 30 : Patrick Sébastien.
La Péniche (205-40-39), 19 h. : Charlélie Couture ; 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Fernando Marques.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Jean-Marc Trassard.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Montages de films pour enfants ; 18 h., Cinéma hongrois : Impasse, de T. Renyi ; 20 h. : le Messie, de R. Rossellini ; 22 h. : Keep on Rockin', de D. A. Pennebaker.
Beaubourg (278-35-57), relâche.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : Le Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).
DES MORTS (Fr.-Belg.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98), h. spéc.
DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (325-67-29). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 25 décembre

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), en soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), en soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
GROS-CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
INTERIEURS (A., v.o.) ; La Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)
JACK LE MAGNIFIQUE (A.) (*) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.), Rex, 2e (236-33-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U G C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.), Richelieu 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13 ; Nation, 12e (343-04-67) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LA LUNA (It.) (**) (v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.), Impérial, 2e (742-72-52).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.o. / v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) Madeleine, 8e (742-03-13).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), H. Sp.
PATTI SMITH AND THE DOORS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 5e (544-57-34).
LES PETITES FUGUES (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. Sp. ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr. (**) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e 548-62-25) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86)
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), H. Sp
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o., v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Calypso, 17e (380-30-11).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port., v port.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e 225-18-45).

Les grandes reprises

ANNE ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES AVENTURES DES PIEDS NICKELES (F.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BAMBI (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LES AVENTURES DE RABBI JACOB (F.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace (354-07-76).
LE BAL DES SIRENES (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Denfert, 14e (354-00-11).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
BOB MARLEY (A., v.f.) : Hollywood, 9e (770-10-41).
LA BETE (Fr.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES CAVALIERS (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LE CID (A., v.f.) : Escurial (707-28-04).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES CONTREBANDIERS DE MOONFLEET (A., v.f.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (225-41-46).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) : Ranelagh, 16e (288-64-44), H. sp.
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (F.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en mat.
FLESH (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
FOLIE-FOLIE (A., v.f.) : Mac Mahon, 17e (380-24-81).
FEDORA (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA FOLIE DES GRANDEURS (F.) : Club, 9e (770-81-47).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JIMM HENDRIX (A., v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
LE LAUREAT (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56)
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MA NUIT CHEZ MAUD (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46)
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NASHVILLE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
ORCA (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
ORFEU NEGRO (Fr.-Bré., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50), 70 mm.
PAIN ET CHOCOLAT (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PARIS BEGUIN (F.) : Action-République, 11e (805-51-33).
PEAU D'ANE (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), en mat. ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paris, 8e (225-03-30) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48), en mat. ; Parnassiens, 14e (329-83-11), H. Sp. ; Cambronne, 15e (734-42-96), en mat. ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic-St-Germain (522-87-23) ; Olympic 14e (542-67-42).
LE SEXE FOU (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
THE SERVANT (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).
TOMBE LES FILLES (A., v.o.), Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TRESOR DES PIEDS NICKELES (Fr.) Panthéon, 5e (354-15-04).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.), Ranelagh, 16e (288-64-44), H. sp.
WEEK-END (Fr.) Racine, 6e (633-43-71).
YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.) Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : George V, 8e (225-41-46) en mat.

LES FILMS NOUVEAUX

I COMME ICARE, film français d'Henri Verneuil : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24 ; Wepler, 18e (387-50-70).
AIRPORT 80 CONCORDE, film américain de David Lowell Rich. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.F. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; U G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BUFFET FROID, film français de Bertrand Blier : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QU'IL EST JOLI GARÇON L'ASSASSIN DE PAPA, film français de Michel Caputo : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
RATATAPLAN, film italien de Maurizio Nichetti (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
REGGAE SUNSPLASH, film américain de Stephan Paul : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).
LE SECRET DE LA BANQUISE, film américain de Don Sharp (v.o.) : Boul'Mich', 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 25 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

17 h 10 Cinéma (cycle Bourvil) : « Cadet Rousselle ».
Film français de A. Hunebelle (1954) : avec F. Périer, D. Robin, M. Lebeau, Bourvil, N. Roquevert (rediffusion).
Sous la Révolution, le Consulat et l'Empire, les aventures d'un bon garçon, courageux, et coureur de jupons.
L'histoire de France malmenée avec humour dans une pâle imitation de Fanfan la Tulipe.

18 h 50 Un jour, un enfant.

19 h 5 Le gala des galas : Trente millions de Noël.
Emission de J.-P. Hutin à l'Espace Cardin. Réal. P.-R. Benhaloum. Avec M. Mathieu, E. Macias, S. Distel, M.-P. Belle, Ch. Goya, les Charlots, L. Voulzy, A. Sapritch, J. Legras, M. Dadi, l'Orchestre d'enfants Loewenguth, la Chorale des Petits Chanteurs de Chaillot, l'Orchestre d'accordéons de Paris et le concours exceptionnel de la Fanfare de la Cavalerie de la Garde Républicaine.

20 h Journal.

20 h 30 Tom Jones (en différé du Festival d'Albi 1979).

22 h 20 Les enfants du Proche-Orient.
Documentaire de R. Pic.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

17 h 55 S.V.P. Disney.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Le Noël de la panthère rose.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Cent dollars pour un shérif.
Film américain de H. Hathaway (1969). Avec J. Wayne, G. Campbell.
En 1880, une gamine de quatorze ans loue les services d'un vieux shérif pour rechercher l'assassin de son père.
L'aventure pour l'aventure et John Wayne, le dur-à-cuire, aux prises avec Kim Darby, enfant terrible.

22 h 35 L'Opéra sauvage.
Série documentaire de *Frédéric Rossif.*

23 h 35 Journal.

23 h 50 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 FR 3 - Jeunesse.
17 h. 30, Une nuit de Noël à Storichsheim ; 18 h., Les amis de nos amis : les enfants de Chypre ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme.

18 h 55 Tribune libre.
Le Secours catholique.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Document : Dix pour vivre.
Un film de l'UNICEF consacré à la définition d'une charte des enfants et produit par dix pays différents.

19 h 55 Dessin animé.

20 h Les petits papiers de Noël : à Narbonne.

20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.

20 h 30 Cinéma pour tous : « Ivanhoé ».
Film américain de R. Thorpe (1952), avec R. Taylor, E. Taylor, J. Fontaine, G. Sanders, F. Currie, N. Wooland, G. Rolfe *(Rediffusion.)*
Un chevalier saxon lutte contre le prince Jean et ses amis normands pour faire rendre le trône d'Angleterre à Richard Cœur de Lion.
Film d'aventures, spectaculaire et attachant, d'après le roman de Walter Scott.

22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Sciences et défense.
20 h., Dialogues avec... B. Heuvelmans et J.-P. Clebert : les dragons, histoire et mythologie.
21 h. 15, Musiques de notre temps : « la Mer », de Debussy ; « Tout un monde lointain », de Dutilleux ; andante du « Premier concerto pour piano » (Bartok).
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six - Huit : Jazz - time ; 18 h. 30, La mémoire et l'espérance.
20 h. 30, Concert : « Ouverture du directeur de théâtre » (Mozart) ; « Concerto pour trompette et orchestre n° 2 » (Haydn) ; « Concerto pour trompette et orchestre » (Jolivet) ; « Symphonie n° 1 » (Dutilleux), par l'Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus, avec G. Touvron.
22 h. 30, *La mémoire et l'espérance : Michel* Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante, Mozart : « Quatuor en sol mineur K 478 » ; « Adagio pour deux clarinettes et trois cors de basset K 441 en si bémol » ; 1 h., La nuit écoute (Schubert, Mozart).

Mercredi 26 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Capitaine Courageux.
Téléfilm d'après R. Kipling. Réal. H. Hart.

15 h 15 Les visiteurs de Noël.
Emission de Ch. Izard. F. Thibault reçoit des enfants polonais.
Variétés : H. Majdaniec ; J.-M. Caradec.
15 h. 20, Heidi (dessin animé) ; 15 h. 50, Les bons, les drôles et les méchants : le monde de Walt Disney, avec J. Trémolin ; 16 h., Speedy Gonzalès (dessin animé) ; 16 h. 10, *Le club des cinq* (feuilleton).

16 h 40 Cinéma : Notre-Dame de Paris.
Film français de J. Delannoy (1956) avec G. Lollobrigida, A. Quinn, J. Danet, A. Cuny, P. Clay, R. Hirsch (rediffusion).
A Paris, sous le règne de Louis XI, une bohémienne, convoitée par les hommes, inspire un amour pur au monstrueux sonneur de cloches de Notre-Dame de Paris, qui la protège.
Illustration laborieuse et banale du roman-mélo flamboyant de Victor Hugo.

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Un jour, un enfant.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.

20 h 30 Feuilleton : Joséphine ou la Comédie des ambitions.
De R. Mazoyer. Troisième époque : l'Aventure italienne ; avec D. Lebrun, D. Mesguich, C. Vernet, J.-L. Moreau, J. Destoop, A. Bourseiller, etc.

22 h 5 Erté ou un magicien au XX[e] siècle.
Emission de Michel Dumoulin. Avec Erté, Zizi Jeanmaire, F. Bergé, P. Spivakoff, Y. Roussel, Y. Baillon.

23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : les Amours de la Belle Epoque.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'aujourd'hui, madame.
Evocation de Luis Mariano.
15 h 15 Télé-club : David Copperfield.
De Cl. Santelli et M. Cravenne. Avec D. Haudepin, B. Verley, M. Duchaussoy.
17 h 40 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.

20 h 35 La Pitié dangereuse (1[re] partie).
D'E. Molinaro.
Adaptation un peu languissante du roman de Stefan Zweig, avec Mathieu Carrière en jeune homme pauvre éperdument amoureux d'une jeune femme infirme (Marie-Hélène Breillat, pas convaincante).

22 h 15 Cinéma : Xica da Silva.
Film brésilien de C. Diegues (1976), avec Z. Motta, W. Chagas (v.o.).
Au dix-huitième siècle, au Brésil, une esclave noire devient la maîtresse d'un dignitaire portugais et se venge des humiliations qu'elle a subies.
Film « politico-populaire » sur un personnage mythique. Un style baroque, chatoyant, lyrique.

0 h 5 Journal.
0 h 25 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h FR 3 Jeunesse.
Agiaê et Sidonie ; Les aventures de Peter : Peter et son chien ; 16 h. 10, Lassie : le pont ; 16 h. 40, Mon ami Guignol : les baladins ; 16 h. 55, TV labyrinthe ; 17 h., Les mystères de la Tamise ; 17 h. 30, Les aventures de Thomas Gordon : Une si jolie crevasse ; 18 h., Les amis de nos amis : les enfants de l'Ile ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme :

18 h 55 Tribune libre.
Le Secours populaire.

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël : à Carcassonne.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.

20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « Geant ».
Film américain de G. Stevens (1955), avec E. Taylor, R. Hudson, J. Dean, J. Withers, C. Wills, M. McCambridge. *(Rediffusion.)*
Un ouvrier agricole du Texas devient un magnat du pétrole et se dresse contre une famille de propriétaires terriens dont il a été l'employé.
Film-fleuve tiré d'un roman d'Edna Ferber. Troublante interprétation de James Dean dont ce fut le dernier rôle.

23 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, *Matinales : Noël vu par le cinéma.*
8 h., Les chemins de la connaissance : Métamorphoses de Siegfried.
8 h. 32, Les empires du froid.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : « le Feu aux poudres », de J. Carvon.
11 h. 2, La don de l'enfance (et à 17 h. 32).
12 h. 5, Agora : Actualité du cirque.
12 h. 45, Panorama : La Chine.
13 h. 30, Soliste : T. Koerner, piano (Chopin, Paderewski, Szligowski, Monjuszko, Szymanowski).
14 h., Un livre, des voix : « Tous les chemins mènent à soi », de J. Lanzmann.
14 h. 42, *L'école des parents et des éducateurs.*
14 h. 57, Point d'interrogation : Civilisations.
16 h., Contact (et à 17 h. 25).
16 h. 15, Les travaux et les jours... d'un physicien.
16 h. 45, Actualité : Les religions dans les traditions populaires.
18 h. 30, *Feuilleton : « Consuelo, comtesse de* Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche.
20 h., La musique et les hommes : « Faisons un opéra », de B. Britten.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien - Musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique.
9 h. 17, Noëls d'Europe et du monde méditerranéen.
10 h., Le matin des musiciens : « Cantate BWV 36 » ; « Cantate BWV 1 » ; « Cantate de Kunhau » et « Chorals » (Bach), par le Consentus Musicus de Vienne.
12 h., Musique de table, musique de charme : « Troisième Symphonie » (Martinu), dir. V. Neumann ; 12 h. 35, Jazz classique (en direct de l'Auditorium 105) : J.-C. Fohrenbach saxo - ténor, et M. Valéra, guitare ; 13 h., Le métier d'arrangeur ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Microcosmos : Jeux d'enfants chantés ; Berceuses pour enfants ; Musiques traditionnelles d'Afrique et d'Europe ; 15 h., Jardins d'hiver (œuvres de Purcell, Lassus, Schubert, Schumann, Mendelssohn, Chopin, Chostakovitch, Janacek, Bartok, Tchaïkovski, Roussel, Alain, Liszt, Debussy, Poulenc).
20 h. 30, Festival de Lille : Eclats et échos de Venise : motets de Lassus, Gabrielli, Monteverdi et des œuvres de Scheidt par le Collegium Vocale de Gand, l'Ensemble Hesperion XX et l'Ensemble de la chapelle royale de Paris.
22 h. 30, La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante : les Fontanarosa en liberté (Fauré, Debussy) ; 1 h., La nuit écoute : « Andantino pour violoncelle et piano » et « Trio en mi majeur K 542 » (Mozart) ; « Premier livre de clavecin » (Rameau).

VU

En famille

A quoi rêvent les directeurs des trois chaînes quand ils établissent leurs programmes ? A la même chose, c'est certain, tant on peut jouer à passer de l'une à l'autre et se trouver devant le même spectacle, composé selon un rituel aussi stable que celui de la messe.

En début de soirée, les cadeaux sont dans la cheminée et la dinde dans le four. Parents et enfants sont pareillement agités, les invités arrivent, il y a du remue-ménage. La joie est profane mais douce. Après que les journaux ont montré le dernier épisode du feuilleton à suspense Ariane partira-t-elle, c'est l'heure des variétés. Les chromos défilent en séquences brèves.

On peut aller et venir, se contenter de jeter un œil même sur le film de FR 3, le Roi des rois, l'histoire du Christ dont on connaît les épisodes et dont l'imagerie est celle d'un peplum terne. Sur TF 1, Tino Rossi chante, il y a des danseuses en tutus sur la musique de Limelight, « deux petits chaussons »... Pour ceux que le kitch nostalgique ne fait pas rire, sur Antenne 2 Jean Le Poulain rêve et mélange les temps, il y a Mireille et Nicoletta, Gérard Lenorman et des danseurs habillés en cosmonautes. Ce n'est pas vraiment original mais c'est bien fait. On attend agréablement l'obligatoire conte de Noël, la Fabrique, de Marcel Aymé, par Pascal Thomas et on n'est pas déçu. On oublie les sucreries de TF 1 et presque de faire un saut rapide sur le Roi des rois pour voir si l'on reconnaîtra le regard opaque de Dorian Gray-Hurt Hatfield qui fait partie de la distribution.

A l'heure où l'on a débarrassé les cadeaux de leurs papiers multicolores et savouré la dinde, à l'heure de la tranquillité, aux Variétés succède la gravité. Et sur les trois chaînes, c'est toujours le même spectacle, les églises filmées en pied et en détails de colonnes, de bas-reliefs, tandis que s'entendent des musiques profondes, des voix qui en appellent aux hommes de bonne volonté. Il y a des prêtres ou bien Robert Hossein costumé en moine, des moines orthodoxes dans un monastère grec en nid d'aigle, ou bien Denis Manuel et Michel Piccoli en pull et veston lisant leur texte sur un pupitre, des musiciens, des processions, des danses sacrées orientales et celles d'animaux exotiques en ralenti artistique signé Frédéric Rossif.

FR 3 s'éteint après les bons vœux, puis c'est le tour d'Antenne 2, puis de TF 1 ; on a vu Jean-Paul II au Vatican. Noël c'est la trilogie religion-tradition-fête de famille. Fête de famille, mais pas de l'imagination.

COLETTE GODARD.

RADIO-CORSE INTERNATIONALE BROUILLÉE A BASTIA

Une émission de Radio-Corse internationale, diffusée de l'île d'Elbe (Italie), a été partiellement brouillée lundi 24 décembre. Composée de contes de Noël en français et de musique, cette émission d'une durée de cinq heures, inaudible à Bastia et à proximité, a été entendue au cap Corse ainsi qu'à Corte, Saint-Florent et L'Ile-Rousse. Les techniciens de Télé-diffusion de France à Bastia, qui disent avoir été « contraints » de brouiller l'émission, dénoncent l'attitude du gouvernement français qu'ils estiment « contraire aux accords internationaux et aux règles communautaires ».

SPORTS

Deux raids en Afrique

LE SABLE CHAUD

Il sent décidément bon le sable chaud et son attrait ne se dément pas. Comment, sinon, comprendre qu'environ trois cents concurrents, soit avec l'intendance six ou sept cents personnes, aient choisi de passer la fin de l'année et le début de 1980 sur les pistes d'Afrique dans deux rallyes d'un même type, concurrents, et presque « ennemis ». Les organisateurs des deux épreuves, le rallye 5 × 5 (24 décembre-13 janvier) et le rallye Paris - Dakar (1er janvier-23 janvier) sont à fleurets mouchetés, ce n'est un secret pour personne, car tout indique, qu'à l'avenir, il ne devrait y avoir place que pour un seul raid de ce genre, du moins aux mêmes dates, et ce sera donc celui dont la qualité des services ralliera le plus de suffrages qui a toutes les chances de trouver une place régulière dans le calendrier.

Le sable chaud n'a pas de l'attrait que pour les concurrents. Tout autour des participants et en raison de cet engouement nouveau pour l'aventure, les publicitaires et les médias, font feu de tout bois. Il est de bon ton pour telle ou telle firme, tel journal, telle station de radio, telle chaîne de télévision de commanditer tel concurrent et même de patronner l'ensemble de l'épreuve.

Susciter la curiosité à tout prix est, à bien des égards, le point commun des deux rallyes, et on en veut pour preuve, par exemple, que de « frêles » jeunes femmes ont été choisies pour conduire d'énormes camions.

Le meilleur échantillonnage — moto, voiture, camion — a été réuni par le rallye Paris - Dakar, qui groupe 90 motos, dont 4 Vespa, 18 voitures, 84 véhicules à quatre roues motrices, 8 camions, soit 202 concurrents. Le rallye 5×5 offre en effet une moindre diversité, avec un plateau beaucoup moins nombreux et composé pour l'essentiel de véhicules à deux ou à quatre roues motrices. L'organisateur du 5×5 a sans doute été pénalisé par les échecs, au demeurant prévisibles, de ses deux derniers projets en Amérique centrale et au Sinaï. Chat échaudé craint l'eau froide.

L'année dernière, le rallye Paris - Dakar avait présenté bon nombre de lacunes, tant pour ce qui concernait l'assistance que pour la sécurité des concurrents (un mort, de nombreux blessés). L'état-major du rallye, après une réaction d'orgueil, a retenu la leçon et a fait en sorte d'offrir cette année de plus grandes garanties à ceux qui ne pourraient éviter le « coup dur ». Dans la mesure où, sur un parcours où les concurrents seront à certains moments échelonnés sur plusieurs centaines de kilomètres, la surveillance entre dans le domaine des choses réellement possibles.

FRANÇOIS JANIN.

FAITS DIVERS

UN NAVIRE DE CROISIÈRE EN DIFFICULTÉ DANS L'ANTARCTIQUE

Christchurch (Nouvelle-Zélande) *(Reuter)*. — Le navire de croisière *Lindblad Explorer* s'est échoué dans l'Antarctique aux premières heures de ce mardi 25 décembre. Selon un message de détresse capté à la base américaine de Palmer (installée sur une des îles proches de la côte occidentale de la péninsule antarctique), la salle des machines était inondée et le bateau donnait de la bande. Mais il ne semble pas que les passagers *soient en danger dans l'immédiat*. Tous les navires présents dans les parages — c'est actuellement l'été austral, donc la saison de relève des bases, nombreuses dans cette portion de l'Antarctique — ont été invités par radio à se porter à l'aide du bateau en difficulté.

[L'accident survenu au « Lindblad Explorer » pose à nouveau la question du tourisme antarctique, moins d'un mois après la catastrophe du DC-10 néo-zélandais, qui avait coûté la vie à deux cent cinquante-sept personnes, le 28 novembre dernier. Certes, les accidents surviennent à des navires dans toutes les mers du monde. Mais il ne faut pas oublier que l'Antarctique, par son climat, par les difficultés de navigation, est la région du globe la moins hospitalière et celle dont les parages sont les plus dangereux.]

Dans l'Ain

UNE JEUNE FEMME SE DONNE LA MORT APRÈS AVOIR TUÉ SES TROIS ENFANTS

Les voisins avaient affirmé avoir entendu sauter les bouchons de champagne d'un réveillon de Noël : il s'agissait, en fait, de coups de feu, tiré dans la détresse d'un 25 décembre. Une jeune femme de Bellegarde-sur-Valserine (Ain), Mme Marie-Christine Lebrette, âgée de vingt-sept ans, venait de mettre fin à ses jours après avoir tué, pendant leur sommeil, ses trois enfants âgés de deux, trois et sept ans.

Le premier drame connu de la nuit de Noël est un drame de l'absence : c'est l'époux de la jeune désespérée, M. Bernard Lebrette, âgé *de trente-trois* ans, médecin-vétérinaire, qui a découvert les corps des siens, vers trois heures du matin, alors qu'il rentrait d'une soirée de réveillon passée chez des amis à Ferney-Voltaire.

A l'aube de ce 25 décembre, alors que les gendarmes de Bellegarde-sur-Valserine commençaient leur enquête, on apprit que les époux Lebrette étaient en instance de divorce et que Marie-Christine était victime d'une dépression nerveuse. Elle était *restée seule* avec ses enfants, une arme à feu et des voisins, qui, pendant cette nuit pas comme les autres, entendaient sauter *les* bouchons de champagne.

CARNET

Mariages

— Joseph et Huguette MILLET ont la joie d'annoncer le mariage de leur fille et belle-fille

Brigitte

avec

Yves LE GUELLEC,

le 26 décembre.
Les Allouets Châtillon, 69380 Lozanne.
243, *rue* du Renard, 76000 Rouen.

Décès

— Mme Henry J. Lazar,
M. François Lazar,
M. Philippe Lazar,
M. et Mme Edouard *Coirre*,
Mme veuve Arthur Mayer,
M. et Mme Léon Lazar et leurs enfants,
Mme Lazar-Kann et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Henry J. LAZAR,
chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre *1939-1945,*

décédé le 22 décembre 1979, à l'âge de cinquante-sept ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 27 décembre 1979.
On se réunira à 11 heures à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien.
Ni fleurs ni couronnes.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
4, avenue des Tilleuls, 75016 Paris.

— La direction et le personnel des sociétés du groupe Otto Lazar ont la profonde douleur de faire part du décès de leur président et administrateur

M. Henry LAZAR,
chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945,

survenu *le 22 décembre 1979*, à l'âge de cinquante-sept ans.
Otto Lazar S.A., Usine de Bruyères, Vidal et Champredonde, Festal Gachet, S.N.D.P.S., Verpoort et Bellange, Produits métallurgiques Blairon.

— Mme Isaac Raphaël Jerusalmy, son épouse,
Sa belle - sœur Mme Jacques Chalom,
Ses neveux M. Philippe Chalom, M. et Mme Michel Chalom,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isaac Raphaël JERUSALMY.

L'inhumation aura lieu mercredi 26 décembre, à 14 h. 15, au cimetière de Pantin, porte principale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
M. Isaac Raphaël Jerusalmy était le créateur de la S.A.R.L. des Etablissements Jerusalmy, sise 17, rue Bleue, 75009 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Les docteurs Micheline et Jacques Sébaoun et leurs enfants,
Les docteurs Denise et Jean Lubetzki et leurs enfants,
Les docteurs Jean et Elisabeth Zucman et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère, le

***docteur* Charlotte ZUCMAN,**
née Goldring

survenu le 23 décembre *1979* en sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques auront lieu le jeudi 27 décembre, à 10 h. 30, à l'ancien cimetière de Gennevilliers, avenue Gabriel-Péri.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Monde

régions

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

CINQ ANS POUR UNE GAGEURE

Étang de Berre : la pollution divisée par dix

De notre correspondant

Marseille. — C'était à la fois un pari et un impératif. Un pari, car prétendre réduire, en cinq ans, la pollution de l'étang de Berre de 90 % relevait de la gageure. Mais une nécessité, car l'implantation à proximité d'un plan d'eau *écologiquement moribond* des industries lourdes de Fos et l'extension prévue des activités de raffinerie et de pétrochimie le condamnaient à mort à brève échéance.

Sept années ont passé depuis la mise en place d'un projet élaboré *en 1971, devenu réalité* dès 1972 et qui, malgré son retard sur les échéances, est en train d'atteindre ses objectifs. Les chiffres sont là : dans l'étang de Berre, par rapport à 1972, la pollution d'origine industrielle a été divisée par dix et celle d'origine domestique a suivi la même dé*croissance*. Il aura fallu beaucoup d'efforts, une concertation et une surveillance constantes et surtout beaucoup d'argent : 400 millions de francs au moins.

Ces résultats n'auraient pas été obtenus sans la mise en place par les pouvoirs publics d'un organisme *original, exemplaire* pour ses actions de coordination : le Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (S.P.P.P.I.) installé en 1972, placé sous l'autorité du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, animé par l'ingénieur en chef des mines et comprenant des représentants des administrations concernées, préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, animé par l'ingénieur en chef des mines et l'agence financière du bassin.

Ce qui a été fait sur les rives de cet étang marin de 15 000 hectares (900 millions de m3) peut servir d'exemple, même si tous les problèmes ne sont pas encore résolus. Cela prouve au moins que, en matière de dépollution, « *quand on veut*, comme on dit, *on peut* ». Conditions nécessaires et suffisantes : une volonté politique, une réglementation stricte ne permettant pas d'« interprétations » et des moyens financiers à la hauteur des ambitions.

En 1972, le S.P.P.P.I. a été placé devant une situation alarmante à laquelle il avait à remédier dans les meilleurs délais. Toutes les analyses *sous-marines révélaient* des taux de pollution très préoccupants, compte tenu des déversements d'eaux résiduelles en provenance d'établissements industriels déjà en place et certains depuis fort longtemps. Il y avait, sur les rives de l'étang de Berre ou à proximité, quatre raffineries, deux complexes pétrochimiques et un nombre important d'usines (dont Chevron-Chemical et P.C.U.K. notamment), ainsi que de nombreux établissements intégrés aux réseaux urbains, dont beaucoup se jetaient dans les rivières affluentes de l'étang. En outre, toujours en 1972, année de référence, on prévoyait de futures et considérables aggravations dues à la mise en route progressive de nouvelles industries liées à Fos et à l'accroissement démographique des villes riveraines. De plus, la chute E.D.F. de Saint-Chamas comblait progressivement le nord de l'étang de limons et d'alluvions.

Si l'on ne voulait pas voir à brève échéance l'étang de Berre transformé en « mer morte », il urgeait de mettre en place un plan de réduction de la pollution *des eaux (1) fixant notamment* les normes de rejets des installations existantes et applicables immédiatement aux nouvelles.

L'échéancier mis en place par le S.P.P.P.I. en 1973, après concertation entre le service des mines, l'agence de bassin et le service maritime prévoyait la diminution de la charge polluante, par rapport à la situation initiale, de 50 % en 1975 et de 90 % en 1977 (2).

Pour les nouvelles industries, leur mise en route a été subordonnée aux exigences contenues dans le plan de dépollution, le respect des normes de rejets leur étant imposé au préalable. Pour les établissements plus anciens, les programmes de travaux, en partie financés par l'agence de bassin (35 % du montant des travaux, environ, auxquels s'ajoutent des prêts), ont consisté surtout en mesures internes visant à réduire les débits des rejets par modification des procédés de fabrication, recyclage, aménagement de réseaux, amélioration des traitements primaires, mise en place d'installations de traitements secondaires permettant *une épuration dite « biologique »* (3).

Pétrochimie : danger

Pour les raffineries, les mesures adoptées sont allées plus loin que les dispositions de l'arrêté ministériel du 12 septembre 1973 sur les eaux résiduelles ne le prévoyaient. La raffinerie Esso de Fos a été dotée d'une station complète (primaire et biologique), tandis que celle de BP à Lavéra, dont une partie est ancienne et doit connaître des travaux complémentaires voyaient le poids des *matières en suspension contenues* dans leurs eaux de rejet passer de 5,5 tonnes par jour en 1972 à 110 kg par jour en 1979 ! Même résultat spectaculaire à la C.F.R. de La Mède, qui rejetait 900 kg d'hydrocarbures par jour en 1972 et n'en rejette plus de 150 kg sept ans après. Des aménagements complémentaires devraient améliorer ce score. De la même manière Shell-Berre a vu les chiffres de matières en suspension contenues dans ses eaux de rejet chuter de 8,4 tonnes par jour à 120 kg par jour dans la même période.

Dans la pétrochimie, industrie de loin la plus polluante, l'effort imposé a nécessité des délais plus longs compte tenu de la complexité des problèmes, aggravés par la crise conjoncturelle qui a entraîné certains retards. Mais aujourd'hui, Naphtachimie, à Lavéra, qui déversait 1 tonne d'hydrocarbures chaque jour dans l'étang, se contente aujourd'hui de moins de 20 kg. Une station d'épuration biologique et un traitement de neutralisation des *boues ont progressivement* été mis en place depuis l'été 1978. Des aménagements complémentaires sont en cours.

On pourrait citer des chiffres tout aussi probants chez Oxochimie Rhône-Poulenc, Shell-Chimie. Les rejets de mercure, si dangereux par leur accumulation dans la chaîne alimentaire, qui dépassaient 3 tonnes en 1972, n'atteignent pas, en 1979, 300 kilos par an. Si la pollution engendrée par l'activité des nouvelles usines n'a jamais — et pour cause — fait problème, dès l'instant où le plan de dépollution est entré dans une phase active, celle liée aux usines déjà en place au moment de la création du S.P.P.P.I. aura donc vu ses pourcentages diminuer de 90 % pour les matières en suspension, 91 % pour la demande chimique en oxygène, 94 % pour les hydrocarbures, 93 % pour les phénols et 91 % pour le mercure.

Ce combat vital contre la pollution n'aurait pas pu être mené sans la mission de surveillance remplie depuis 1972 par le Port autonome de Marseille. Celui-ci a créé la cellule anti-pollution de la région Fos-Etang de Berre, dont il a la charge financière et à laquelle il affecte personnel et matériel. L'Etat, de son côté, prend en charge les études et l'achat du matériel de prélèvement.

Les missions de la cellule anti-pollution concernent le contrôle des rejets industriels, des pollu*tions accidentelles, le « suivi » de* l'état des milieux récepteurs et le recensement des sources de pollution.

Les industriels de la région Fos-Etang de Berre ont ainsi consenti, avec l'aide de l'agence financière de bassin, à un effort considérable auquel il convient d'ajouter les actions entreprises parallèlement par les collectivités locales en matière d'assainissement urbain. Bien sûr, des améliorations sont possibles et souhaitables. L'action doit consister maintenant à réduire les débits d'eau chaude qui résultent du refroidissement des *usines. Il est encore trop tôt pour* publier un bulletin de santé triomphaliste. Les ouvrages les plus importants n'ont été mis en service qu'entre la fin de 1978 et le début de 1979. Mais certaines observations paraissent confirmer l'amorce d'une revitalisation des milieux naturels dans l'étang de Berre comme dans le golfe de Fos.

Globalement, l'objectif est atteint. Il répond à la demande du ministère de l'environnement qui, en 1973, exigeait « la restitution à moyen terme de l'étang de Berre aux activités nautiques et touristiques ».

JEAN CONTRUCCI.

(1) Et de l'air par la même occasion.

(2) Délai ramené à 1976 pour les raffineries.

(3) Pour sa part, E.D.F. a construit un ouvrage de décantation à Cadarache pour séparer les limons avant le rejet dans l'étang.

LE CONFORT AU PRIX DE LA LIBERTÉ

Marseille loge ses tsiganes dans leur village

De notre correspondant régional

Marseille. — Au début du mois de décembre était inauguré, à Marseille, l'aire de stationnement de Ruisseau-*Mirabeau où sont accueillies* depuis le mois de juin dernier quarante-deux familles de tsiganes semi-sédentarisées. Une expérience d'intégration des « gens du voyage » en tous points exemplaires qui pourrait servir de « modèle » à d'autres réalisations en France et à l'étranger.

Sorte de *no man's land* insalubre, entouré d'usines et de cités d'H.L.M., face au port Nord de Marseille, le terrain de Ruisseau-Mirabeau (20 000 mètres carrés) avait été progressivement investi depuis une vingtaine d'années par des familles de semi-voyageurs, en majorité manouches et yéniches, rejetées d'autres quartiers de la ville et vivant essentiellement de la récupération des vieux métaux. Aucune installation sanitaire, pas d'électricité, pas d'eau courante ; par temps de pluie, un véritable cloaque. En *1977, on y dénombrait soixante-*dix foyers représentant trois cent soixante-dix personnes, dont les trois quarts âgées de moins de trente ans. Grâce à la persévérance d'une équipe d'animateurs sociaux, de bénévoles, regroupés plus tard dans l'Association pour l'accueil et la promotion des tsiganes (1), une *solution* fut ébauchée dans les années 70.

L'aire de stationnement de Ruisseau-Mirabeau se présente aujourd'hui sous la forme d'un village qui réalise la synthèse de deux genres d'habitats : mobile en caravanes et sédentaire en logements en dur. Chaque pavillon, d'une superficie de 40 mètres carrés, comprend un rez-de-chaussée avec un espace polyvalent, cuisine, buanderie, W.-C., douche, ainsi que mezzanine aménageable sous un toit à une seule pente.

Les architectes, Pierre et Jacques Chirié, sont revenus aux sources de l'habitat populaire du bord de mer. C'est le « cabanon marseillais » avec ses tuiles romaines et ses murs de crépi rustique qu'entoure ici une parcelle privative de 120 mètres carrés, distribuée en « enclos » divers (caravane, aire de stockage de ferraille, jardin, etc.).

L'aire de stationnement est complétée par un centre social de 300 mètres carrés comprenant notamment une salle polyvalente, une d'enseignement ménager, une garderie, des ateliers de préformation et le logement du gardien (un tsigane, ancien ajusteur chez Terrin). Les équipements, qui viennent tout juste d'être achevés, serviront à des usages *multiples : soins médicaux de* première urgence, consultations de protection maternelle et infantile, alphabétisation (la majorité des adultes ne savent ni lire, ni écrire), organisation des fêtes et des loisirs. Ils seront gérés et animés sous l'égide de l'ADAPT.

Au total, l'opération revient à environ 5 500 000 francs pour la partie immobilière (soit 127 820 francs par famille) et 1 915 000 francs pour le centre social, sommes auxquelles s'ajoutent des charges annuelles d'animation de 314 000 francs (2).

Des voisins comme les autres

Ainsi, le projet a permis tout à la fois la résorption d'un bidonville, le maintien sur place de ses habitants et la réalisation d'une structure d'accueil et de promotion adaptée aux besoins et aux mentalités des intéressés, qui ont été associés en permanence à l'expérience. Le bilan qui peut être dressé six mois après leur installation se révèle extrêmement positif. L'ancien campement déshérité de Ruisseau-Mirabeau s'est métamorphosé en un hameau pimpant avec ses « quartiers », ses placettes, ses espaces verts.

Les tsiganes ont joué le jeu. « *Nombre de Marseillais craignaient la réalisation de telles cités*, remarque M. Pierre Rastoin, adjoint au maire de Marseille, délégué au logement et aux immigrés. *L'expérience prouve que lorsqu'on donne à des gens habituellement rejetés un logement décent et un cadre agréable, ils deviennent des voisins tout à fait sociables. La ville est décidée à poursuivre ce genre d'opération (3).* »

La principale inconnue du projet résidait dans les réactions de la personnalité tsigane devant les contraintes liées à l'acquisition d'un domicile. La plupart des résidents du « village » ont pris conscience, en effet, de leur passage d'un mode de vie libertaire, dont ils conservent la nostalgie, à une existence organisée qui est plus ou moins celle des « gadjé » (non gitans). « *Maintenant*, constate Lulu, vingt-cinq ans, *on est obligé d'avoir des papiers, de se mettre en règle.* » Le paiement d'un loyer mensuel (4) est également devenu une obligation préoccupante. « *Avant*, explique Berto, l'un des chefs de famille manouches, les plus attachés aux traditions, *quand l'envie nous prenait, on faisait un gueuleton entre hommes. L'un apportait le poulet, l'autre le vin, un autre le violon. On n'avait pas de souci, maintenant il faut penser à la fin du mois, à payer ceci ou cela.* »

Le fait d'avoir un « chez soi » a créé aussi des comportements différents. « *On commence à être indépendants les uns des autres*, déplore encore Berto. *On voit plus rien. On sait même pas si l'autre à côté a de quoi manger...* » Le « feu » traditionnel leur manque enfin beaucoup. « *Il faut se faire une raison*, se résigne Lulu, *on commencerait par un feu de bois, puis on ferait brûler des pneus et après des carcasses de voitures. Ça serait pas la peine d'avoir fait tout ça.* »

Et pourtant, s'ils sentent bien qu'on les a apprivoisés, aucun ne voudrait revenir à la situation antérieure, à la boue, au froid, de l'ancien terrain de Ruisseau Mirabeau. « *On est mille fois mieux*, dit Lulu. *Et c'est pas parce que j'habite ici que je ne suis plus gitan.* » Etre gitan, selon lui, c'est « *travailler quand on veut, sans patron derrière le c...* ». Enfin, ultime recours, il y a la caravane, là, derrière le cabanon. « *Si on nous enlève notre liberté, hop !, on l'accroche et on s'en va...* » Ruisseau Mirabeau est d'ailleurs conçu pour qu'ils puissent partir sans souci, lorsque les coutumes ou les nécessités économiques les poussent à le faire encore, lors des pèlerinages de Lourdes et des Saintes-Marie-de-la-Mer, au moment des fêtes de Toussaint ou de Noël ou à la saison des travaux agricoles. De trois à cinq mois d'absence avant de retrouver leur point d'attache désormais sûr et accueillant.

GUY PORTE.

(1) ADAPT, 6, rue Saint-Jacques, 13006 Marseille. Tél. (91) 37-13-10.

(2) Les logements ont été construits dans le cadre de la réglementation sur la résorption de l'habitat *insalubre et financés* par des prêts divers (P.L.R., caisse d'épargne), pour 43 %, et des subventions du fonds d'aménagement urbain (24 %), de la ville de Marseille (apport du terrain, 14 %), de la caisse nationale d'allocations familiales (8 %), du fonds d'action sociale (10 %), complétées par les fonds propres de la société de construction, la S.A. d'H.L.M. Travail et propriété, filiale de la caisse de dépôts et consignations (1 %). Le centre social a été réalisé notamment grâce à des subventions du ministère de la santé.

(3) On estime à environ quatre mille le nombre des tziganes vivant dans l'agglomération marseillaise.

(4) Le loyer mensuel s'élève à 510 francs auxquels s'ajoute une provision pour charges de 200 francs. Mais l'aide personnalisée au logement permet d'en abaisser le montant, selon les ressources et la composition des familles, à une somme modique variant entre 40 et 200 francs, charges comprises.

Les défilés du petit peuple de l'argile

Formose, Pérou, Mexique, Argentine, Israël, Tchécoslovaquie, Pologne, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse, Espagne, Portugal, Italie et quelques autres ont rendez-vous à Arles, qu'ils ont reconnu, jusqu'au Jour des rois, pour capitale. Ils lui ont envoyé, pour exposition dans les étourdissantes salles romanes du cloître Saint-Trophine, leurs plus beaux chefs-d'œuvres. Capitale de quoi, Arles ? Des « santons ». Elle le mérite. Elle n'est pas sectaire.

Car, enfin, ces petits personnages accourus de toutes les crèches du monde, peut-on les appeler santons quand une certitude triomphe au cœur secret de tant de Provençaux ? Le seul vrai « *santoun* » (petit saint) ne peut être que d'argile crue et peint à la détrempe. Il est né dans les ateliers du « figuriste » marseillais Lagnel, en 1803, pas avant. Tout ce qui a précédé, ici ou ailleurs, depuis les antiques nativités jusqu'aux « *santibelli* » italiens n'a pas droit à ce titre de noblesse plébéienne. Marbre, bois sculpté, verre filé, carton-pierre, carton moulé, plâtre sulpicien, terre cuite, mie de pain-mastic ne donnent que des statuettes, sujets ou figurines, fussent-elles marseillaises du dix-huitième siècle. Pas des santons ! Antiquaires, archéologues, iconographes, historiens, ethnologues ont beau accumuler volumes et contre-volumes sur les crèches des siècles antérieurs — publiques, d'églises, *et même* animées et parlantes, — rien n'empêchera que la « révolution de 1803 » ait permis, grâce à l'humble argile crue, de « faire la crèche » dans toutes les familles de Provence, dans le peuple.

Tout est là. Voilà pourquoi, à côté de l'enfant Jésus, de sa Sainte Famille, des Rois mages et des bergers d'origine se bousculent, hauts en couleurs vives, les petites gens des rues et des champs. Ils entrent en scène. Ils envahissent. La Grande Fête est la leur depuis toujours, celle du solstice d'hiver, mêlée à la lumière nouvelle d'une promesse faite aux pauvres — puisque aussi bien, il ne faut tout de même pas l'oublier, les riches entreront au paradis aussi facilement qu'un chameau passe par le chas d'une aiguille ! Voilà pourquoi ce déferlement de gens de métiers avec les attributs de leur travail — « *amoulaire* » et sa meule à aiguiser, meunier et son sac de farine, pêcheur et son filet, poissonnière et sa corbeille, boulanger, ramoneur, vannier, forgeron, — entourés de tout un petit monde villageois et citadin : Margarido sur son âne, le « *capelan* » (le curé en soutane), M. le maire, ceint de son écharpe tricolore, le « *boumian* » (le bohémien), y compris *Bartoumieu*, le valet de ferme, et son compère le *Pistachié*, qui ne craignent ni la farce ni de boire un bon coup à leur « cougourde ».

Le veto de l'évêque

Tous, robustes, drus, populaires... De quoi émouvoir si fort un évêque aristocratique — et non provençal ! — qu'en 1808, *il décréta l'interdiction pure et* simple de ces santons de la vie, sous prétexte qu'ils étaient à la fois ridiculement anachroniques et d'une trivialité incompatible avec le sacré. Triste contresens. Alors, fatalement, à la mort de ce prélat morose — en 1810, — les santons brimés et réprimés prirent une *revanche explosive*, à qui l'argile démocratique donna les moyens de son expansion triomphante. Dès lors, plus une famille sans crèche ! Et les « estrangers » se demandent pourquoi, après cette reconquête, une « tradition aussi désuète » se maintient si fort en *Provence ? Après* un léger creux de vague, on n'a jamais tant vu qu'en 1979 fleurir, entre Alpes et Méditerranée, autant d'expositions, foires aux santons, concours de crèches, sans parler des tours de force familiaux où se recrée tout le paysage provençal. Repris souvent par des jeunes, plus de cent ateliers fleurissent, où des artisans-artistes sculptent, moulent, décorent à la main, refusant énergiquement toute « chaîne » et plus encore les matériaux honnis tels que le plastique, ajoutant sans cesse à la tradition de nouveaux personnages : par exemple, tous les habitants — parfaitement reconnaissables — du village de Grandbois, dans le Lubéron, ou encore les ouvriers et techniciens de Fos.

Et Arles ne serait pas la capitale du santon mondial ?

Argile ou non, purismes et sectarismes éteints par la moins traditionnelle ouverture provençale, voici donc les personnages des crèches lointaines « naturalisés » santons en la merveille de Saint-Trophime. Loin de tout chauvinisme, les Arlésiens vous célèbreront la « *Grande Crèche* » *napolitaine, et* vous détailleront la richesse historique de la tradition bavaroise. On s'extasiera avec vous sur l'habileté de ces Indiens d'Argentine qui ont sculpté leur Sainte Famille dans une racine de *chilca*, tout comme sur la force d'un audacieux béton néerlandais. *On sourira de plaisir en vous montrant* les céramiques mexicaines, comme les lams d'argile — frères des moutons de Crau — venus du lac Titicaca. Le saint Joseph arrivé de Formose, pourquoi n'aurait-il pas l'air un peu chinois, de même que ses compagnons tchécoslovaques se souviennent visiblement des icônes slaves ? Au vrai, à travers plus de quatre-vingts œuvres — dépouillées ou prolifiques — de Provence et de partout, on voyage dans une histoire de l'art universelle... ré-illustrée par le santon. Tel envol espagnol est « goyesque » quand son voisin portugais révèle sous l'argile des siècles de sculpture sur bois. Voici chez les Italiens affleurer la Renaissance et le baroque, tandis que les « santons habillés » d'origine marseillaise racontent l'histoire du costume.

A côté de l'invention, de la verve, de la liberté — formes et couleurs — du petit peuple d'argile provençal, ces découvertes-là ne se rencontrent pas à tous les coins d'expositions plus ambitieuses. Plus que le détour ça « vaut le voyage ». Au fait... en même temps que les habitués allemands, suisses, néerlandais, belges, on attend à Arles trois cents Soviétiques et un peu plus de Japonais venus tout exprès pour la « santonade ». On souhaite à chacun le même regard que celui de cet enfant qui retenait à grand-peine sa main tendue, pour les caresser, *vers ces images du* temps du merveilleux : vers Noel, en somme.

JEAN RAMBAUD.

★ Salon international des Santonniers, jusqu'au 6 janvier 1980, Salles romanes du cloître Saint-Traphime, Arles (B.-du-R.).

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

LA VIE D'UNE MULTINATIONALE

Conflit entre Michelin et les syndicats canadiens de Nouvelle-Écosse

De notre correspondant

Montréal. — Au terme d'un débat public fort mouvementé qui a duré plusieurs mois, le *Parlement de Nouvelle-Ecosse* s'apprête à adopter un amendement gouvernemental au code *du travail de cette province* — modification communément appelée « loi Michelin » par les Néo-Ecossais. Il s'agit de permettre à une entreprise possédant plusieurs usines dans la province de se *présenter devant la commission* des relations du travail et d'y faire la preuve que ses usines sont interdépendantes.

Si ce fait est reconnu, tout syndicat qui désirerait représenter les ouvriers de cette entreprise dans une négociation devrait obtenir un vote de confiance majoritaire dans toutes les usines en même temps, même si celles-ci sont *éloignées* géographiquement. En d'autres termes, la « loi *Michelin* » prévoit qu'il ne peut y avoir qu'une seule unité de négociation par *compagnie, une pratique* syndicale qui n'existe nulle part ailleurs au Canada.

La Société des pneus Michelin étant la seule entreprise de taille dans la province pouvant se prévaloir des avantages d'un tel amendement, les syndicats ont immédiatement *accusé* le gouvernement d'être à la solde de la multinationale française. Les *dirigeants conservateurs* rejettent cet argument, en prétendant qu'il s'agit là d'un *amendement qui* n'est pas antisyndical, et que ses dispositions sont capables d'attirer de nombreux industriels étrangers dans la province. On avance même que, avant d'être adoptée, cette loi porte déjà ses fruits, puisque la société Fiat s'intéresserait maintenant à la Nouvelle-Ecosse pour y implanter ses usines.

Une troisième usine ?

Du côté syndical, on soutient que ce *changement* au code du travail est répressif, unique en Amérique du Nord, qu'il va à l'encontre des règlements de l'Organisation internationale du travail, dont le Canada est signataire ; et *que, en fin de compte,* il n'a été adopté que pour satisfaire aux pressions de la société Michelin.

En fait, depuis des années, cette société résiste aux tentatives du syndicat des travailleurs du caoutchouc pour s'implanter dans ses usines. Ces efforts auraient d'ailleurs déjà coûté des milliers de dollars au syndicat, sans *succès jusqu'ici.*

Installé grâce à de fortes subventions publiques depuis *bientôt* dix ans en Nouvelle-Ecosse, Michelin possède deux usines dans la province. Une à Bridge-Water et l'autre à Granton, à 250 kilomètres plus loin. Trois mille six cents personnes sont employées par la compagnie *actuellement, ce qui en fait le* plus important employeur du secteur industriel de Nouvelle-Ecosse. L'an dernier, Michelin a versé pas moins de 59 millions de dollars en salaires et a acheté pour 83 millions de dollars de *matériel* et de services.

Il est maintenant question de l'implantation d'une troisième usine, toujours en Nouvelle-Ecosse, près de la ville de Waterville. Cette nouvelle unité favoriserait d'importants investissements et la création de mille huit cents nouveaux emplois. Survenant en même temps que l'annonce de changements au code *du travail provincial*, l'intention de construire une nouvelle usine *a été perçue comme un chantage* exercé par Michelin : ou la loi du travail est changée, pour rendre la syndicalisation plus difficile, *ou* la nouvelle usine sera construite dans une autre province. La thèse du chantage est *d'autant plus plausible* que l'an dernier la commission néo-écossaise des relations du travail avait estimé Michelin coupable de transactions malhonnêtes pour prévenir la syndicalisation de ses ouvriers.

L'enjeu est important à Halifax, car, à cause de sa position prédominante, la multinationale française est devenue le porte-parole patronal le plus influent. Du côté syndical, on doute maintenant de *pouvoir syndiquer* les travailleurs de Michelin dans un avenir rapproché. La nouvelle loi impose, en effet, des obstacles quasi insurmontables à une telle action. On accuse même la *« loi Michelin »* de faire régresser de vingt ou trente ans le régime des relations du travail dans la province. On est enfin très amer envers la société française, parce qu'elle *mise sur les difficultés* économiques de la province (plus de 10 % de chômage) pour imposer ses exigences, lesquelles vont encore plus loin que celles d'autres multinationales, General Motors, par exemple.

Compte tenu des circonstances, et ne pouvant plus compter sur un appui massif de la population néo-écossaise, les leaders syndicaux *projettent de politiser toute* cette affaire. Les élections fédérales du 18 février prochain seront une occasion de choix pour cette stratégie. Les syndicats, soutenus par leur centrale pancanadienne, entendent bien en profiter pour amener les différents partis à se prononcer sur *la « loi Michelin ».*

ALAIN BERGOGNON.

LE GROUPE JAPONAIS HITACHI OBTIENT DE NOUVELLES COMMANDES EN CHINE

Le groupe japonais Hitachi vient de signer une *série* de contrats avec la Chine. Le premier concerne l'installation d'une chaîne de montage de téléviseurs couleur d'une capacité de production de deux cent mille appareils par an à partir de 1980. *C'est le troisième contrat* pour la livraison clés en main d'une *chaîne de montage de TV couleur* que signe Hitachi avec la Chine en moins de trois mois.

Ainsi, il se confirme que le marché chinois de la télévision sera une chasse gardée japonaise. Reste à savoir si la production de ces usines de montage sera exclusivement destinée au marché intérieur ou si Hitachi, et les autorités chinoises, ont l'intention d'en exporter une partie ?

Hitachi, l'un des principaux fabricants japonais de matériels électriques et électroniques, avec un chiffre d'affaires de 5,3 *milliards de dollars*, est en passe de s'affirmer comme l'un des principaux *partenaires* de la Chine.

Au début de 1978, il a livré trois grandes machines pour la météorologie chinoise. En juillet 1979, il a vendu onze ordinateurs de moyenne puissance à diverses banques, dont la Banque populaire de Chine. Ce dernier établissement vient de passer à Hitachi une nouvelle commande de trente-deux ordinateurs moyens, pour une valeur de plus de 4 millions de dollars.

LA LIBÉRATION DES MARGES DU COMMERCE

Réactions des syndicats et des consommateurs

L'éventualité d'une prochaine libération des marges du commerce (*le Monde* du 21 décembre) a *suscité des réactions diverses*. Pour M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, le mécanisme de la concurrence ne fonctionne pas. « *Les ententes existent*, a-t-il déclaré, *même si elles sont interdites par la loi, d'autant que les contrôles sont moins fréquents. On ne peut pas empêcher les commerçants de se mettre d'accord pour pratiquer certains prix.* »

« *Oui à la liberté des prix, oui à une véritable information des consommateurs, non à la concurrence sauvage* », lancent de leur côté les chambres de métiers. Celles-ci précisent qu'elles ont « *toujours été favorables à une libération des prix, à condition que soit assurée l'égalité des chances des entreprises* ».

D'autre part, un groupe important d'organisations de consommateurs a demandé à M. Monory, *ministre de l'économie*, de reconsidérer sa position. Une telle décision, estiment ces organisations, ne peut que desservir le consommateur. Aussi réclament-elles la convocation exceptionnelle et immédiate du Comité national de la consommation.

AFFAIRES

L'INDUSTRIE TEXTILE FRANÇAISE EN 1979

Un rétablissement fragile du fait de l'accroissement des importations

L'activité de l'industrie textile française a été satisfaisante en 1979, a constaté M. Léon-Louis Weill, président de l'Union des *industries textiles*, lors *de l'assemblée générale qui s'est tenue* à Paris, le 20 décembre. Toutefois, les perspectives pour 1980 sont moins favorables, du fait de la régression de la demande finale des ménages et de l'accroissement des *importations*.

Pour les neuf premiers mois de 1979, en effet, le taux de pénétration des importations sur le marché français a atteint 45 % contre 40 % pour la période correspondante *de 1978. Pour* les quatre cinquièmes, ces importations proviennent des pays industrialisés, principalement d'Italie et des Etats-Unis. A l'inverse, le rythme d'accroissement des importations en provenance des pays en *voie de développement* s'est ralenti.

Les distorsions importantes

Les exportations progressent de 15 % en valeur (soit plus de 18 milliards de francs) et représentent environ 36 % de l'activité industrielle. En dépit des progrès *réalisés*, le déficit de la balance commerciale atteindra les deux milliards, *contre un milliard* en 1978.

Cette situation rend plus urgentes les mesures nationales et communautaires nécessaires pour corriger les distorsions importantes *dans les conditions* de production et d'échange. Ainsi, M. Weill a-t-il révélé *que* des complets trois pièces arrivaient sur le marché français en provenance de R.D.A., via l'Allemagne fédérale, au prix de 94,70 F. De même, l'imposition d'un visa technique *a priori* pour les importations de *pull-overs* en provenance de l'O.C.D.E., pendant deux mois, a *permis de constater que* les exportations italiennes, pour 30 %, étaient facturées à un prix unitaire inférieur à 10 F, que les étiquetages n'étaient pas conformes, et les indications d'origine douteuses.

Pour se prémunir contre les trafics qui permettent de baptiser « européens » des produits importés des pays tiers, un décret rendra obligatoire, à compter du 1er janvier, le marquage de l'origine pour la production, l'importation et la mise à la consommation d'articles textiles confectionnés et d'habillement. M. Weill a cependant précisé que l'industrie textile française « *ne devait pas avoir un sentiment de rejet systématique pour* les *importations* », certaines étant utiles aux industriels eux-mêmes, comme les écrus ou les fibres. Par contre, les importations d'articles finis, les velours et tapis sont plus gênantes. Dans ce domaine des textiles chimiques, sur lesquels des *négociations viennent de s'ouvrir* au GATT, entre la C.E.E. et les Etats-Unis, on remarquera que, de 1978 à 1979, le taux de pénétration du marché français est passé de 49 à 54 %.

M. Weill a également indiqué que l'industrie textile française aurait accès, dès le mois de janvier, aux contrats de développement dans le cadre de la nouvelle politique industrielle. Ces contrats ont pour objet d'accorder des conditions de financement avantageuses aux entreprises qui investissent et s'engagent à développer leurs exportations, leur recherche et leur créativité. *Enfin*, pour la première fois depuis de nombreuses années, les effectifs et les horaires de travail ont été stabilisés depuis sept mois. Toutefois, d'octobre 1978 à octobre 1979 le nombre des emplois a été réduit d'environ cinq mille quatre cents.

Pour 1980, l'Union des industries textiles a présenté un programme d'exportation qui tend surtout à consolider les positions acquises sur les principaux marchés européens (Allemagne fédérale, Italie, Grande-Bretagne, Suède et Finlande), ceux du Japon, des pays riches du Proche-Orient, le Maroc, la Tunisie et en fin Hongkong.

A l'issue de cette assemblée, M. Jacques Biosse Duplan, P.-D. G. du groupe Dollfus-Mieg et Cie (D.M.C.), a été élu président de l'Union des industries textiles, en remplacement de M. Weill, dont le mandat n'était pas renouvelable.

350 000 SALARIÉS

L'industrie textile française représente 3 % de l'industrie textile mondiale, et 20 % de l'industrie européenne. Elle compte trois mille entreprises, qui emploient *trois cent cinquante* mille salariés, dont 53 % de femmes. Elle est concentrée à 77 % dans trois régions : Nord, Est et Sud-Est. En 1978, son chiffre d'affaires a été de 55 milliards de francs, pour 1,6 milliard d'investissements. Elle a consommé 1 million de tonnes de fibres et fils textiles, dont 11 % de laine, 25 % de coton, 55 % de textiles chimiques et 9 % d'autres fibres.

● *La situation du groupe Willot.* — La Commission des opérations de bourse (COB) précise qu'elle n'a pas, contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article intitulé « *Le groupe Willot connaît de sérieuses difficultés de trésorerie* » (*le Monde* du 25 décembre), approuvé la réintégration dans les comptes de Boussac-Saint Frères d'une partie des provisions faites pour compenser les *fluctuations* éventuelles des cours des matières premières.

SOCIAL

Pour protester contre l'ouverture des boutiques le dimanche

DEUX CENTS PERSONNES ONT MANIFESTÉ DANS LE CENTRE COMMERCIAL DE VÉLIZY

Deux cents personnes environ ont manifesté dimanche 23 décembre dans le centre commercial de Vélizy-2 (Yvelines), pour protester contre l'ouverture des magasins le dimanche, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C.

Le maire de Vélizy avait, dans un premier *temps*, refusé d'autoriser l'ouverture des boutiques le 23 décembre, avant de revenir sur sa décision, treize jours avant cette date, indique-t-on de source syndicale. Finalement une dizaine de boutiques, et deux grands magasins (Prisunic et le Printemps) seulement n'avaient pas ouvert leurs portes.

● *Les douaniers C.G.T. d'Orly* ont décidé de faire grève, ce mardi 25 décembre, parce qu'ils ne supportent plus, disent-ils, de « *travailler les jours fériés comme les dimanches et chaque nuit pour recevoir en compensation 2,40 F de l'heure d'indemnité les jours fériés et les dimanches, et 3,20 F de l'heure pour le travail de nuit* ». « *De plus*, poursuivent-ils, dans un communiqué, *les douaniers prennent leurs fonctions au sérieux, à l'inverse de l'administration*, et *dénoncent le sous-effectif chronique, accroissant les chances des trafiquants dangereux que sont les passeurs de stupéfiants.* »

Elections professionnelles

PROGRESSION DE F.O. A LA COGEMA DE LA HAGUE

F.O. est le principal bénéficiaire des élections au comité *d'établissement, qui viennent* d'avoir lieu à la COGEMA (traitement de l'uranium) à la Hague (Manche) : elle gagne près de 10 % des suffrages. La C.F.D.T. consolide sa première place avec 45,5 % des voix, tandis que la *C.G.C.* subit un net recul, perdant sept points.

RESULTATS (*entre parenthèses, les scores enregistrés lors des élections précédentes*) : C.F.D.T., 354 voix et 8 sièges, soit 45,5 % des suffrages exprimés (45 % et 8 sièges) ; *F.O.*, 208 voix et 4 sièges, *soit* 26,8 % (17,2 % et 3 sièges) ; autonomes, 158 voix et 4 sièges, soit 20,3 % (20,8 % et 2 sièges) ; C.G.C., 44 voix et 2 sièges, soit 5,7 % (12,7 % et 2 sièges) ; C.G.T., 14 voix, soit 1,8 % (4,4 %).

● *Trois administrateurs de l'association les Cadets de la R.A.T.P.* (patronage du comité d'entreprise) poursuivent, depuis six jours, une grève de la faim pour protester contre la décision de la direction de ne plus mettre, à partir du 1er janvier, d'autobus à la disposition de cette association pour transporter les quelque mille deux cents enfants intéressés dans ses cinq centres de loisirs de la région parisienne. A la direction de la Régie, on indique que les frais de location de ces autobus n'ont pas été réglés depuis un an.

ÉNERGIE

LA LIBYE RÉDUIRAIT DE 19 % SA PRODUCTION DE PÉTROLE EN 1980

La Libye réduira sa production de pétrole de 400 000 barils par jour (20 millions de tonnes par an) en 1980, indique la revue spécialisée *Middle East Economic Survey*, dans son dernier numéro. Cette information aurait été fournie *par le ministre libyen du* pétrole, M. Al Mabrouk, à l'occasion d'un entretien privé. La production de brut libyen tomberait ainsi de 2,1 millions de barils/jour à 1,7 million en 1980 (— 19 %).

M. Al Oteiba, ministre du pétrole des Emirats arabes unis, *de retour de Caracas*, estime que les membres de l'OPEP parviendront à un accord sur la fixation d'un prix unique du pétrole brut d'ici six mois. Selon M. Al Oteiba, les conditions du marché amèneront les membres de l'OPEP a adopter un prix unique au cours de leur prochaine réunion, à Alger, en juin 1980. — (*A.F.P., A.P.*)

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

Calme et irrégulier

La séance du 24 *décembre* s'est déroulée dans un marché privé d'une bonne partie de sa clientèle, et les cours ont évolué de façon très irrégulière, mais sans s'éloigner jamais beaucoup de leurs niveaux précédents. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 839,16, *soit à 0,26 point au-dessus de son* précédent niveau.

L'activité s'est considérablement réduite et le volume des transactions a été le plus faible enregistré journellement cette année avec seulement 19,15 millions de titres contre 36,16 millions vendredi.

De toute évidence, *c'est surtout* la perspective d'un bon réveillon qui a retenu l'attention des opérateurs. Sans informations propres à le faire monter ou à le faire baisser, le marché a tourné en rond, les professionnels se bornant à expédier les affaires courantes comme cela se passe souvent en pareille circonstance.

Sur 1 876 valeurs traitées, 711 ont progressé, 707 ont fléchi et 458 n'ont pas varié.

Une seule a fait l'objet de transactions vraiment étoffées : la Panam (458 300 actions inchangées).

VALEURS	COURS 21/12	COURS 24/12
Alcoa	53 5/8	53 7/8
A.T.T.	51 7/8	52 ...
Boeing	49 1/2	49 7/8
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	40 ...	40 1/4
Eastman Kodak	48 3/4	49 3/8
Exxon	55 ...	54 7/8
Ford	32 3/8	32 3/4
General Electric	50 1/4	49 1/2
General Foods	34 ...	34 ...
General Motors	51 3/4	51 3/4
Goodyear	12 3/4	12 7/8
I.B.M.	64 1/4	64 7/8
I.T.T.	25 1/4	25 3/8
Kennecott	28 ...	27 7/8
Mobil Oil	57 1/8	58 1/8
Pfizer	39 7/8	39 5/8
Schlumberger	92 3/4	92 3/4
Texaco	29 3/8	29 1/4
U.A.L. Inc.	22 5/8	23 ...
Union Carbide	41 1/8	41 1/8
U.S. Steel	17 3/4	17 5/8
Westinghouse	19 3/8	19 3/8
Xerox	61 5/8	62 1/4

ENVIRONNEMENT

● *Les dangers des fluorocarbones.* — Les fluorocarbones, qui entrent dans la fabrication des bombes aérosols et dont les Etats de la Communauté européenne ont décidé de réduire l'utilisation (*le Monde du 21 décembre*), représentent un grave danger pour l'atmosphère, affirme à nouveau un rapport de l'Académie des sciences américaines.

Ce produit est déjà interdit aux Etats-Unis pour les aérosols, mais en revanche il est de plus en plus utilisé pour le nettoyage à sec, la fabrication de gaz réfrigérants, de mousses de plastique et pour la stérilisation du matériel médical.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit du Nord, dont le siège social est à Lille, 28, place Rihour, et le siège administratif 6 et 8, boulevard Haussmann à Paris, fait savoir que la garantie dont bénéficiait depuis le 9 avril 1974 M. Georges Lion, 7, rue de Mézières 75006 Paris, titulaire d'une carte Agents immobiliers, cessera à l'expiration d'un délai de trois jours à compter de la date de la présente publication, *conformément* aux *dispositions* de l'article 44 du décret du 20 juillet 1972.

Les personnes qui auraient néanmoins effectué entre les mains de M. Georges Lion des versements de fonds ou valeurs à l'occasion des opérations visées à l'article premier (alinéas 1 à 6) de la *loi* du 2 janvier 1970 sont informées que leurs éventuelles créances, nées antérieurement à la cessation de garantie, sont susceptibles de demeurer couvertes par le Crédit du Nord à condition d'être produites dans un délai de trois mois à compter de la présente *publication* (*articles 44 et* 45 du décret du 20 juillet 1972).

La présente publication n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de M. Georges Lion.

Le Monde

Le pape a célébré la messe de Noël devant cinq mille fidèles

Le monde entier a célébré Noël dans le recueillement.

A Bethléem, où les mesures de sécurité avaient été renforcées par les autorités israéliennes, le patriarche latin de Jérusalem, Mgr Giacomo Beltritti, a pris la tête d'un cortège de voitures qui s'est rendu des remparts de la capitale jusqu'à l'église de la Nativité. Le défilé fut accueilli à Bethléem par environ cinq mille fidèles, qui ont assisté à la messe solennelle de minuit.

A Rome, Jean-Paul II a célébré la messe en la basilique Saint-Pierre, en présence de plus de cinq mille fidèles et devant plusieurs centaines de millions de téléspectateurs. Vingt-sept pays d'Europe occidentale et des deux Amériques retransmettaient en direct les cérémonies.

Autour de l'autel de la Confession avaient pris place tous les cardinaux et prélats de la curie, le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, les invités d'honneur. Le pape a célébré la messe seul, vêtu d'une simple chasuble blanche et du pallium de laine blanche à croix noires qui lui fut remis le jour de son accession à la papauté. Après les lectures le l'Ancien Testament en espagnol et en anglais et celle de l'Evangile en latin, Jean-Paul II a rappelé dans son homélie : « Cette nuit est un témoignage particulier de la complaisance divine pour l'homme. Dieu ne l'a-t-il pas créé à son image et à sa ressemblance ? (...) C'est pour cela que, au milieu de la nuit de Noël, peuples et nations entonnent un grand cantique. »

A Pékin, le nouve évêque, Mgr Fu Tieshan, a célébré, lundi soir, sa première messe de Noël en présence d'un nombre record de fidèles chinois. Le *« Gloria » a été chanté en chinois.*

A Paris, le cardinal François Marty, lors de l'homélie de la messe de minuit qu'il a célébrée à Notre-Dame, a évoqué « en cette nuit de l'Enfant-Dieu » la souffrance des enfants du monde entier.

« L'année 1979 a été l'Année internationale de l'enfance. Où en sommes-nous ? a demandé l'archevêque de Paris. En Thaïlande, au Cambodge, dans les camps de réfugiés, des milliers de jeunes et d'adultes ont tout quitté, souffrent de la faim, malgré l'aide généreuse que nous nous efforçons de leur apporter. En cette nuit de l'Enfant-Dieu, nous voudrions être près d'eux, comme signe de la tendresse de Dieu. »

« En France, a poursuivi le cardinal Marty, il est des enfants qui ont faim d'amour parce que leurs parents n'ont plus le courage d'aimer, de s'aimer. En Afrique, en Asie, en Europe des enfants souffrent de l'absence de leur père émigré. Et ce père n'est pas sûr de son avenir. » L'archevêque de Paris a également, une nouvelle fois, condamné l'avortement, « cet acte de mort « : « Comment ne pas évoquer l'immense douleur qui nous étreint à la pensée des innocents êtres humains supprimés dès le sein de leur mère... Les familles doivent être aidées pour assurer la vie humaine, morale et spirituelle des enfants. »

A Rennes, enfin, le chômage et la crise de l'emploi ont été les thèmes de l'homélie prononcée par le cardinal Paul Gouyon, archevêque de cette ville, lors de la messe de minuit célébrée à Redon (Ille-et-Vilaine). « Devant la détresse de certaines de nos régions, l'opinion française tout entière s'est émue. Le pays de Redon, situé trop à l'écart de nos villes importantes, connait depuis des années cette détresse qui a dépassé en ces jours les limites du supportable », a notamment déclaré le cardinal, qui a adressé « un appel solennel aux pouvoirs publics, à tous ceux qui portent des responsabilités tant au plan national qu'au plan régional et local pour que cette détresse soit prise en compte, pour qu'une aide exceptionnelle soit accordée à ce pays ».

A Bethléem

Les pèlerins ont été moins nombreux dans une ville investie par l'armée

De notre correspondant

Bethléem. — Devant la basilique de la nativité, la place de la crèche est éclairée par de multiples projecteurs et guirlandes électriques, cernée par les marchands de souvenirs et l'important service d'ordre de l'armée israélienne. Dans l'édifice, une foule polyglotte est venue célébrer plus ou moins pieusement Noël — une sorte de kermesse tenant lieu de messe pour certains. Au moment de l'office, dans la petite église Sainte-Catherine, où seuls quelques centaines de privilégiés peuvent pénétrer, Bethléem présente son visage de toutes les nuits de Noël.

Pas tout à fait cependant, car il y avait cette année moins de monde que d'ordinaire et l'atmosphère de fête y était moins sensible. Selon les estimations du ministère israélien du tourisme, il y aurait une diminution du nombre de visiteurs venus en Terre sainte à l'occasion de Noël ou de Hannouka, la fête juive des lumières, dont la date correspond à quelques jours près à celle de la fête chrétienne.

Environ trente-six mille personnes étaient attendues dans les hôtels israéliens, au lieu de quarante mille en 1978. D'autre part, selon le Centre d'information chrétien, de nombreux groupes de pèlerins ont préféré, pour un plus grand recueillement, assister dans différentes églises de Jérusalem ou d'autres villes à des offices célébrés spécialement à leur intention et dans leurs langues, plutôt que de se rendre à Bethléem ou la liturgie est en latin et dont l'accès est de plus en plus difficile.

Après la diffusion d'un message du premier ministre israélien, M. Menahem Begin, qui a souhaité aux pèlerins un Noël de *« paix »* et de *« compréhension »*, les cérémonies traditionnelles ont commencé en début d'après-midi, le 24 décembre, par l'arrivée à Bethléem du patriarche latin de Jérusalem, Mgr Giacomo Beltritti. Aux portes de la ville il a été reçu, selon l'usage, par le maire, M. Elias Freij, puis, après une longue procession escortée par un détachement de police montée, il a été accueilli par les représentants de l'administration militaire israélienne de Cisjordanie.

Depuis vingt-quatre heures, comme chaque année, Bethléem avait été investi par l'armée et la police. Plusieurs milliers d'hommes ont été mobilisés pour prévenir tout incident, attentat ou manifestation. Ainsi, des *« suspects »* ont été assignés à résidence pendant deux jours. La cité a été complètement bouclée et le trafic automobile partiellement interrompu. Depuis Jérusalem, les visiteurs devaient obligatoirement utiliser un service spécial de transports en commun.

Tout au long de la route, plusieurs barrages avaient été établis et, dans les rues de Bethléem, chaque piéton était ensuite contrôlé avant de franchir tout un réseau de barrières. A l'entrée de l'église, les personnes admises — sur invitation — devaient subir une fouille minutieuse dans les cabines prévues à cet effet.

Un tel déploiement est-il nécessaire ? L'armée israélienne l'affirme en déclarant qu'elle ne veut prendre aucun risque, mais le maire de Bethléem estime, pour sa part, qu'une telle présence militaire peut *« inquiéter les visiteurs »*.

FRANCIS CORNU.

En Pologne

UN FRANÇAIS A PASSÉ SON DEUXIÈME NOËL EN PRISON

Varsovie *(A.F.P.)*. — L'homme d'affaires français André Glowczewski, incarcéré en Pologne depuis le 6 avril 1978, a passé Noël en prison pour la deuxième année consécutive. Le tribunal de Varsovie, devant lequel il est poursuivi pour corruption de fonctionnaire, n'a siégé lundi 24 décembre qu'une dizaine de minutes, le temps de constater, pour la troisième fois en deux semaines, l'absence de l'expert chargé de se prononcer sur la régularité des opérations mentionnées au dossier de l'accusation et qui est subitement tombé malade.

Le président a renvoyé au 7 janvier la suite du procès, qui dure depuis plus de cinq mois, sans s'être encore prononcé sur la demande de mise en liberté du prévenu pour raison de santé présentée dès le 20 août par l'avocat de la défense.

Agé de cinquante-quatre ans, père de deux enfants, M. André Glowczewski est né en Pologne, de mère française. Après avoir émigré en France, il a obtenu sa naturalisation en 1970. Conseiller commercial de la société Potain et d'autres entreprises françaises de matériel de construction, il a fait de fréquents voyages professionnels en Pologne depuis 1973 et y a conclu d'importants contrats.

C'est alors qu'il effectuait un séjour privé à l'occasion des obsèques de sa mère décédée en France, et dont il avait accompagné le corps pour l'inhumer en Pologne, qu'il a été arrêté et accusé d'avoir versé des pots de vin à des fonctionnaires dirigeants d'entreprises avec lesquels il faisait des affaires.

Toutes les démarches du Quai d'Orsay pour obtenir la libération de M. Glowczewski sont jusqu'ici restées vaines.

En Chine

DANS LA CATHÉDRALE DE PÉKIN DES CHINOIS PAR CENTAINES

(De notre correspondant)

Pékin. — La cathédrale de Nantang était archi-comble lundi soir 24 décembre, comme elle ne l'a sans doute jamais été depuis une quinzaine d'années. Des Chinois par centaines se pressaient dans la nef pour assister à la messe de minuit célébrée par le nouvel évêque de la capitale, Mgr Fu Tieshan.

Etaient-ils tous catholiques ? En grande partie au moins, car le recueillement de l'assistance était évident.

Au fond de l'église, des fidèles ont fait la queue pendant tout l'office devant les confessionnaux, et nombreux sont ceux qui ont reçu la communion. — A. J.

A Notre-Dame de Paris

BAILLONS, BANDEROLES ET BADAUDS

Sur le parvis de Notre-Dame, différents groupes ont profité, comme chaque année, de l'affluence exceptionnelle des touristes et des fidèles se rendant à la cathédrale lors de la veillée et de la messe de minuit pour faire passer leur « message » de Noël particulier.

L'inévitable « Mouna », personnage pittoresque qui milite au Quartier Latin depuis vingt-six ans en faveur de la non-violence et pour l'écologie, avait réuni un groupe de jeunes qui distribuaient un tract de l'UNICEF sur le travail des enfants, et qui dénonçait la misère dans laquelle croupissent les deux tiers des hommes.

Des jeûneurs proclamaient : *« Nous réveillonnons comme l'autre moitié de l'humanité. »* Sur les banderoles, on lisait : *« Cinquante-cinq millions de Christs crucifiés par an qui ne ressuscitent pas »* et *« la douzaine de Cambodgiens moins chère que la douzaine d'huitres »*. Non loin de là, des sidérurgistes d'Usinor étaient venus en bleu de travail manifester contre le chômage. Ils ont déployé une longue banderole tricolore proclamant : *« Usinor vivra. »*

Mais la manifestation la plus insolite fut celle de plusieurs dizaines de chrétiens qui réclamaient *« la liberté de la recherche théologique dans l'Eglise »*. Sur les tracts qu'ils distribuaient, on pouvait lire : *« Pour nous, baptisés, l'Evangile est un appel à la liberté, à la recherche collective et risquée de ce que Jésus appelle son royaume (...). Les décisions contre Küng, Schillebeeckx, Pohier et les autres appellent tous les chrétiens à réagir : pour une libre recherche de l'expression de la foi aujourd'hui, pour que la théologie ne soit pas réservée à des clercs-fonctionnaires, pour un partage des responsabilités dans l'Eglise, pour un christianisme à visage humain. »*

Quatre des manifestants — dont un dominicain — habillés en aube, ligotés et bâillonnés et portant chacun sur la poitrine le nom d'un théologien sanctionné, s'étaient juchés sur une murette au-dessus du portail de la cathédrale, sous une banderole portant l'inscription : *« Hans Küng bâillonné, Noël bafoué ! »*

Ce « mystère chrétien » d'un type inhabituel, pour saisissant qu'il fût, échappait à la compréhension de beaucoup des passants — surtout des touristes étrangers. Il fallut de la patience pour expliquer aux Japonais, qui se bousculaient dans un va-et-vient incessant, qu'il ne s'agissait pas d'un rite d'Occident.

D'autres, croyant avoir affaire à l'église voisine de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pensaient que c'était une manifestation en faveur de Mgr Lefebvre.

Le chapitre de la cathédrale fit alors demander discrètement aux forces de police d'éloigner les trublions. Bon enfant, on pria les manifestants de se poster au-delà de la grille d'enceinte. *« Là cela ne nous gêne pas*, dit un jeune policier en civil, *c'est notre territoire. »* Le monde à l'envers en quelque sorte : des chrétiens chassés d'une église qui trouveraient asile auprès du bras séculier !

ALAIN WOODROW.

Veillée sous un chapiteau

Nostalgie de l'enfance

Ils avaient vite empli les quelque six cents places du Carré Silvia Monfort, qui leur proposait une veillée de Noël avant la messe de minuit, également célébrée dans le théâtre. Le chapiteau débordait, mais même les vieilles dames ne répugnaient pas à se serrer sur les marches.

Les clowns du cirque Grüss étaient là ainsi que l'orchestre de Claude Luter. Mais sa présence, outre les nécessités musicales, était symbolique. Le Père Guy de Fatto, qui animait la veillée avant de célébrer la messe de minuit, était en 1946 bassiste dans l'orchestre. *« J'ai eu un Jour de Noël très particulier, en plein mois d'avril*, a-t-il raconté, sur fond de musique de jazz. *J'étais musicien. J'étais heureux. L'argent, les filles. Non, je n'étais pas heureux. Et les années passaient. Un jour, j'étais place Saint-Sulpice et, moi, l'incroyant, je suis entré dans l'église et j'ai prié. »*

Converti en 1953, Guy de Fatto est devenu prêtre, et si, pour un soir, il avait retrouvé son instrument, la contrebasse, c'était pour partager *« cette puissance de Jésus-Christ en nous, au milieu de nous »*, n'hésitant pas à faire applaudir *« le Seigneur qui est partout avec nous »*.

Silvia Monfort, descendue du décor de scène — une structure en bois, mi-charpente d'église, mi-arche de Noé — où elle semblait veiller sur la soirée, est venue lire un conte d'Alphonse Daudet, puis des extraits du *Prophète*, de Khalil Gibran.

Si l'on ne pouvait partager, ce qui se vivait là, *« la présence de Jésus-Christ »*, il restait le plaisir du langage et de la musique, la chaleur des chants repris en chœur.

A la dernière chanson, le Père de Fatto a demandé à ceux qui se prénommaient Pierre de venir sur scène, puis aux Pierrette, aux Guy, José, Jeanne, Thomas, etc. Il voulait que la scène et la salle fussent unies dans la même communauté, la même joie. A l'arrêt de la musique, Il laissa *« dix minutes à tous, pour faire connaissance, se rencontrer »*.

Mais les gens n'étaient venus là que pour se rencontrer eux-mêmes, pour retrouver leur enfance. — Jo. S.

A Meaux

CADEAUX ET ALPHABET POUR FATIMA POUR CONSUELA...

Elles sont toutes venues. Fatima l'Algérienne, Marie-Louise la Congolaise, Consuela la Portugaise. Et aussi les autres, toutes celles qui suivent deux fois par semaine les cours d'alphabétisation. Dans cette ZUP de la Pierre-Collinet, à Meaux (Seine-et-Marne), elles sont plusieurs centaines de femmes et filles d'immigrés. Les sorties, les distractions, les contacts sociaux sont rares.

Elles sont là aujourd'hui, un peu intimidées, dans un coin de l'appartement H.L.M. qui tient lieu de local au Groupe femmes. Denise Chetouane et ses amies leur ont réservé une surprise. Un goûter et des cadeaux : une plante (offerte par les serres municipales) pour chacune et une petite bourse remplie de bonbons, confectionnée dans le papier multicolore qui restait du dernier carnaval. C'est leur façon à elles de fêter Noël et aussi de resserrer des liens récents. D'essayer de ne pas laisser les étrangères à la traîne.

L'expérience tentée il y a deux ans par Isabelle Ehni, dans le cadre de l'opération de rénovation de la ZUP, a apparemment bien marché, puisque, aujourd'hui, privée de ses animatrices du début, qui se sont attelées à une tâche identique dans une autre ville, le Groupe femmes fonctionne bien. Il est désormais constitué en association et s'intègre au « centre social éclaté » de la Pierre-Collinet. *« Sans subvention, mais on vit de la vente des « fripes » et des abat-jour que nous fabriquons »*, dit Denise Chetouane. L'idée de base était d'inciter les « femmes au foyer » à sortir de chez elles. Les ateliers de bricolage et la collecte des vêtements ont attiré les Françaises ; l'alphabétisation a fait venir les étrangères. Et cette petite fête de Noël est un peu la concrétisation des espoirs du début. Pendant le tirage au sort des cadeaux, les langues se délient, les rires fusent. Les « anciennes », Marcelle, Fernande, Andrée, celles qui ont fait du porte-à-porte pour contacter les isolées, admettent volontiers que le groupe est devenu un facteur essentiel de leur épanouissement individuel.

Les enfants courent à travers l'appartement et Fatima, la petite Marocaine, semble moins effarouchée qu'au moment de son arrivée. Cette réunion est une de ses premières sorties. Elle a quinze ans... Complètement analphabète, elle va être « prise en main » par le professeur de français, qui lui donnera deux leçons hebdomadaires. *« Il faut qu'elle soit capable de se débrouiller à l'extérieur. Nous lui apprendrons l'essentiel »*, affirme Denise d'une voix douce.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

« SAMU 94 », l'imprévisible 24 heures sur 24

Pendant que la plupart des Français se retrouvent autour du boudin blanc et des bûches, au SAMU du Val-de-Marne, à l'hôpital Henri-Mondor (Créteil), l'équipe de garde au complet est sur le pont, prête à intervenir comme tous les autres jours de l'année.

La nuit de Noël serait-elle une nuit de routine ? Ou bien ne serait-elle pas « une nuit de pointe », une de ces « nuits noires » pendant lesquelles le nombre des interventions dépasse de beaucoup la moyenne habituelle, en raison notamment des accidents de la route provoqués par des réveillons trop bien arrosés ?

Selon le docteur Desfemmes, adjointe au professeur Huguenard, chef de service, il n'est pas possible de prévoir le nombre des transports d'urgence pour y adapter un effectif approprié. L'examen des statistiques depuis la mise en place du « SAMU 94 », en 1972, ne permet aucune extrapolation : huit transports avaient été assurés dans la nuit du 24 au 25 décembre 1977 et l'année suivante ce chiffre avait presque triplé, passant à vingt-trois. En revanche, le jour de Noël, on recense quatorze transports en 1977 et douze en 1978. Le jour de l'an présente les mêmes incertitudes : cinq transports le 1[er] janvier 1978, mais vingt-cinq un an plus tard.

Quand ils ont pris leur service, à 13 heures, lundi 24 décembre, pour ne passer la main que le lendemain matin à 8 heures, les sept médecins de garde, les quatre chauffeurs et les infirmières savaient qu'ils devraient faire face, comme toujours, à l'imprévisible. Une disponibilité totale. Toutefois, la Nativité est marquée par un « amélioré », le petit repas habituel auquel on a ajouté des huîtres ou du saumon, partagé dans la salle de détente, qui, aménagée avec un coin cafétéria et un bar, évite aux équipes de se rendre au restaurant de l'hôpital, trop éloigné.

Dès l'appel lancé, une équipe composée d'un médecin, d'un infirmier et d'un chauffeur doit « gicler » en un minute (la moyenne est de huit minutes pour se rendre sur les lieux d'intervention, quel que soit l'endroit). S'il y a du champagne apporté par l'un ou l'autre et qui est bu *« dans des limites raisonnables »*, précise immédiatement le docteur Desfemmes, *« il est rare qu'on ait le temps de finir sa coupe »*. Elle-même n'était pas là la nuit de Noël, mais elle viendra pour la nuit de la Saint-Sylvestre *« C'est une nuit que je n'aime pas, c'est pourquoi je la choisis. »* Elle est peut-être la seule à se porter spontanément volontaire pour venir à Henri-Mondor.

FRANCIS GOUGES.

● *Noël à Paris pour quarante enfants du Liban.* — En cette fin de l'Année de l'enfance, quarante jeunes Libanais arriveront à Paris, le 26 décembre, en provenance de Beyrouth, à bord d'un Airbus d'Air France. Ces filles et ces garçons, âgés de dix à quatorze ans, lauréats d'un concours de dessin et de dissertation organisé par Air France et le journal *l'Orient-le Jour*, visiteront Paris et ses environs.

Le numéro du « Monde » daté 25 décembre 1979 a été tiré à 503 485 exemplaires.

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Un avion s'écrase au Pérou : vingt-neuf morts.* — Un appareil de l'armée de l'air péruvienne s'est écrasé, le 22 décembre, dans la jungle amazonienne proche de la frontière brésilienne. Les vingt-cinq passagers et les quatre membres d'équipage ont été tués. — *(A.F.P., U.P.I.)*

● *Quatre skieurs ont été emportés par une avalanche*, lundi après-midi 24 décembre, dans le Queyras (Hautes-Alpes). L'un d'eux, une jeune femme, dégagée après deux heures de recherches, n'a pu être ranimée. Les quatre skieurs ont été pris dans une coulée de neige alors qu'ils pratiquaient le ski hors piste près du col d'Agnel.

● *Le cyclone tropical « Claudette »* a balayé l'île Maurice dans la nuit du 22 au 23 décembre. Il a tué six personnes et en a blessé vingt et une dont trois grièvement. Les vents très violents ont détruit trois cent quarante-cinq maisons et en ont endommagé près de cinq cents.

A B C D E F G